



Janvier 2013

Agenda 21

Diagnostic territorial



VILLE DE
MENNECY Essonne

ARGOS
DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Mennecy est cofinancée par le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Ile de France.



Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet ARGOS.



Contacts :

- Raphaël GAUTHIER
- Morgane FOURNEL

8 rue Raymond Bank – BP 1523

38025 GRENOBLE Cedex

Tél : 04 76 87 70 40

Fax : 04 76 87 70 28

Courriel : contact@argos-consultants.fr

www.argos-consultants.fr



Sommaire

Introduction	p. 4
1 - Aménagement et gestion de l'espace	p. 22
2- Biodiversité et ressources naturelles	p. 30
3 - Transport	p. 39
4 - Habitat, logement	p. 50
5 - Énergie et lutte contre le changement climatique	p. 56
6 - Santé-environnement	p. 63
7 - Économie durable	p. 70
8 - Accès à la formation et à la culture	p. 78
9 - Solidarité	p. 86
10 - Gestion des temps	p. 94
11 - Citoyenneté et éducation au développement durable	p. 97
12 – Gestion de la collectivité	p. 103
Conclusion	p. 112

Introduction

A- Le développement durable

Le Développement durable

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité »

« La contribution du local aux enjeux mondiaux, désormais incontournable »

« Une nouvelle façon de penser le développement de son territoire, de nouvelles portes d'entrée »

De l'écodéveloppement au développement durable

Plus d'une trentaine d'années nous séparent de l'émergence du concept de Développement Durable. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972) naît la notion d'« éco-développement », qui prône un mode de développement intégrant les contraintes environnementales.

4

En 1987, le rapport Brundtland ¹ (*Notre futur commun*) introduit la notion de développement durable ainsi défini : « Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs ». Pour la première fois, sont liées les notions d'environnement et de solidarité envers les générations futures, ce qui induit en particulier les principes de responsabilité, de prévention, de précaution... et d'échelle du long terme dans les prises de décision.

C'est la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre de Rio en 1992), qui consacre pleinement le terme de développement durable. 173 États signent un programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle : l'Agenda 21.

Ce programme définit les principes qui permettraient de concilier :

- l'efficacité économique ;
- l'équité sociale ;
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Ce sommet a été marqué par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » qui précise la notion de développement durable.

¹ Du nom de sa présidente, Madame Gro Harlem, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement

Les quatre premiers principes de cette déclaration sont parmi les plus importants puisqu'ils décrivent quelques-uns des fondements incontestés de la notion de développement durable :

- tout d'abord, la déclaration de Rio prend en compte aussi bien la dimension environnementale que celle du développement humain en déclarant que « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable* », « *Ils ont droit à une vie saine et productive avec la nature* ».
- le deuxième principe met en exergue le fait qu'un objectif global de durabilité n'a de sens que s'il est respecté et appliqué à chaque nation « *conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international* » selon une stratégie qui doit être propre à chaque pays. « *Les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement* ».
- le troisième article s'attache à respecter une valeur fondatrice qui est relative à l'équité inter et intra générationnelle : « *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures* ».
- le quatrième principe souligne l'interdépendance entre l'environnement et le développement : l'un ne doit pas être isolément considéré par rapport à l'autre. « *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément* ».

L'aspect global et local précisé dans le deuxième principe a été renforcé dans l'Agenda 21 des Nations Unies au chapitre 28, où il est précisé le rôle fondamental des collectivités locales dans l'application locale et concrète du concept de développement durable. Un principe qui sera résumé par la suite dans une formule efficace : « **Penser globalement, agir localement** ».

Les fondements du développement durable

La notion de développement durable résulte d'une volonté de responsabilité partagée pour mieux respecter les milieux de vie et les populations, en réponse aux déséquilibres planétaires et aux logiques purement économiques. Elle place l'être humain au cœur des processus de développement et y associe les notions de milieu et d'environnement.

Le développement durable repose ainsi sur quatre principes que sont :

- la **solidarité** dans le temps (entre les générations) et dans l'espace (entre les hommes, les territoires, au niveau national, mondial...) ;
- la **transversalité** qui implique de conjuguer écologie et social pour un monde viable, économie et écologie pour une planète viable, social et économie pour une société équitable ;
- la **responsabilité**, la **prévention** et la **précaution** qui privilégient l'action préventive à l'action curative ;
- la **gouvernance**, combinaison de démocratie élective, de participation des citoyens et d'approches rationnelles de la décision, sur la base de l'information, de la transparence et de la lisibilité de l'action publique, conditions nécessaires pour la mobilisation de chacun, pour laquelle doivent s'appliquer les principes de transversalité (décloisonnement), de subsidiarité (pertinence du niveau d'intervention) et d'évaluation permanente.

Il vise ainsi une gestion plus économe, plus équitable et plus intégrée du territoire et des ressources.

Le développement durable : une idée qui a fait son chemin

- Dans le monde :
 - 1971 : Rapport Meadows → *les économistes du Club de Rome prônent la croissance 0*
 - 1972 : Stockholm : 1^{ère} conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement : connexion des notions d'environnement et de développement → *l'éco-développement est né*
 - 1987 : Rapport Brundtland (commandé par les Nations Unies) → *le développement durable est défini*
 - 1992 : Rio de Janeiro : 2^{ème} conférence mondiale des Nations Unies sur l'Environnement « Sommet Planète Terre » → *182 États s'engagent en faveur du développement durable*
 - 2002 : Johannesburg : 3^{ème} conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement → *Bilan Rio de Janeiro + 10 ans.*
- En Europe :
 - 1992 : Traité de Maastricht : Mise en place du marché unique européen et de la citoyenneté européenne → *Intégration du respect de l'environnement*
 - 1994 : Charte d'Aalborg : 330 municipalités s'engagent à l'issue de la Conférence des villes européennes en faveur des villes durables
 - 1998 : Convention d'Aarhus : sur l'accès et la participation du citoyen au processus décisionnel
 - 1999 : Traité d'Amsterdam : intégration du développement durable dans les objectifs communautaires
 - 2001 : Stratégie Européenne du DD
 - 2007-2013 : intégration des principes du DD dans les fonds européens
- En France :
 - 1971 : Création du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement
 - 1976 : 1^{ère} loi relative à la protection de la nature → *introduit les études d'impact et l'évaluation*
 - 1992 : Loi sur l'eau + Loi sur les déchets
 - 1995 : Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier)
 - 1999 - 2002 : Dispositif législatif d'intégration du développement durable :
 - Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire (LOADT)
 - Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)
 - Loi relative à la démocratie de proximité
 - 2003 : Adoption de la Stratégie Nationale du Développement Durable
 - 2004 : Charte de l'Environnement (adossée à la Constitution) ; article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».
 - 2008 - 2010 : Grenelle de l'Environnement
 - 2010-2013 : Stratégie Nationale de Développement Durable

B – L'Agenda 21 local

L'Agenda 21

«Agenda : pour agir au quotidien et inscrire, noir sur blanc, dans la durée des actions concrètes à mettre en œuvre »

« 21 : comme le siècle actuel ... »

Le concept de Développement Durable prend une place croissante au sein de nos sociétés. L'ensemble des textes législatifs, des procédures d'aménagement du territoire, des programmes européens, nationaux, régionaux et départementaux y font référence. L'Agenda 21 local doit être un document stratégique et opérationnel : un projet de territoire construit sur le long terme, décliné en programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de leur mise en œuvre pour un développement durable sur le territoire.

Selon le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » (dont l'Agenda 21) défini par le Ministère de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement Durable, un tel projet engage le territoire, ses habitants et ses acteurs dans une démarche d'amélioration continue, poursuivant les cinq finalités du développement durable :

- **lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère :**

La lutte contre les dérèglements climatiques d'origine anthropique, est un enjeu majeur, face auquel chacun est responsable. Les collectivités territoriales jouent un rôle considérable dans l'effet d'entraînement et par les décisions qu'elles prennent au quotidien.

7

Les engagements nationaux :

- ✓ Objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990.
- ✓ Pour la France, les secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie, etc.) participeront à l'effort européen de réduction des émissions de 21% entre 2005 et 2020 et les émissions des secteurs hors SCEQE (notamment agriculture, bâtiment, transports) seront réduites de 14 %.
- ✓ Porter à 23% en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.
- ✓ Dans les départements d'outre-mer, atteindre en 2020, 50% d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030.
- ✓ D'ici 2012, augmenter de 25% la part du fret non routier et non aérien.
- ✓ D'ici 2015, doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports.
- ✓ D'ici 2020, utiliser 10% de biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole.
- ✓ D'ici 2020, ramener à 95 g de CO2/km les émissions moyennes des véhicules neufs.
- ✓ D'ici 2020 atteindre 10% d'énergie renouvelable dans les transports.
- ✓ Pour l'Etat, division par 4 des émissions de CO2 liées aux déplacements des agents de l'Etat d'ici 2050.

■ **préserver la biodiversité, la protection des milieux et des ressources :**

Sans la biodiversité, les milieux et ressources il n'y aurait pas de vie, pas d'activité. Il faut rapidement reconsidérer l'environnement car actuellement nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable.

Les engagements nationaux :

- ✓ Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique.
- ✓ D'ici 2012, assurer la protection des cinq cents captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires.
- ✓ D'ici 2012, établissement d'un réseau cohérent d'aires marines protégées pour 10 % des eaux territoriales sous juridiction française puis 20 % d'ici 2020, conformément aux objectifs internationaux de la convention sur la diversité biologique.
- ✓ D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66 % des masses d'eaux.
- ✓ D'ici 2015, réaliser sur les territoires et régions littorales des SCOT intégrant un volet littoral.
- ✓ Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain.
- ✓ Acquérir et préserver 20 000 hectares de zones humides.
- ✓ D'ici 2020–2030, préserver un tiers de nos rivages (« tiers sauvage »).
- ✓ Optimiser la gestion quantitative des ressources en eau : cours d'eau, lacs, nappes phréatiques, mer.
- ✓ Dès 2010, viser 15 microgrammes au m³ (15 µG/m³) de particules fines dans l'air et les atteindre obligatoirement en 2015.
- ✓ D'ici 2013, réduire de 30 % les émissions de particules fines dans l'air et diminuer les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines.
- ✓ D'ici 2012, élaborer 2 500 nouveaux plans de prévention des risques naturels.
- ✓ Dès 2010 pour l'Etat, pour tous les achats de mobilier bois ou autre produits dérivés du bois, 100% des produits bois issus de sources légales ou de forêts gérées durablement (label PEFC).

■ **viser l'épanouissement de tous les êtres humains :**

Recréer et renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, et ni à celui territoires voisins ou lointains, est essentiel en termes de Développement Durable.

Les engagements nationaux :

- ✓ Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés
- ✓ D'ici 2012, réduire d'un tiers la pauvreté en France
- ✓ D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie
- ✓ Porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015 contre 0,39% en 2008
- ✓ Garantir l'accessibilité des transports et des établissements recevant du public à l'horizon 2015
- ✓ Atteindre 45 000 contrats d'autonomie pour l'emploi des jeunes dans les quartiers en difficulté
- ✓ Atteindre 40 % des horaires de travail en journée pour les prestations de nettoyage achetées par l'Etat et ses établissements publics

■ **renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations :**

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au Développement Durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». L'article 1 de la Déclaration de Rio (1992), comme la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française, rappellent que cette finalité est indissociable du Développement Durable.

Les engagements nationaux :

- ✓ À l'horizon européen 2020, obtenir :
 - ↳ 15 % des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie
 - ↳ Moins de 10 % de jeunes en décrochage scolaire précoce.
- ✓ Au niveau national, d'ici 2013 :
 - ↳ Faire passer de 20 à 25 % la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles
 - ↳ Réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel
- ✓ D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
- ✓ Construire 60 000 places supplémentaires en crèche d'ici à 2016
- ✓ D'ici 2012, résorber les points noirs du bruit les plus dangereux pour la santé
- ✓ Réduire de 25 % le nombre d'accidents du travail et stabiliser le nombre total de maladies professionnelles
- ✓ Intégration d'un module Développement Durable dans la formation initiale des agents de l'Etat dès 2010

■ **privilégier une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants et les conditions de vie sur la Terre est un pré-requis de Développement Durable.

Les engagements nationaux :

- ✓ D'ici 2012, doubler les volumes de vente de produits disposant d'un écolabel (NF environnement ou écolabel européen).
- ✓ Réduire d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant.
- ✓ Recycler, d'ici 2012, 35% des déchets ménagers et assimilés et 45% en 2015.
- ✓ Recycler, d'ici 2012, 75% des emballages ménagers contre 60 % en 2006.
- ✓ Recycler, d'ici 2012, 75% des déchets des entreprises, hors BTP et agriculture, contre 68% en 2004.
- ✓ Cultiver en agriculture biologique 6% de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20% en 2020.
- ✓ Atteindre, en 2012, 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique.

- ✓ Porter à 50% la part des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification environnementale en 2012 et à 30 % la part d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013.
- ✓ Réduire, d'ici 2018, de 50% l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution.
- ✓ Pour l'Etat, porter à 50% la part du montant des marchés de mobilier de l'Etat portant sur des produits ecolabellisés français ou éco-conçus.

L'Agenda 21 : un projet

L'Agenda 21

«La mise en place d'un Agenda 21 local est un véritable projet politique qui répond aux préoccupations collectives en matière de développement durable associant la population à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes et évaluées de façon constante.»

Le projet a pour ambition :

- d'améliorer la qualité de vie des populations ;
- d'économiser les ressources naturelles ;
- de renforcer l'attractivité des territoires ;
- d'organiser la participation de tous les acteurs du territoire.

Il doit affirmer la place du développement durable dans :

- la stratégie, les politiques et les actions initiées par la collectivité ;
- l'organisation de leur mise en œuvre intégrant en particulier la transversalité des approches ;
- la communication de ces politiques et de ces actions.

10

L'Agenda 21 : une démarche

La mise en place d'un Agenda 21 local repose sur une démarche progressive, inscrite dans le temps, articulée autour de quatre grandes étapes :

- **la réalisation d'un diagnostic dynamique** qui associe élus, agents de la collectivité, services des collectivités partenaires, de l'Etat, socio-professionnels et population.
- **la définition d'une stratégie à long terme** qui corresponde à la réponse aux enjeux essentiels du territoire en matière environnementale, d'équité sociale et d'efficacité économique.
- **la mise en œuvre d'un programme d'actions** qui puisse être mis en place par les collectivités locales (commune, Communauté de communes...), en associant ses partenaires institutionnels (Etat, Conseil régional, Conseil général, Communauté de Communes, chambres consulaires...), ses partenaires socio-professionnels (entreprises, associations, établissements scolaires, bailleurs...) ;
- **une évaluation permanente** afin de mesurer les progrès faits.

L'Agenda 21 : un projet territorial

Au final, l'Agenda 21 sera constitué par un ensemble d'actions qui devront répondre **aux enjeux du territoire** validés par les instances politiques et citoyennes du territoire.

Le contenu de l'Agenda 21 doit se nourrir et s'inscrire en complémentarité des autres démarches territoriales existantes ou en cours d'élaboration.

L'Agenda 21 : une dynamique partagée

Les actions inscrites dans le cadre d'un Agenda 21 ne se décrètent pas, elles se construisent grâce à la participation et la concertation ; cela passe par :

- la mobilisation et la formation permanentes des élus et des personnels de la Ville ;
- la mise en place de modalités de concertation qui permettent non seulement l'information mais également une réelle participation à la conception de l'Agenda 21 (du diagnostic aux actions en passant par la stratégie et les modalités de suivi – évaluation) ; d'où la tenue d'ateliers 21 citoyens et entreprises...
- la mise en place de nouvelles modalités décisionnelles prenant en compte le besoin de transversalité de l'action publique (et en premier lieu au sein de la Ville) ;
- le développement de nouvelles modalités de travail intersectorielles, interservices, fondées sur une approche de « *gestion de projet* ».

L'Agenda 21 : une volonté politique

L'élaboration de cet Agenda 21 répond à la volonté de :

- faire de l'Agenda 21 un moyen de rendre concret pour chacun (élus, agents des collectivités territoriales, partenaires socio-professionnels, habitants) la notion de développement durable par une démarche pragmatique et démonstrative qui fasse évoluer les cultures et pratiques professionnelles et personnelles de chacun ;
- faire de l'Agenda 21 un projet de modernisation de la collectivité par :
 - ✓ de nouvelles méthodes de travail et une approche transversale des projets ;
 - ✓ une implication active des élus et des agents qui doivent acquérir « le réflexe » développement durable pour l'intégrer à l'ensemble des politiques en associant largement les autres acteurs du territoire que sont les habitants, les entreprises, les associations...
 - ✓ une contribution volontaire au développement durable, d'où la nécessité de tenir compte des besoins des personnes, mais aussi de leur environnement naturel et économique, pour mieux penser l'avenir de la planète. Prolonger la politique de concertation, tenir compte des données sociales et sociétales des populations, appuyer un développement économique pourvoyeur d'emplois, valoriser et préserver la qualité de vie, économiser les ressources, préserver l'agriculture, renforcer l'accès à la culture de tous... sont autant de grandes idées qui nourrissent les projets concrets présents et à venir.

12

L'Agenda 21 : les clés du succès

Enfin, pour réussir un Agenda 21, certaines conditions doivent être remplies :

- prendre en compte les spécificités du territoire et de ses acteurs (publics et privés) dans les domaines évoqués ;
- afficher un engagement politique tant généralement en matière de développement durable que sur un programme d'actions qui doit changer les réalités actuelles ;
- en conséquence, mettre en œuvre un processus de changement des pratiques qui soit réel ;
- utiliser une démarche progressive qui responsabilise les acteurs dans leurs actes quotidiens.

C – L'Agenda 21 de la ville de Mennecey

L'Agenda 21

«La mise en place d'un Agenda 21 local se fait progressivement à partir d'un diagnostic local des enjeux en matière de développement durable qui sera partagé avec les élus et personnels des collectivités et des administrations, les socio-professionnels et les habitants. »

La ville de Mennecey : un territoire doté de multiples atouts

Située à une quarantaine de kilomètres seulement de Paris et à proximité de nombreux pôles structurants, Mennecey est une commune de 13 710 habitants (au 1^{er} janvier 2013 - Recensement INSEE) qui bénéficie d'un environnement exceptionnel. Composé de 1 110 hectares, ce territoire, qualifié de rural, est aux portes du Parc Naturel Régional du Gâtinais. Il se partage alors entre des espaces naturels conséquents, recouverts de forêts et de milieux semi naturels ainsi que des espaces plus urbains. De fait, la particularité de ce territoire repose sur son patrimoine faunistique et floristique riche et diversifié et son urbanisme résidentiel avec prédominance de la maison individuelle.

La qualité de vie est bien réelle à Mennecey. Outre la présence d'espaces naturels reconnus, la possibilité de vivre dans un environnement urbain préservé tout en restant à proximité de pôles dynamiques et des équipements qu'ils induisent, confère un important cachet au territoire.

Le tissu économique est composé de plus de 770 établissements.

Comparé au niveau départemental, le taux de chômage est plus faible, le taux d'activité est inférieur et le revenu moyen par foyer fiscal y est plus élevé.

Avec pour objectif de permettre un développement cohérent et raisonné de son territoire, la ville de Mennecey a adopté en 2010 un Plan Local d'Urbanisme, modifié en 2011², ayant pour objectif de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux présents sur le territoire Menneçois.

Membre de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la ville s'inscrit également dans une dynamique de mutualisation des compétences et de moyens sur des sujets tels que le développement économique, l'aménagement du territoire (via le Schéma de Cohérence Territoriale), l'énergie (à travers le futur Plan Climat Energie Territorial) ou encore les transports et déplacements (à travers Plan Local de Déplacements et le Schéma de Déplacement Doux). Cette coopération intercommunale est une nécessité pour répondre de façon concertée et pertinente aux défis communs qui peuvent toucher ces collectivités : l'emploi, l'étalement urbain, l'évasion commerciale, l'accessibilité aux services publics ou encore la préservation d'espaces naturels.

² Cette modification du PLU était purement formelle et simplifiée ; ne remettant pas en cause l'économie générale du document d'urbanisme de la commune.

Des enjeux nouveaux appelant des réponses innovantes : l'Agenda 21

C'est dans l'architecture institutionnelle communale que la thématique du développement durable s'est intégrée. L'engagement dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 témoigne de la prise de conscience des décideurs locaux de l'importance d'agir pour le développement durable.

La formulation d'une telle démarche apparaît primordiale au regard des enjeux qui touchent le territoire : gestion du foncier contrainte à la fois par l'attractivité de la commune et la nécessaire limitation de l'étalement urbain ; restructuration de l'offre de déplacements en limitant au maximum l'auto-mobilité, limitation de la pollution atmosphérique, etc.

Cette « nouvelle donne territoriale » appelle inévitablement à la formulation de solutions innovantes. C'est pour ces raisons que la mise en œuvre d'un processus d'Agenda 21 apparaît opportune.

Cette volonté politique s'est traduite par **la délibération du 17 juin 2011** par laquelle la Ville a décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration de son Agenda 21.

Les élus souhaitent faire de l'Agenda 21 :

- un projet communal partagé reposant essentiellement sur la participation des citoyens et des acteurs locaux à la définition d'actions pour mettre en œuvre le développement durable à l'échelle communale,
- un projet d'administration responsable imposant :
 - ✓ une réflexion sur le fonctionnement de la Collectivité, de nouvelles méthodes de travail,
 - ✓ une approche plus transversale des projets et le croisement des problématiques.
- une implication active des élus et du personnel communal dans cette politique de changement en faisant évoluer leurs pratiques et cultures professionnelles.

14

Dès lors, des démarches de sensibilisation auprès des élus et des agents municipaux ont été organisées, à savoir :

- une formation des élus (le 7 janvier 2012) dispensée par l'Union des Maires de l'Essonne,
- des réunions de Comité de Direction les 16 mai, 5 juillet et 12 décembre 2011, ainsi que le 25 juin 2012,
- des réunions de chefs de service les 2 juillet et 8 octobre 2012,
- la diffusion d'un questionnaire auprès des agents de la ville.

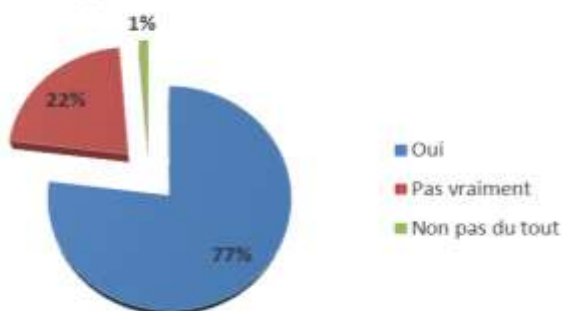
Les Menneçois, le développement durable et l'Agenda 21

(source : questionnaire à la population : 158 réponses, soit 1,15% de la population totale de MenneCY)

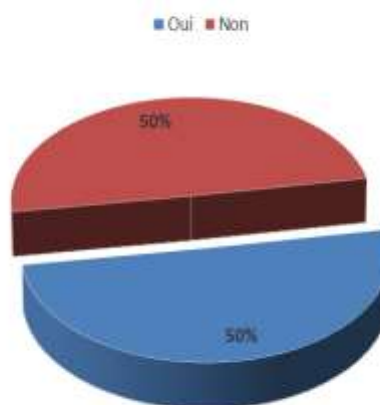
77% des répondants au questionnaire déclarent avoir une connaissance de la notion de développement durable.

La moitié des répondants disent avoir déjà entendu parler de l'Agenda 21.

Connaissez-vous la notion de développement durable ?



Avez-vous déjà entendu parler d'Agenda 21 ?

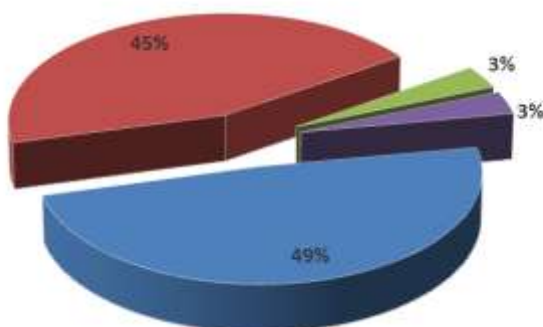


15

Si 45% des répondants estiment être plutôt sensibles au développement durable, ils sont 49% à s'estimer l'être tout à fait.

Êtes-vous sensible au développement durable ?

■ Oui tout à fait ■ Plutôt oui ■ Plutôt non ■ Non pas du tout



Les répondants considèrent que le développement durable vise tout d'abord à **lutter contre le changement climatique**.

Deux autres sujets environnementaux viennent ensuite :

- la protection de l'environnement et le cadre de vie,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Un troisième groupe d'items est ensuite cité :

- l'épanouissement des êtres humains et la qualité de vie,
- l'éducation et la sensibilisation à des pratiques plus responsables,
- le développement maîtrisé du territoire,
- les transports,
- le développement économique répondant aux besoins de tous.

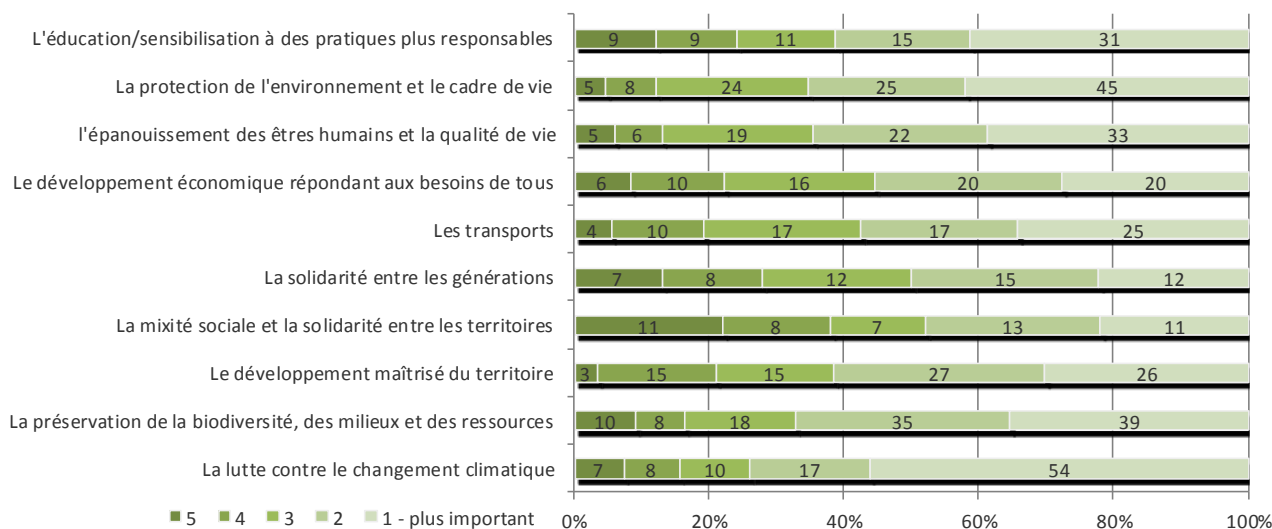
Le dernier groupe associe :

- la mixité sociale et la solidarité entre les territoires,
- la solidarité entre les générations.

Pour vous, le développement durable c'est :

(plusieurs réponses sont possibles, les indiquer par ordre d'importance, 1 = plus important)

16



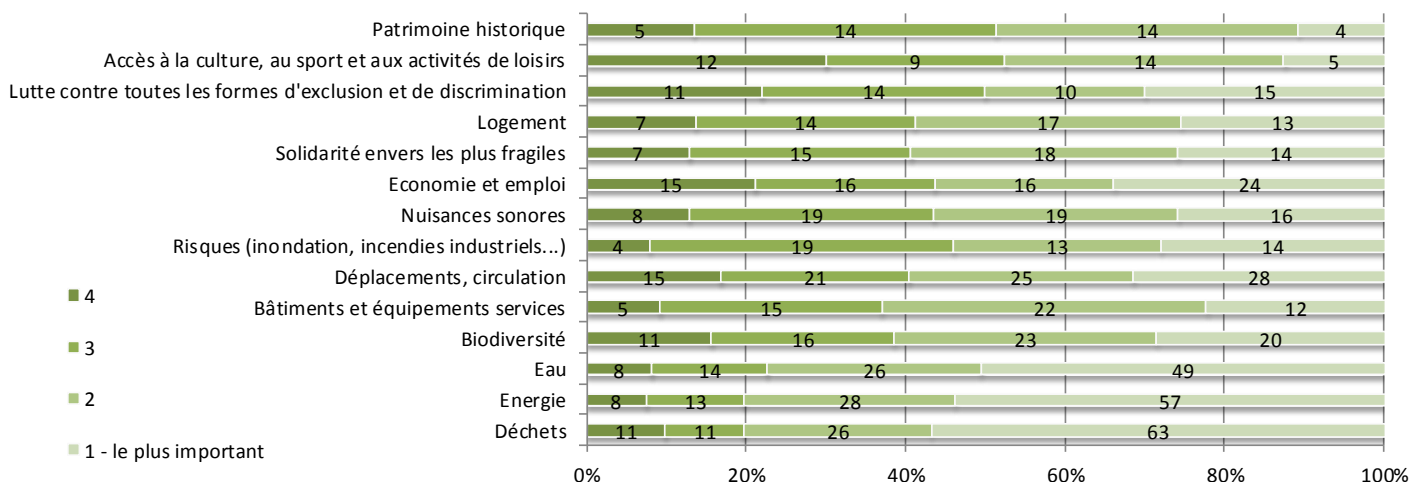
Trois sujets retiennent particulièrement l'attention des répondants par rapport au développement durable :

- les déchets,
- l'énergie,
- l'eau.

Un second groupe de domaines préoccupent les répondants. Il s'agit :

- des déplacements et de la circulation,
- de l'économie et de l'emploi,
- de la biodiversité.

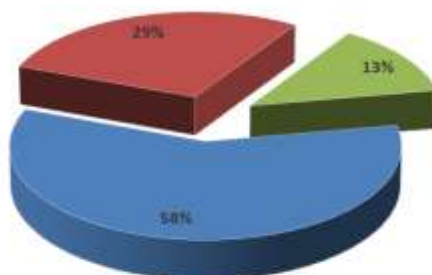
Quels sont les domaines qui vous préoccupent le plus par rapport au développement durable ? (classer par ordre d'importance de 1 à 4, 1 = le plus important)



L'amélioration de la qualité de vie représente l'attente majeure des répondants quant à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Qu'attendez-vous de l'Agenda 21 de MenneCY ?

- Améliorer la qualité de vie
- Economiser les ressources naturelles
- Renforcer l'attractivité de MenneCY



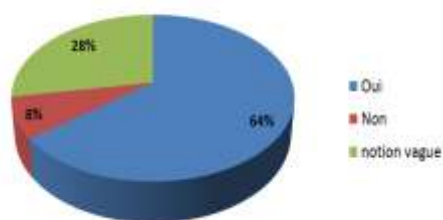
Les agents municipaux, le développement durable et l'Agenda 21

(source : questionnaire aux agents : 102 réponses ; taux de réponse : 30%)

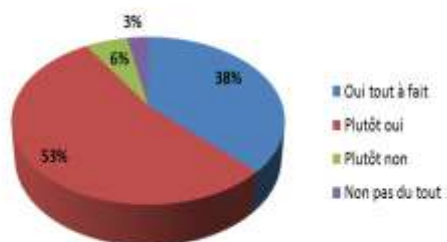
On constate, dans l'ensemble, que la notion de Développement Durable est plutôt bien répandue puisque 92% des agents en ont déjà entendu parler. Elle n'est cependant pas appropriée par tous de la même manière puisque 28% d'entre eux trouvent encore cette notion vague.

La plupart des agents municipaux se sentent sensibles au Développement Durable. Contrairement aux idées reçues, les plus jeunes sont moins sensibles au Développement Durable. Plus on monte dans la pyramide des âges, plus les agents sont sensibles à cette notion.

Connaissez-vous la notion de Développement Durable ?



Etes-vous sensibles au Développement Durable ?



18

Pour les agents, le Développement Durable, correspond avant tout au volet environnemental. Viennent ensuite le cadre et les conditions de vie.

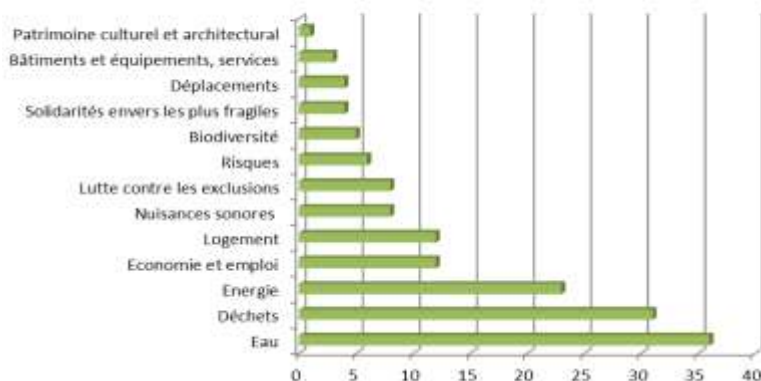
Le volet social et le volet économique classés en dernière position traduit la non connaissance de ces deux piliers du Développement Durable.

Pour vous, le développement durable c'est :



L'eau, les déchets et l'énergie sont les trois domaines principaux qui appellent un intérêt majeur chez les agents.

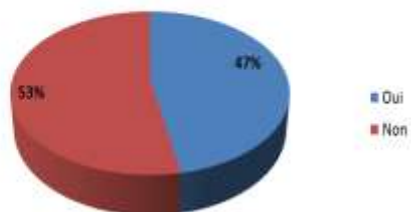
Quels sont les domaines qui vous préoccupent le plus par rapport au DD ?



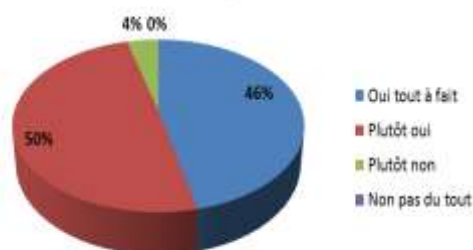
Les connaissances sur l'Agenda 21 sont très partagées.

La quasi-totalité des personnes interrogées semble convaincue de l'importance qu'a MenneCY de s'engager dans un Agenda 21.

Avez-vous déjà entendu parler de l'Agenda 21 ?



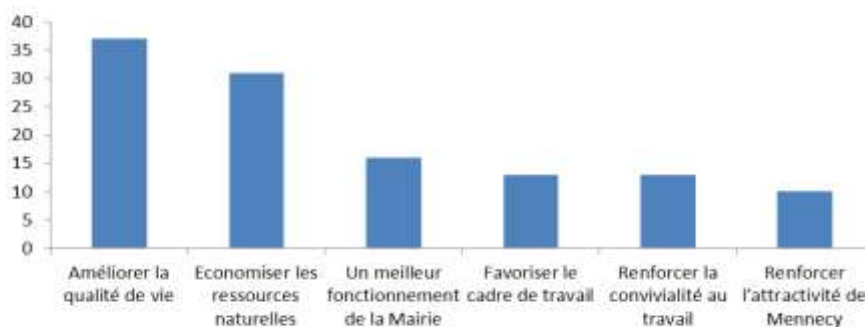
Pensez-vous que MenneCY doit s'engager dans un Agenda 21 ?



19

Les agents municipaux attendent principalement de l'Agenda 21 qu'il améliore leur qualité de vie.

Qu'attendez-vous de l'Agenda 21 de MenneCY ?



Vers un diagnostic territorial partagé

L'objectif de l'Agenda 21 est de formuler un cadre d'évolution cohérent et solide. Néanmoins, cette démarche n'a de sens que si elle est partagée par tous. C'est pour cela qu'un travail partenarial fort est prévu avec les citoyens dans la démarche d'Agenda 21. Cela donne ainsi à chaque habitant la possibilité de s'investir pour le projet de développement durable de sa commune.

Le présent document est destiné à appuyer la réflexion à venir des acteurs impliqués dans l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de MenneCY sur une analyse objective, état des lieux, recueil de données territoriales, sociales, économiques, environnementales (tant quantitatives que qualitatives).

Son élaboration repose sur des investigations conduites par les consultants du cabinet ARGOS, avec le concours actif de la ville :

- un **travail de collecte et d'analyse de la documentation existante**, dont un pré-diagnostic réalisé en interne de mai à novembre 2011 ;
- des **traitements statistiques et cartographiques** ;
- quelques **entretiens individuels avec des agents de la collectivité** ;
- la diffusion, traitement et analyse **d'un questionnaire à la population** (158 retours) ;
- la diffusion, traitement et analyse d'un questionnaire aux agents de la collectivité (102 retours, soit un taux de retour de l'ordre de 30%) ;
- l'animation de **sept Ateliers 21 citoyens** en différents lieux du territoire :
 - ✓ « la parole aux jeunes » le 12 novembre 2012
 - ✓ « Les services aux citoyens et la solidarité » le 19 novembre 2012
 - ✓ « Préservation des ressources naturelles » le 20 novembre 2012
 - ✓ « Santé et bien-être » le 26 novembre 2012
 - ✓ « Culture, sport et citoyenneté » le 27 novembre 2012
 - ✓ « la parole aux entreprises » le 27 novembre 2012
 - ✓ « Aménagement du territoire » le 10 décembre 2012

Il est à noter également la mobilisation du Conseil municipal des Enfants qui, dans sa séance du 17 novembre 2012, a exprimé sa volonté de contribuer aussi à cette démarche d'Agenda 21.

Le diagnostic territorial

Le diagnostic est un préalable indispensable à toute réflexion sur les enjeux et actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Il a pour but de dresser un état des lieux du territoire et de l'action de la collectivité dans une perspective de développement durable. Il s'agit de prendre en compte le contexte actuel et ses conséquences environnementales, économiques et sociales, tout en anticipant les évolutions futures.

Ce diagnostic territorial partagé a été abordé avec une clé de lecture autour de douze domaines transversaux qui reprennent chacun des thèmes majeurs du développement durable avec, pour chaque domaine de réflexion :

- **Un état des lieux (« le contexte local »)** : sont ici décrites les composantes et caractéristiques de chaque thème, ainsi que la situation locale, à l'échelle du territoire de la ville de MenneCY. Les principaux éléments de connaissance résultent de l'analyse de la bibliographie existante (synthèse des rapports et sources d'information sur la situation locale) et d'entretiens conduits avec des acteurs et partenaires locaux.
- **Les indicateurs** : Le dispositif d'évaluation du projet territorial de l'Agenda 21 doit s'inscrire sur trois niveaux : le territoire, la stratégie, le plan d'action. En ce qui concerne l'évaluation du contexte territorial des indicateurs d'état pertinents sont retenus par thématique, permettant ainsi de mesurer, informer, apprécier les politiques et actions entreprises sur le territoire au regard du développement durable³.
- **Une analyse des politiques et projets de la commune et leurs partenaires (« ce que fait la collectivité »)** : il s'agit de mettre en évidence ce qui est mis en œuvre par les services municipaux ou ses partenaires dans le domaine concerné. Pour une mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21, il importe de prendre en compte les actions conduites, les dispositifs existants, les schémas actuels ou en cours d'élaboration, ..., qui renseignent sur les réponses qui sont d'ores et déjà apportées.
- **Un éclairage par :**
 - ✓ **le regard des habitants (« ce qu'en pensent les habitants »)** reposant soit sur les résultats du questionnaire à la population, soit sur les contributions issues des Ateliers 21 participatifs,
 - ✓ **le regard des agents (« ce qu'en pensent les agents »)** reposant soit sur les résultats du questionnaire au personnel communal, soit sur les échanges tenus lors d'entretiens individuels.
- **La matrice AFOM (force-faiblesse ; opportunité-menace)** : il s'agit de croiser les forces/faiblesses et opportunités/menaces du domaine traité avec les réponses déjà engagées.
- **Les enjeux** : il s'agit de mettre en évidence les secteurs ou sujets sur lesquels devront prioritairement porter les actions dans l'avenir et, à l'inverse, ceux qui sont en passe d'être résolus. Cela vise également à identifier la(les) dimension(s) du développement durable concernée(s) par la thématique : la durabilité écologique (pour un développement prudent), la durabilité économique (pour un développement efficace) et la durabilité sociale surmontée de la dimension éthique (pour un développement équitable).

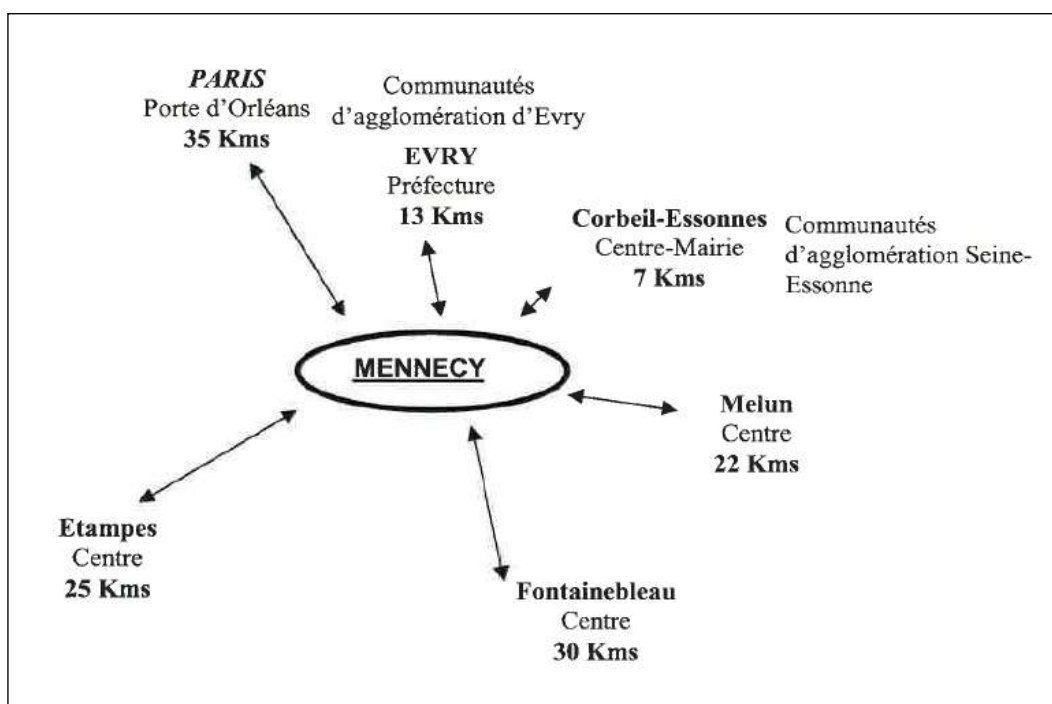
³ Le travail de sélection et de quantification des indicateurs de contexte est en cours.

1- Aménagement et gestion de l'espace

Constat

La ville de MenneCY, qui compte 13 710 habitants (recensement au 1^{er} janvier 2013), est située en Île de France (à l'est du département de l'Essonne), dans la périphérie Parisienne (35km au sud de Paris) à proximité de nombreux pôles structurants (à 13 km d'Evry, préfecture de l'Essonne).

Elle profite à la fois du pôle d'attractivité de la capitale et du rayonnement économique d'Evry et de Corbeil-Essonnes, qui génèrent beaucoup d'emplois et de services administratifs.

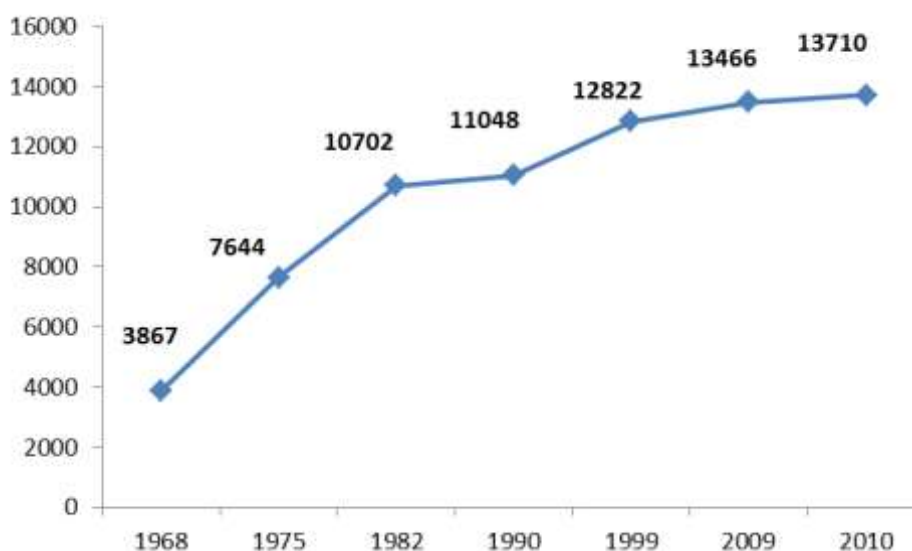


Source : PLU – rapport de présentation

En partie du fait de cette proximité, le territoire Menneçois présente des problématiques singulières en termes d'aménagement de l'espace.

- La ville de MenneCY connaît une **croissance de sa population régulière**, particulièrement forte au cours des années 1970 – 1980, mais contenue ces dernières années. Cette évolution pose question sur l'urbanisation du territoire.

L'évolution de la population menneçoise entre 1962 et 2010



Source INSEE

23

- Conséquence directe de l'étalement urbain, l'aménagement du territoire Menneçois présente une particularité : **de grandes zones rurales cohabitent avec des zones concentrées en habitat**. L'urbanisation de la ville se fait de part et d'autre de la RD 191.
- Le territoire est marqué par une prédominance de la maison individuelle. L'explosion des constructions au cours des années 60-70 fait de la ville aujourd'hui encore un territoire où la pression foncière est forte.
- La structuration de son territoire implique **une forte dépendance à la voiture**, du fait d'un nombre d'actifs travaillant en dehors de la commune conséquent (83% des actifs du territoire travaillent dans une autre commune, source INSEE 2009).
- Quant au relief de la ville de MenneCY, il est plutôt composé de plaines et de plateaux, la commune étant située entre la Vallée de l'Essonne et le plateau du Hurepoix. Ce secteur constitue une transition entre la Beauce au sud-ouest et la Brie française au nord-ouest.

Photographie aérienne de la commune de MenneCY



Source : GoogleMaps 2012

24

L'urbanisation de la ville de MenneCY apparaît donc particulière. En effet, deux types d'urbanisation prédominent sur ce territoire :

- les constructions de maisons individuelles accompagnées d'équipements (privées et publics) d'un haut niveau de services « MenneCY-Village-Sud » ;
- une urbanisation plus traditionnelle de résidences en lotissements ou des programmes d'habitat vertical (petits immeubles).

La pression foncière des années 70-80 a découpé la partie urbanisée de la ville en deux grands secteurs d'habitation : une zone d'habitation « récente » : les Levitt, zone pavillonnaire et une zone d'habitation plus « ancienne » : le bourg.

Photographie aérienne de la commune de MenneCY : Les Levitt



Le territoire de MenneCY que l'on peut qualifier de « rural » présente donc un certain nombre de spécificités. La commune présente une surface totale de 1 110 hectares. 55% du territoire de la commune est rural, constitué principalement de cultures au sud de la commune et de zones boisées au nord et 45% du territoire est urbanisé.

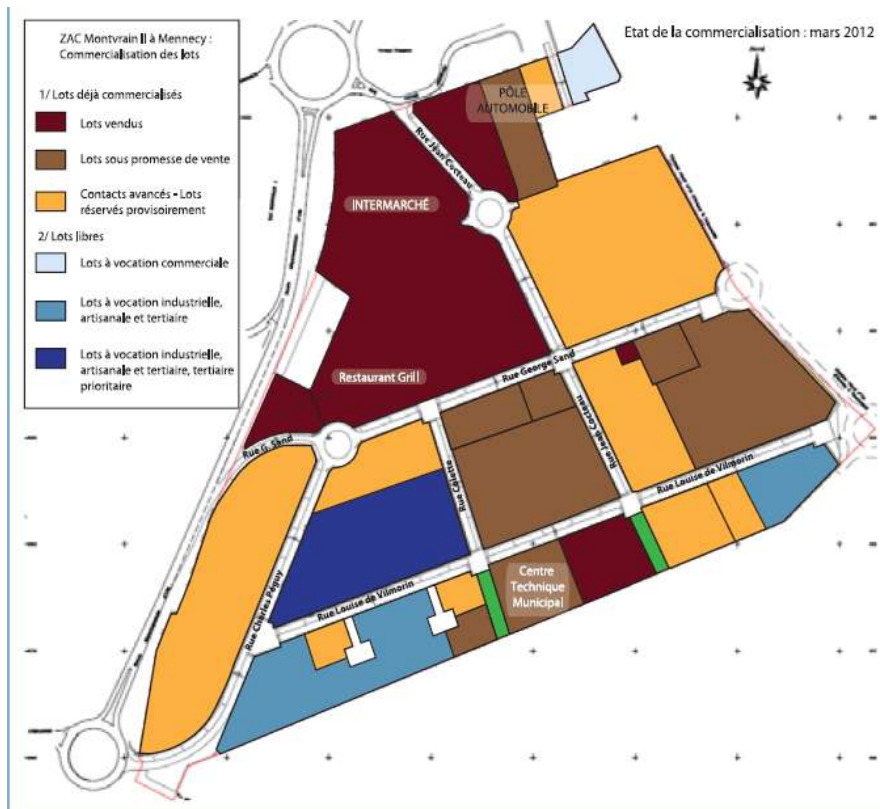
Elle présente une particularité au niveau de son occupation du sol puisqu'elle est bordée par l'Essonne où se trouve une zone de marais. Une autre particularité est la voie SNCF qui traverse la commune.

25

Bien qu'une partie de celui-ci soit encore qualifié de rural, plusieurs zones d'activités se sont développées au cours des dernières années :

- La zone économique de Montvrain I : d'une superficie de 16 hectares, elle regroupe près de 23 sociétés exerçant dans divers champs d'activité cumulant 600 emplois ;
- La zone économique de Montvrain II, en développement : 27 hectares sont mis à disposition d'entreprises de secteurs d'activités variés. Actuellement le projet est en cours de réalisation.
- Trois centres commerciaux de proximité : Verville, Paul Cézanne et Bel Air.

Etat d'avancement du projet de la zone d'activité Montvrain II mars 2012



Source : magazine Mennecy Actualités

26

Mennecy est également composée **d'une partie agricole non négligeable au Sud et Est** de son territoire (Cf. photographie de la commune de Mennecy). Le recensement agricole de 2010 fait état d'un nombre relativement très faible d'exploitation agricole puisqu'une seule est identifiée. Ce nombre a connu une diminution significative depuis 1988, passant de 6 exploitations à 4 en 2000. La principale activité agricole sur ce territoire relève de la culture de céréales et oléoprotéagineux et la Surface Agricole Utile (SAU) de 101 hectares (source Agreste).

Indicateurs de contexte

- Superficie en hectares de la SAU (indicateurs INSEE, AGRESTE)
- Répartition des 4 grands types d'occupation du sol : terres artificialisées, terres agricoles, forêts et milieux semi-naturels, milieux aquatiques (indicateurs UE-SoeS, Corine Land Cover)
- Nombre d'habitants sur la commune, densité moyenne en habitant/km² et variation annuelle moyenne de la population en % (indicateurs INSEE)
- Taux d'artificialisation annuel (en nombre d'hectares)
- Densité commerciale en m²/1000 habitants pour l'alimentaire et non alimentaire

Ce que fait la collectivité

Le territoire Mennecoïsis est muni d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU) (approuvé par le Conseil Municipal du 15 juillet 2010, et modifié le 27 avril 2011).

A travers celui-ci plusieurs orientations sont poursuivies ayant des incidences directes sur l'aménagement du territoire, on peut en retenir quelques-unes :

- relancer la dynamique démographique ;
- prendre en compte les nouveaux comportements socio-économiques ;
- enrayer le vieillissement de la population ;
- prévoir l'installation de nouvelles activités ;
- etc...

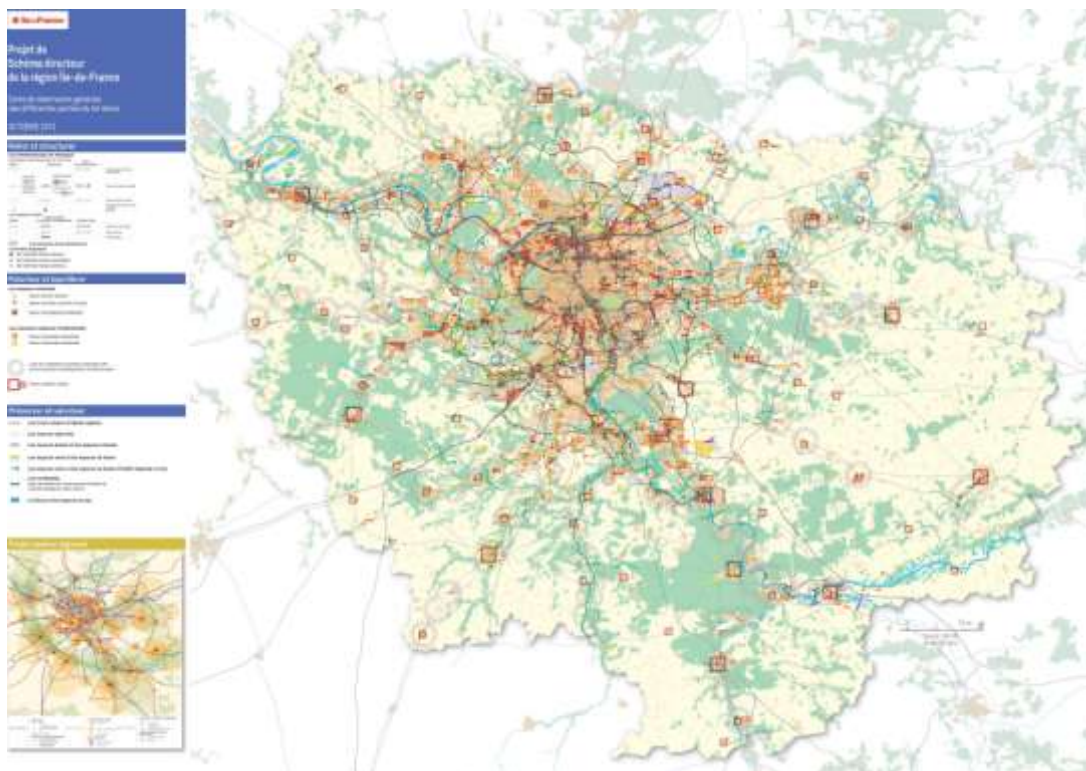
A l'échelle intercommunale, la Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier prévoit notamment, qu'entre 2006 et 2016, une prévision de 4 000 logements à l'échelle de la communauté de communes, dont 1 200 pour la ville de Mennecy.

Au niveau régional, le projet de Schéma Directeur Régional Ile-de-France (SDRIF) a été adopté par la Région le 25 octobre 2012. Dans ce projet, le territoire de Mennecy est découpé en deux moitiés :

- le sud avec une urbanisation à optimiser,
- le nord avec une urbanisation à densifier.

Ce territoire est affecté par une limite d'urbanisation dite d'intérêt régional (limité respectée par le PLU actuel).

Le secteur des 2 ZAC (Montvrain 1 et 2) et celui de la ZAC des Haies Blanches sont désignés pour du développement urbain.



Ce qu'en pensent les habitants

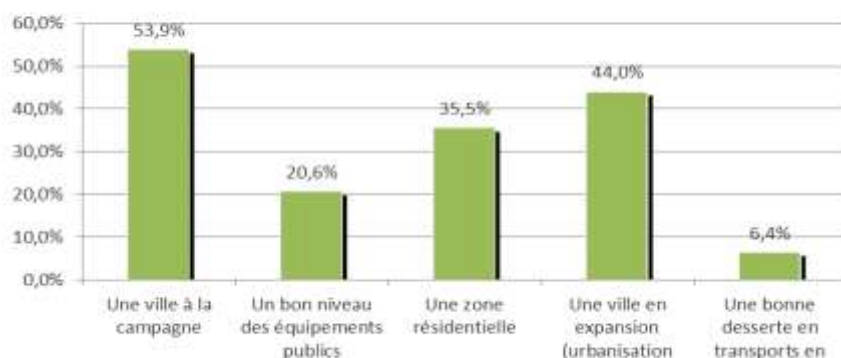
Pour 53,9% des répondants au questionnaire, MenneCY est d'abord une «ville à la campagne».

Plus de 2 répondants sur 5 considèrent que c'est une « ville en expansion » et plus d'un 1/3 que c'est une « zone résidentielle ».

Trois domaines sont particulièrement appréciés à MenneCY par les répondants :

- l'environnement pour 46,3% des répondants,
- la tranquillité pour 22,3% des répondants,
- la proximité de grands axes pour 13,4% des répondants.

Selon vous, qu'est ce qui caractérise le mieux MenneCY ? (plusieurs réponses sont possibles)



Qu'aimez-vous le plus à MenneCY ?

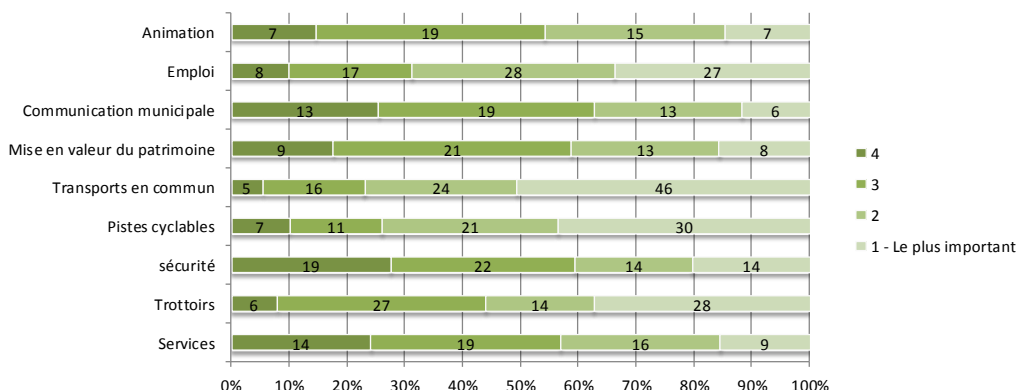


28

Les répondants considèrent que ce qui manque le plus à MenneCY sont :

1. les transports en commun,
2. l'emploi,
3. des trottoirs,
4. des pistes cyclables,
5. de la sécurité.

Que manque t-il le plus à MenneCY ?
(Classer par ordre d'importance de 1 à 4, 1 = le plus important)



Ce qu'en pensent les agents

La réponse la plus donnée est « une ville à la campagne », suivie par « une ville en expansion ».

« Une bonne desserte en transport en commun » semble être ce qui caractérise le moins MenneCY.

Selon vous, qu'est-ce qui caractérise le mieux MenneCY ?



Matrice FFOM

Forces - La croissance de la population - Un territoire considéré comme rural - Un patrimoine naturel important - Un cadre de vie agréable - Un foisonnement de projets urbains - La mise en œuvre du PLU - Des équipements publics municipaux en nombre importants	Faiblesses - Une pression foncière forte - Une structuration du territoire favorisant l'utilisation de la voiture
Opportunités - L'aménagement du « Barreau Sud » - La densification aux abords immédiats de la gare SNCF (près de 800 logements en cours ou à construire) - Le développement de zones d'activités pour renforcer le tissu d'entreprises	Menaces - Un phénomène progressif d'étalement urbain - Des transports en commun à développer pour accompagner la croissance urbaine

Enjeux

- La définition d'objectifs chiffrés de consommation foncière dans les documents d'urbanisme
- La densification du bâti pour tendre vers une meilleure utilisation du foncier
- Le renforcement des interconnexions entre l'habitat, l'emploi, les services et les transports à travers le spectre de l'urbanisme

2- Biodiversité et ressources naturelles

Constat

Le territoire de MenneCY fait état d'ensembles boisés et paysagers classés en zone N (naturel) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- Le parc de Villeroy est un Espace Boisé Classé de 110 hectares, dont 88 hectares en régime forestier⁴. Le 30 mai 2002, la ville de MenneCY a signé une convention d'aménagement forestier avec l'ONF⁵ pour la période 2000-2019. Cette convention avait pour objectif la production de bois, essentiellement de bois pour le sciage.

Il est la propriété de la ville depuis le 1^{er} août 1972.

Au sein de cet espace, on peut découvrir de grandes allées et notamment l'allée des *séquoïadendrons giganteum*. Cette allée est labellisée « arbres remarquables de France » par l'Association A.R.B.R.E.S depuis 2001.

Elle est longue de 800 mètres de long composée de 134 arbres âgés d'environ 140 ans et s'élevant à plus de 30 mètres de hauteur.

Allée des séquoïadendrons giganteum »



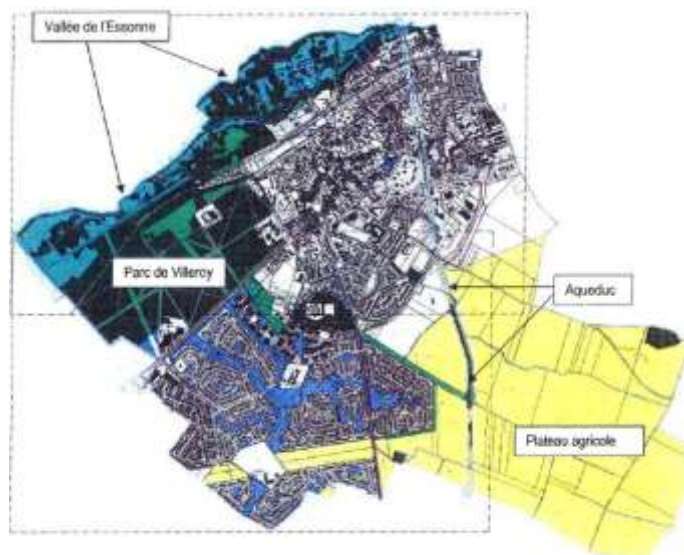
Source : site internet de la ville

⁴ Le régime forestier, c'est un ensemble de règles de gestion du patrimoine forestier, qu'il soit privé ou public, dans l'intérêt général.

⁵ Office National des Forêts

- les grands espaces naturels de la vallée de l'Essonne.

Les grandes entités paysagères



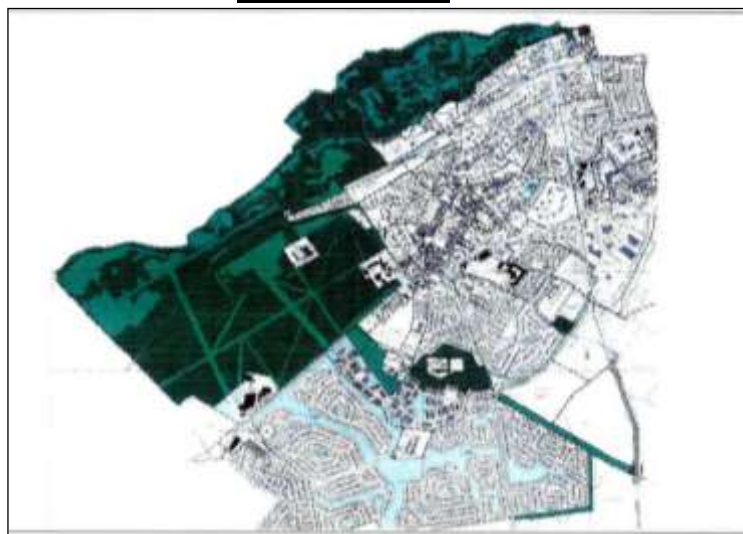
Source : PLU de MenneCY

Le territoire dispose d'un environnement particulièrement riche. Situé entre la Vallée de l'Essonne et le plateau du Hurepoix, ses espaces présentent des singularités :

- la vallée de l'Essonne : cet espace est caractérisé par les deux bras de rivière qui le composent ;
- le flanc de coteau : le coteau comporte la partie la plus ancienne de la ville ;
- le plateau : cet espace suit l'axe de la RN 191.

MenneCY est également un territoire où la biodiversité est très forte, autant pour la faune que pour la flore. Il y a en effet un nombre important de mammifères, une faune ornithologique, piscicole et entomofaune variée, des reptiles, amphibiens et invertébrés en grand nombre, et une flore particulièrement riche.

Zones naturelles



Source : Rapport de présentation du PLU de MenneCY

Plusieurs types d'inventaires et protections du patrimoine naturel sont présents sur le territoire :

- **la présence d'une ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) qui abrite environ 80 espèces nicheuses. Cette zone humide, constituée de plans d'eau et de roselières, attire une trentaine d'espèces lors de leur migration pré ou postnuptiale.

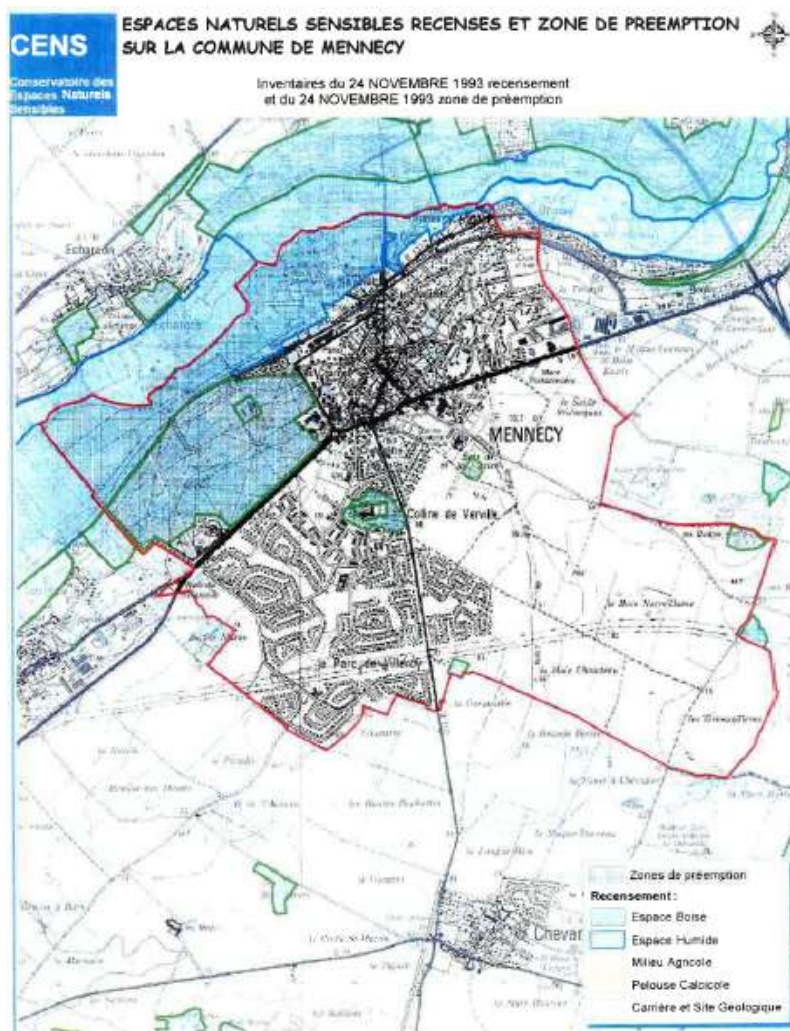
- **Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :**
 - ✓ **les ZNIEFF de type I** sont des territoires correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Ces zones abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant : la « zone humide de Bouchet à MenneCY » située à l'ouest de la RD 153 (zone marécageuse constituée de diverses formations végétales originales) et la « zone humide du petit MenneCY à Moulin Galant » bordant l'est de la RD 153.
 - ✓ **les ZNIEFF de type II** correspondent à des milieux formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant des relations entre eux. Elles se distinguent de la moyenne du territoire environnant par le contenu patrimonial plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible : la vallée de l'Essonne de Malesherbes à la Seine localisée dans la partie Nord de la commune.

- Un **arrêt de biotope** pour les marais appelé « Les marais de Fontenay-le-Vicomte » depuis le 19 septembre 1994 : ce sont des étangs et des boisements tourbeux. L'objet de la protection concerne le Butor Blongios (oiseau), les fougères des marais et les Peucedan des marais (deux espèces végétales protégées au niveau régional).

- **Des espaces naturels sensibles :**
 - ✓ les Marais de Fontenay le Vicomte (milieu humide) entre la voie SNCF et la rivière Essonne ;
 - ✓ les Marais de la Basse Vallée de l'Essonne (la Grande Ile) ;
 - ✓ l'étang de la Patte d'Oie ;
 - ✓ le Parc de Villeroy (espace boisé) ;
 - ✓ différentes zones boisées de surface restreinte.

- **La proximité avec des sites Natura 2000** : cette appellation est utilisée pour désigner un réseau de sites naturels qui présentent un grand intérêt écologique. Des espaces sont classés ainsi à proximité du territoire communal :
 - ✓ les Marais de Fontenay le Vicomte et d'Itteville classés « Zone de Protection Spéciale » ;
 - ✓ le Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine classé « Zones Spéciales de Conservation » depuis 2002.

Carte des espaces naturels sensibles de MenneCY



Source PLU 2010

Le territoire peut se prévaloir d'espaces verts en grand nombre :

- 20 hectares d'espaces verts (haies comprises) sur la commune (hors parc de Villeroy) :
 - ✓ 209 226 m² de surfaces engazonnées,
 - ✓ 3 427 mètres linéaires de haies,
 - ✓ 8 353 m² de massifs arbustifs.
- 751 arbres sont dénombrés.

Ces espaces verts sont entretenus en régie par les agents de la commune. 9 agents au total ont la charge de ces espaces. Or, la norme voudrait qu'il y ait un agent par hectare.

L'entretien se fait sans utilisation de produits phytosanitaires et ce pour plusieurs raisons : les produits phytosanitaires sont chers, ils ne sont pas toujours de bonnes qualités et aucun agent de la ville n'est habilité à les utiliser.

Le seul produit phytosanitaire utilisé est du désherbant répandu sur les surfaces minéralisées et les fils d'eau (caniveau). C'est l'entreprise ESV (Europe Services Voirie), qui s'occupe de la propreté urbaine de la ville et du balayage mécanisé des rues qui a la charge de répandre le désherbant.

En termes de ressource hydraulique, MenneCY compte trois réseaux hydrologiques :

- les nappes aquifères : une nappe supérieure et une seconde plus basse alimentant les plans d'eau de l'Essonne ;
- le réseau d'irrigation ancien : ce réseau hydraulique composé de galeries souterraines en râteau dispose d'un point de déversement au Parc de Villeroy dans le réservoir de l'ancien château.
- la rivière de l'Essonne.

Bien que l'eau communale soit plutôt jugée positivement sur sa qualité, l'analyse montre néanmoins quelques anomalies pour le cours d'eau Essonne, avec notamment une forte concentration anormale de phosphates. De plus, des problèmes d'eutrophisation très marqués avec notamment des PH très élevées et des cycles de l'oxygène important viennent compléter cette analyse.

La compétence collecte assainissement des eaux pluviales et des eaux usées a été déléguée au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau).

Des équipements sont mobilisables à l'échelle de la commune:

- 57 kilomètres de collecteurs d'eaux pluviales communaux disposant de 5 ouvrages de dépollution (3 séparateurs d'hydrocarbure et 2 chambres à sable) ;
- 63 kilomètres linéaires de conduite pour le réseau des eaux usées ;
- 18 ouvrages de rétention communaux et un bassin intercommunal.

Quant aux eaux pluviales collectées, elles sont principalement rejetées dans l'Essonne.

Indicateurs de contexte

Biodiversité

- Superficie en espaces naturels / aux espaces urbanisés selon les secteurs
- Superficies non urbanisées / superficie totale de la commune
- Superficies concernées par au moins 1 inventaire ou protection au titre de la préservation de la nature
- Nombre de milieux naturels différents représentés sur le territoire hors cultures et zones urbanisées
- Superficies préservées dans le cadre du PLU (Superficies en ZAP, EBC, ENP, zone N inconstructibles)
- Superficies des espaces naturels faisant l'objet d'une gestion par la ville ou ses partenaires

Espaces verts - boisement

- Nombre de points de fleurissement en jardinières sans réserve d'eau
- Nombre de points de fleurissement en pleine terre
- Nombre de parcs et de jardins publics
- Nombre d'ha d'espaces boisés
- Nombre d'ha d'espaces verts (espace naturel, espaces fleuris paysagers ...)
- Nombre d'arbres en zone urbaine
- Evolution du nombre de points noirs paysagers repérés
- Prise en compte d'une charte paysage dans les documents d'urbanisme

Ce que fait la collectivité

L'adoption du PLU par la commune de MenneCY en 2010 est un des outils moteurs de la collectivité sur la préservation de son patrimoine et la protection d'une biodiversité riche sur le territoire. Plusieurs choix ont été retenus dans ce cadre, inscrivant les objectifs et les actions de ce document dans une démarche de développement durable :

- la protection de la ressource en eau est renforcée avec la mise en œuvre d'une réglementation des rejets dans le milieu naturel ;
- le renforcement de la protection des espaces boisés (contre le défrichement total et leur abattage), ainsi qu'une accentuation de la protection des marais et des milieux aquatiques ;
- sur la thématique de la faune et de la flore, le PLU prévoit l'application des préconisations issues du SCoT de la CCVE ;
- enfin, il est prévu une augmentation de la surface imperméabilisée et une augmentation des débits d'eaux usées.

35

A ceci s'ajoutent toute une série d'opérations telles que :

- la signature d'une convention d'aménagement forestier avec l'ONF pour la période 2000-2019 ;
- la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques par la Ville ;
 - ✓ amphibiens,
 - ✓ reptiles,
 - ✓ oiseaux forestiers,
 - ✓ oiseaux en ville,
 - ✓ insectes,
 - ✓ chiroptères.
- des actions en faveur de la protection des espèces :
 - ✓ la création d'une mare en 2013 (continuité écologique),
 - ✓ le curage et le nettoyage des mares forestières du Parc de Villeroy,
 - ✓ l'amélioration, l'agrandissement des sites de reproduction et d'hiver,
 - ✓ l'observation et le suivi des populations (récolte des données),
 - ✓ la sensibilisation et l'animation de sorties grand public,

- ✓ la construction d'une barrière piège,
- ✓ l'installation d'un hôtel à hirondelles (printemps 2013),
- ✓ l'installation d'un hôtel à abeilles sauvages (printemps 2013),
- ✓ l'installation de silhouettes anticollision (abris bus).
- la mise en place de deux voies vertes à vocation pédagogique,
- la prohibition des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux (sauf désherbant dans certains cas) ; la ville de Mennecy est signataire de la charte Phyt'Essonne portée par le SIARCE⁶,
- ...

La Ville conduit également des actions en partenariat avec d'autres acteurs :

- les insectes pollinisateurs – les ruchers, association Club Apiculture :
 - ✓ études sur les abeilles et la pollinisation
 - ✓ sensibilisation de la population
 - ✓ des animations dans les écoles
 - ✓ la participation aux événements avec le service environnement
- les chauves-souris – association AZIMUT 230
- des aménagements forestiers avec l'ONF :
 - ✓ programme de régénération et d'amélioration des parcelles forestières
 - ✓ enrichir et préserver la forêt en arbres monumentaux, remarquables et arbres « bio »
- la convention d'entretien et de gestion d'ouverture au public site ENS départemental, le Marais de la Grande Ile
- le curage des mares forestières dès l'hiver 2012 – Scouts de France
- le nettoyage des parcelles 1, 2, 3 dès l'hiver 2012 – Scouts de France

Enfin, le Schéma Directeur d'Assainissement finalisé en 2012 contient des préconisations relatives à un certain nombre de travaux qui seront réalisés sur 5 ans à compter de 2013.

⁶ De 2012 à 2016, des actions seront mises en place pour accompagner, sensibiliser et apporter aux communes, aux particuliers et aux agriculteurs une meilleure connaissance des pratiques phytosanitaires en vue de limiter les pesticides dans l'entretien des espaces publics ou privés comme les parcs ou les golfs. Une deuxième phase devrait démarrer en 2016. Pendant quatre ans, Agri-Phyt'Essonne se concentrera sur le monde agricole et approfondira l'ensemble des problématiques techniques et économiques de ces professionnels qui agissent déjà en vue de réduire les pesticides.

Ce qu'en pensent les habitants

La présence de nombreux espaces naturels et d'espaces verts est un atout aux yeux des habitants. Ils présentent un fort potentiel en matière de biodiversité, de paysage et de lien social. Ils considèrent qu'il convient de poursuivre les efforts engagés pour valoriser ce patrimoine.

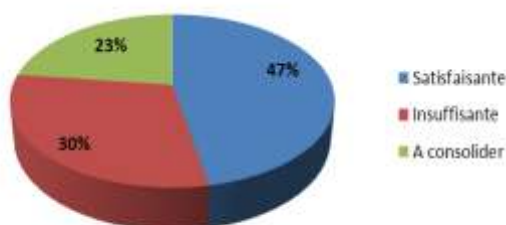
Ils expriment des attentes vis-à-vis des pratiques développées par la collectivité quant à une gestion encore plus raisonnée de ses espaces verts, à la présence de trames vertes et bleues. Ils sont par ailleurs très sensibles et attentifs à l'intérêt que représentent les espaces agricoles sur ce territoire.

Cf. Chapitre 6 Santé – environnement ; paragraphe « Ce qu'en pensent les habitants ».

Ce qu'en pensent les agents

L'environnement obtient un résultat plus contrasté. Moins de la moitié des agents considère que l'environnement est satisfaisant.

Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant à l'environnement ?



Matrice FFOM

Forces ▪ Une biodiversité riche, aussi bien sur le plan faunistique que floristique ▪ Un patrimoine naturel considérable ▪ L'inscription des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme ▪ La présence d'un plateau agricole ▪ Des actions (privées et publiques) en faveur de l'éducation à l'environnement	Faiblesses ▪ La pression foncière qui pèse sur le territoire ▪ La qualité de l'eau de l'Essonne jugée moyenne ▪ L'utilisation de produits phytosanitaires
Opportunités ▪ La proximité du Parc naturel régional du Gâtinais ▪ Le développement des espaces naturels comme maintien de la biodiversité pour lutter contre l'artificialisation des sols ▪ La signature du plan 0 PHYTO en lien avec le SIARCE ▪ Le développement d'actions protégeant la biodiversité (hirondelles, abeilles)	Menaces ▪ L'étalement urbain et l'artificialisation des terres contraignent fortement les milieux naturels

Enjeux

- La préservation de la biodiversité écologique et la pérennisation de l'activité agricole
- La formalisation de trames vertes et bleues au sein du territoire
- La protection et la sanctuarisation des lieux potentiellement menacés identifiés comme prioritaires pour la biodiversité (zones humides, etc.)
- Le développement des pratiques écoresponsables (notamment au sein des services municipaux) pour protéger la biodiversité urbaine

3- Transports et déplacements

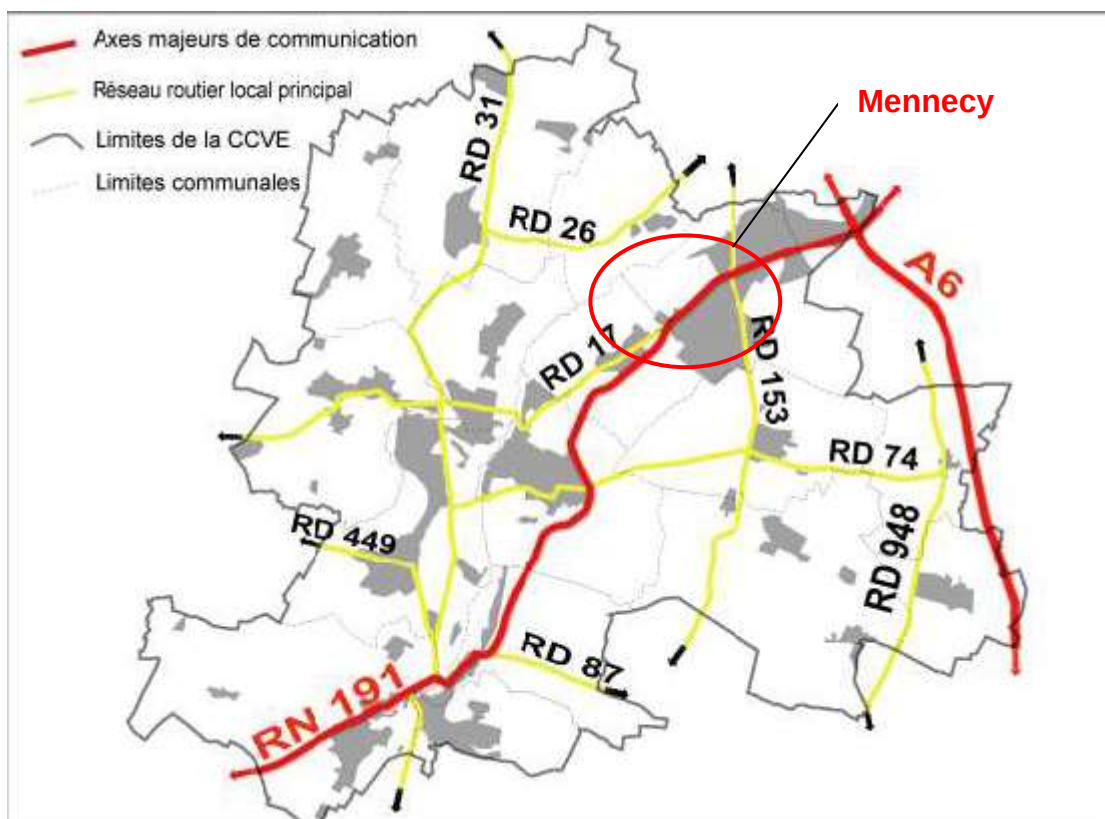
Constat

La situation géographique de MenneCY la rend particulièrement attractive en termes de déplacements. Située à une quarantaine de kilomètres de Paris et à proximité des principaux pôles structurants du département, elle bénéficie de cette localisation. Pour autant, le territoire souffre d'un certain nombre d'handicaps majeurs en termes de transports en commun : les lignes de bus sont limitées (il existe une seule ligne de bus structurante qui permet de relier les agglomérations d'Evry et de Corbeil, tout en soulignant aussi qu'il existe d'autres lignes de bus « intra communautaire ») et le RER D est le moins performant du réseau (en fréquence et régularité).

Sur la question des déplacements, on relève sur le territoire l'offre de transports suivante :

- **La présence d'une gare SNCF**, reliant MenneCY à Paris et sa proche banlieue grâce à la ligne D du RER. Avec moins de 30 passages par jour, elle assure essentiellement les flux sortants vers Paris. Il faut compter environ 60 minutes pour rejoindre la capitale.
- **Un réseau routier plutôt complet** : MenneCY est plutôt bien desservie. La RD 191 est un axe fortement fréquenté (13 000 véhicules par jour), faisant le lien avec de nombreuses voies secondaires ainsi qu'avec l'autoroute A6 (3 km de MenneCY).

La structuration du réseau routier de la Communauté de Communes du Val d'Essonne



Source : SCOT 2008

- **Un réseau de bus présentant quelques manques** : quatre lignes de bus régulières passent par MenneCY, mais elles desservent essentiellement les communes situées à l'Est :
 - ✓ la ligne n°24.11 et 24.12 relie : Champcueil, MenneCY, Ormoy, Le Coudray-Montceaux, Corbeil, Evry,
 - ✓ la ligne n°24.07 relie : Ormoy, MenneCY et Chevannes
 - ✓ la ligne 10.23 reliant Corbeil à Ballancourt.

Par ailleurs, aucune ligne ne dessert tous les quartiers de la ville.

Plan des lignes de bus



Source : STIF – mars 2008

On constate que les lignes de bus intercommunales desservent essentiellement les communes situées à l'Est de MenneCY. Les usagers voulant se rendre à l'Ouest sont donc contraints d'utiliser leur voiture.

Des **bus de nuit**⁷ sont également mis en place pour assurer la correspondance avec les trains au départ et à l'arrivée de Corbeil-Essonnes. Ils ne circulent pas tous les jours et desservent les gares de Moulin Galant, MenneCY, Ballancourt et la Ferté Alais.

⁷ NOCTILIEN – compétence STIF

Dans le Plan Local de Déplacements (PLD) établi par la CCVE, 3 objectifs étaient fixés. Le troisième objectif était de « mettre en place un service de transport à la demande. » Ce troisième objectif a été atteint le 1^{er} octobre 2009 avec la mise en place du service « **MOBI'VAL** ».

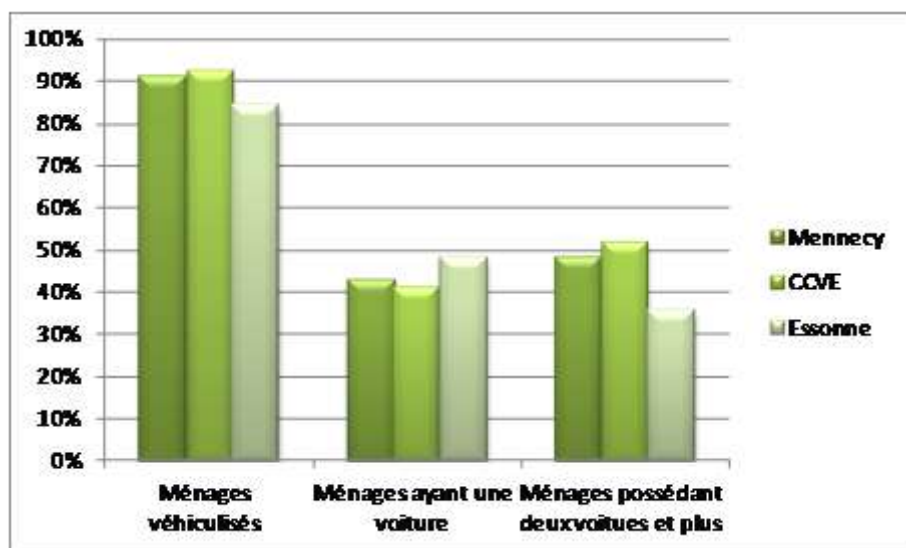
Le MOBI'VAL circule sur les 21 communes du territoire tous les mercredis de 9h à 16h30 et tous les samedis de 9 heures à 18 heures. Il assure des trajets vers les principaux centres d'activités et de services du Val d'Essonne (gares, marchés, hôpital, centres commerciaux, centres culturels, administrations ...).

Il peut également desservir certains sites au-delà des limites du Val d'Essonne.

- **Un réseau de voie cyclable relativement faible** : la gare de Mennecy est desservie par un réseau de voies cyclables incomplet.

Les mauvaises dessertes en transport en commun, la fréquence trop faible de passage du RER sur le réseau ferroviaire et la proximité de l'autoroute A6 entraînent **une forte utilisation de la voiture** de la part des Menneçois, que se soit pour des déplacements domicile-travail ou autres. De fait, on constate un taux de motorisation des ménages particulièrement élevé (91,6% des Menneçois disposent d'au moins une voiture ; taux plus important que la moyenne du département de l'Essonne) :

Taux de motorisation des ménages :



Source : INSEE 2009

Cette forte motorisation des ménages peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les 2/3 des déplacements intra communaux s'effectuent en voiture particulière ;
- la présence de la RD 191 qui traverse Mennecy ;
- la localisation sur la commune du lycée et du collège qui constituent des pôles d'attraction pour les communes avoisinantes ;
- la grande majorité des actifs du territoire travaillent dans une commune autre que Mennecy, contre seulement 17% des actifs travaillant sur le territoire communal.

Face à cette utilisation massive de la voiture, les modes doux de déplacements ne sont que très peu développés.

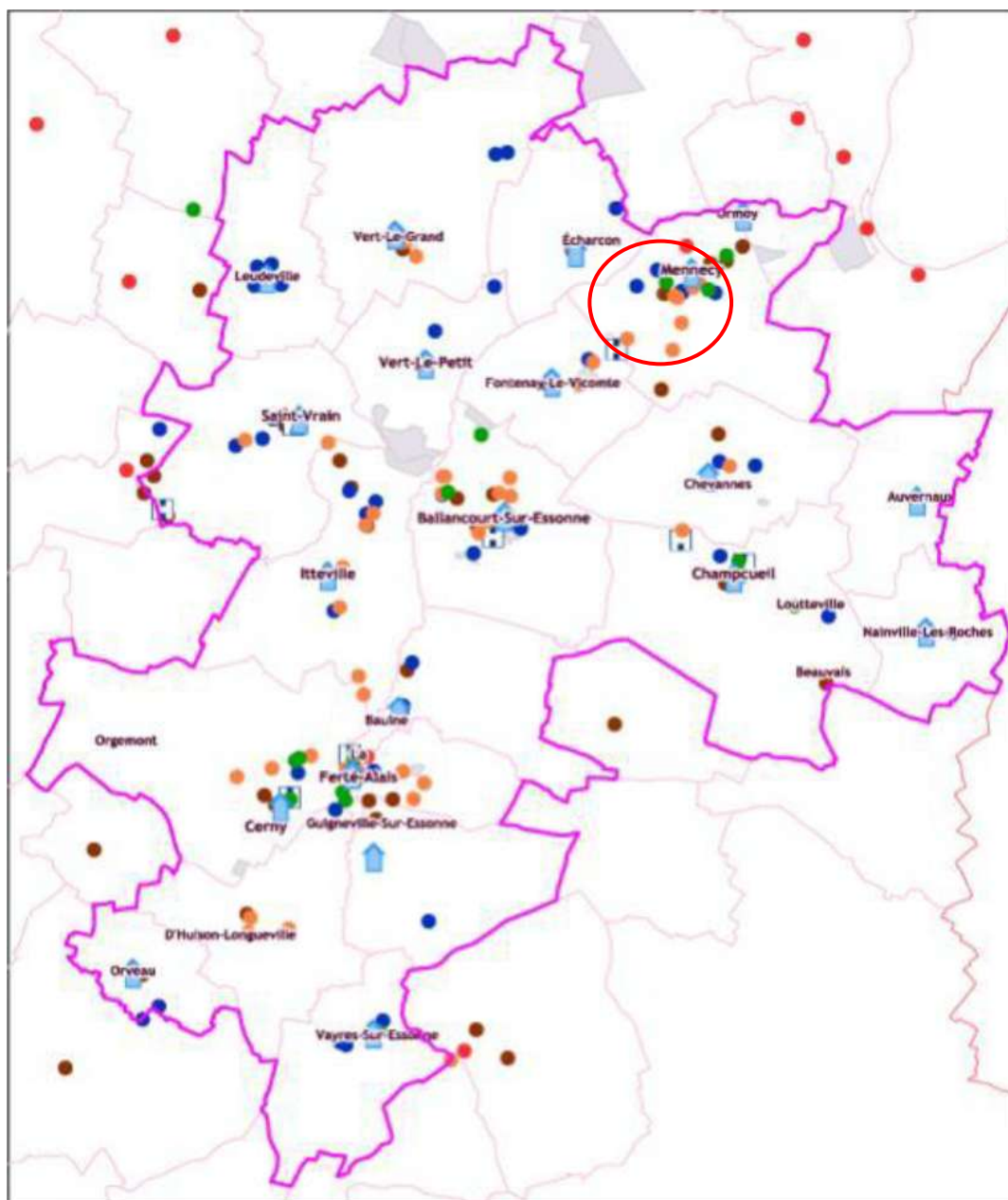
Nombre de navettes intra-communales : 790

Part voiture particulière	61,6%
Part transport en commun	2,2%
Part de la marche	22,9%
Part des deux roues	4,4%
Plusieurs modes	8,9%

Source : PLU

De plus, la situation de la commune de MenneCY est un point qui figure comme stratégique sur le territoire du Val d'Essonne. C'est un espace où les services et les centres d'intérêt sont nombreux engendrant de fait de nombreux flux.

Principaux pôles générateurs de flux sur le territoire de la CCVE



- établissement scolaire
- point d'intérêt communal
- équipement sportif
- point d'intérêt intercommunal
- gare
- établissement de soins
- ↑ mairie
- zone d'activité

0 4 km

Sources : AUDES0, MOBILITY +
CCVE

Indicateurs de contexte

- % d'habitants utilisant leur voiture pour leur déplacement domicile-travail
- % d'actifs travaillant à l'extérieur de la commune
- % d'actifs venant travailler sur la commune
- Km de cheminements verts continus aménagés pour piétons ou cyclistes
- Part modale des différents modes de transport
- Part de l'utilisation des transports en commun dans la totalité des migrations alternantes journalières annuelles
- Part de la population ayant accès au transport collectif
- Nombre de personnes utilisant les TC sur des lignes régulières (Bus, RER)
- Proportion de scolaires se rendant à pied à l'école
- Nombre d'enfants utilisant les transports scolaires
- Nombre de places de stationnement pour vélos disponibles à proximité des lignes de transports en commun
- Nombre de Plan de Déplacement d'entreprises / Plan de Déplacement d'Administration sur le territoire

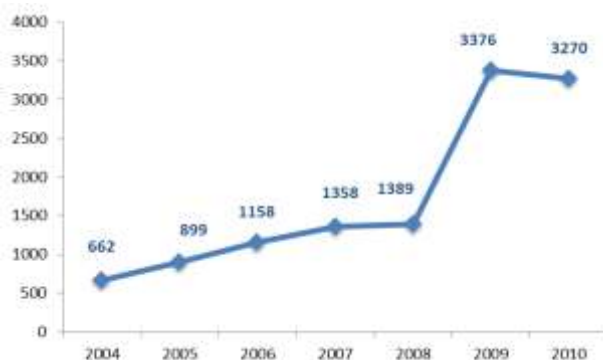
Ce que fait la collectivité

44

Consciente de cet enjeu autour de la thématique du transport et des déplacements, la collectivité propose plusieurs actions. Elles ont pour objectif de faciliter les déplacements de ses citoyens :

- la mise en place d'un système de ramassage scolaire pour les enfants scolarisés à l'Ecole du Clos Renault et à l'école de la Jeannotte ;
- des navettes sont également mises à disposition des enfants habitant aux Châtrees et qui sont scolarisés à l'école de la Jeannotte ou Sablière, et à partir de septembre 2013 pour certains enfants dépendant de l'école Les Myrtilles en lien avec la CCVE ;
- une navette gratuite pour les personnes âgées ou isolées : fonctionnant 5 fois par semaine, elle propose aux personnes qui le souhaitent d'accéder au centre bourg de MenneCY et aux espaces commerciaux.

Nombre de personnes transportées par la navette pour les seniors



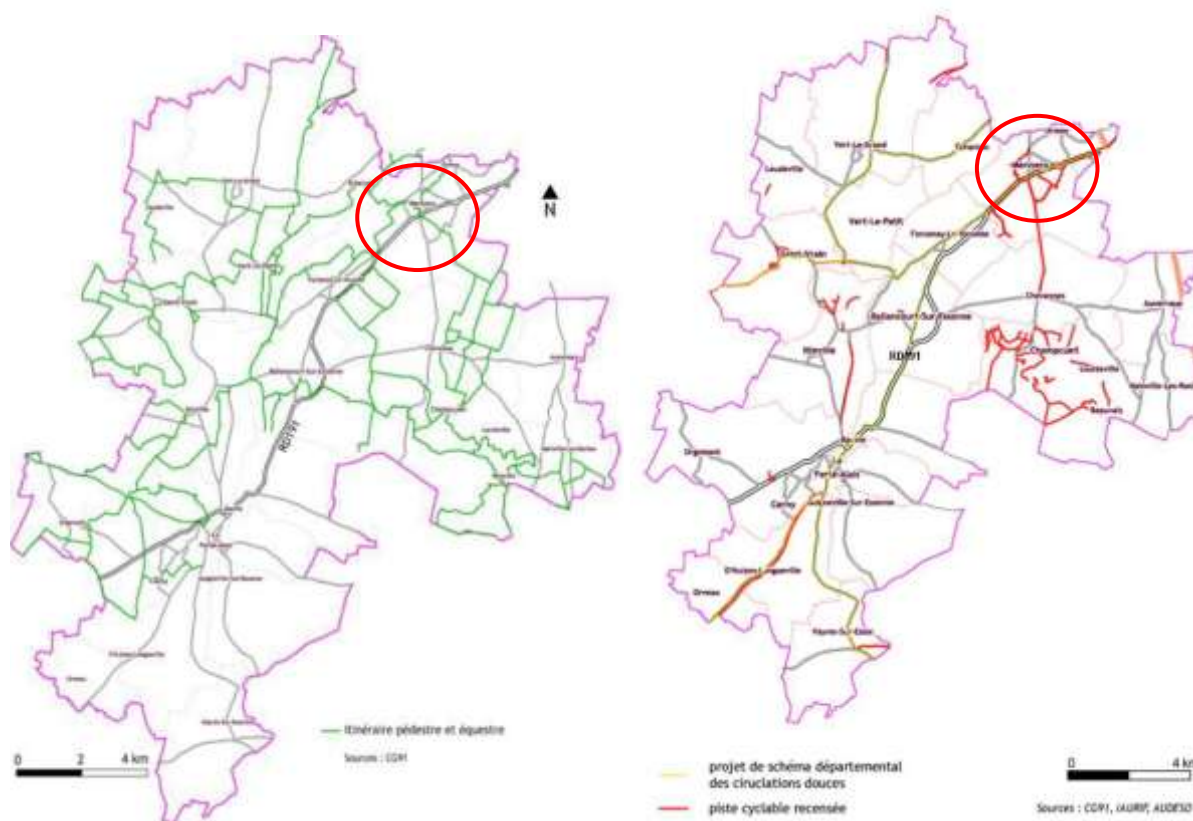
Source : CCAS – rapport d'activités

Depuis 2004, il y a eu une importante augmentation du nombre de personnes transportées puisque l'augmentation sur la période est quasiment de 400%. C'est en 2009, que l'on remarque une explosion de l'utilisation de la navette.

En lien avec la CCVE, il sera aménagé une station pour garer les deux roues non motorisées à la gare SNCF. Cette station vélo sera aménagée avant 2015⁸.

Aussi, la commune de MenneCY est inscrite dans la mise en œuvre d'un **Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces**. Ce document établi à l'échelle départementale a vocation à favoriser la mise en place d'actions en faveur du développement des modes doux de transports. Il préconise entre autre, sur la commune de MenneCY d'étendre le réseau cyclable afin de connecter au mieux les équipements, le centre-ville et la gare.

Itinéraires équestres/ pédestres et cyclables sur le territoire de la CCVE



Source Schéma de déplacements doux, 2012

La CCVE a approuvé en décembre 2007 son **Plan Local des Déplacements**. Celui-ci s'est inscrit dans le schéma de cohérence territoriale de la CCVE rendu exécutoire le 30 septembre 2008. Dans ce schéma, la CCVE a établi un diagnostic des liaisons douces existant sur son territoire. Plus précisément sur MenneCY, la CCVE constate que la gare est inscrite dans un réseau de liaisons douces incomplet en raison de :

⁸ L'étude sera achevée en 2013. Les demandes de financements auprès du STIF seront adressées en 2014 ; d'où des travaux et une livraison de l'équipement en 2015.

- l'absence d'aménagements cyclables dans les rues donnant accès au bâtiment,
- l'absence d'aménagements cyclables entre MenneCY et les communes d'Echarcon et d'Ormoy.

Dans le Plan local de déplacements de la CCVE, la CCVE avait établi des propositions d'itinéraires pour chaque commune. Pour MenneCY, il était prévu que le réseau d'aménagements cyclables permette :

- d'assurer une continuité avec les pistes existantes sur la RD 191 et la RD 153,
- desservir les équipements, le centre-ville et la gare de la commune.

Trois itinéraires avaient été établis :

- premier itinéraire : Gare RER, rue du Général Leclerc, rue du Général Pierre, rue de la Fontaine,
- second itinéraire : Gare, rue du Général Leclerc, avenue de la Jeannotte,
- troisième itinéraire : Marais municipaux de la patte d'oie, gare RER, Avenue Darblay, entrée du parc de Villeroy, Carrefour de l'Europe.

S'agissant de la flotte de la ville, en septembre 2010, la collectivité s'est dotée d'un véhicule électrique utilisé par les agents de la voirie. En mai 2011, la commune a également fait l'acquisition de trois véhicules électriques afin de réduire les déplacements automobiles des agents dans le cadre de leur travail.

Ce qu'en pensent les habitants

46

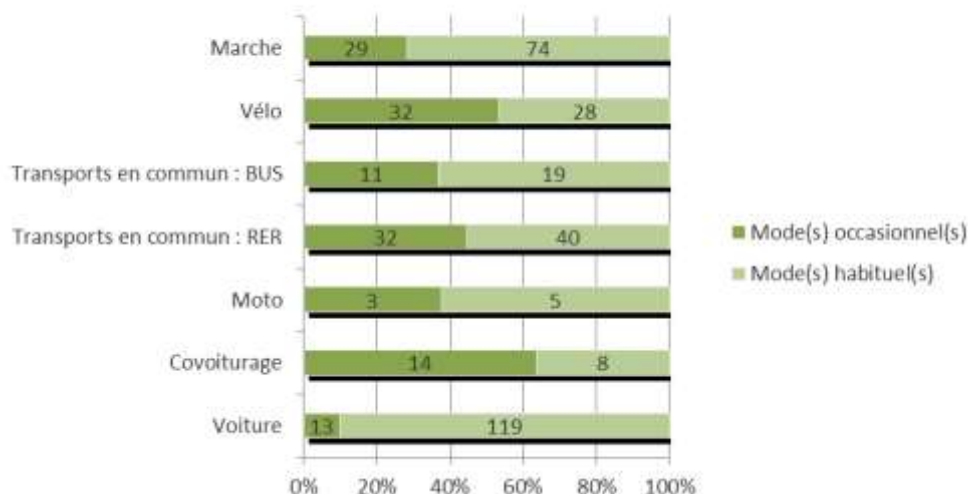
L'utilisation de la voiture est le premier moyen de transport cité par les répondants. Ce mode de déplacement est un moyen habituel pour 119 d'entre eux (sur un total de 132).

103 répondants déclarent avoir recours à la marche comme moyen de transport ; mode qui est qualifié d'habituel pour 74 d'entre eux.

L'utilisation du RER arrive en 3^{ème} position et le vélo en 4^{ème} avec des équilibres relatifs entre une utilisation habituelle et occasionnelle.

Les bus et le covoiturage ne constituent pas des moyens de déplacements utilisés par les répondants.

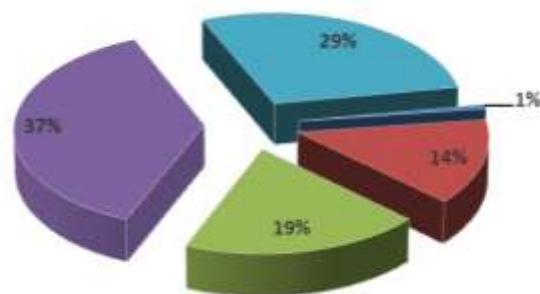
Qu'utilisez-vous comme moyen de transport ?



En corollaire au questionnaire précédent sur les modes de déplacement, les transports en commun sont jugés de façon négative. En effet, 29% des répondants qualifient la qualité des transports en commun « mauvaise » et 37% l'estiment « plutôt mauvaise ».

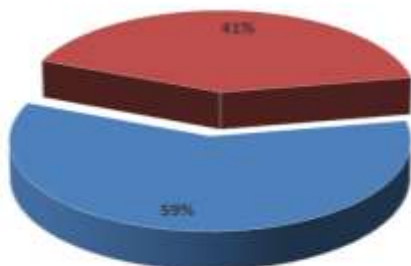
Comment jugez-vous la qualité des transports en commun ?

■ Excellente ■ Plutôt bonne ■ Sans opinion ■ Plutôt mauvaise ■ Mauvaise



Dans quels domaines se situent les améliorations prioritaires à engager pour la circulation ?

■ Déplacements ■ Stationnement



Les répondants sont 59% à considérer qu'ils convient d'abord d'agir en matière de déplacements contre 41% en matière de stationnement.

Ce qu'en pensent les agents

Les agents municipaux mettent en moyenne 19 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail.

Plus de la moitié des agents municipaux ont des horaires de transport fixes d'une semaine sur une autre.

Le mode de transport le plus utilisé par les agents est la voiture. Malgré l'importance que prend celle-ci, le covoiturage est très peu pratiqué par les agents. La marche est avant tout privilégiée par les agents vivant à MenneCY. Le bus est toujours combiné avec un autre moyen de transport.

La voiture est utilisée par les agents avant tout pour une question de gain de temps et d'indépendance.

Les transports en commun sont avant tout utilisés par les agents pour éviter les problèmes de stationnement qui pourraient survenir s'ils venaient au travail en voiture. Les agents semblent également être sensibles à la préservation de l'environnement car 21% d'entre eux disent utiliser les transports en commun afin de respecter l'environnement.

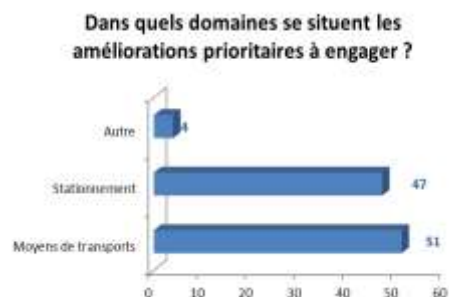
La sensibilité des agents sur la question des modes doux ressort puisque la majorité dit pratiqué la marche pour se rendre sur leur lieu de travail afin de respecter l'environnement. La marche et le vélo son également beaucoup pratiqués pour éviter les problèmes de stationnement.

Aucun des agents ayant répondu au questionnaire considère la qualité des transports en commun comme « excellente ». Les $\frac{3}{4}$ des agents jugent la qualité des transports en commun comme mauvaise. Un peu moins d'un quart des agents l'estime « plutôt bonne ».

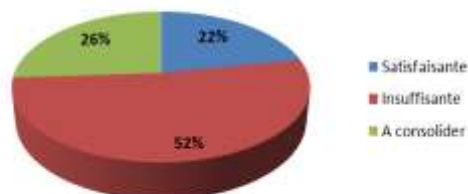


Plus de la moitié des agents trouve que la circulation est insatisfaisante dans MenneCY.

Les agents considèrent que c'est dans le domaine des transports que devraient s'engager les améliorations prioritaires. Les résultats restent cependant très partagés entre les transports en commun et le stationnement.



Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant à la circulation ?



Matrice FFOM

Forces ▪ La proximité avec Paris et de nombreux pôles structurants ▪ La présence d'une gare et du RER D reliant Paris ▪ L'inscription de la thématique des modes doux dans des documents de planification (PLU, SCOT, etc.)	Faiblesses ▪ La part importante des actifs travaillant à l'extérieur du territoire ▪ Un réseau de transport en commun mal adapté ▪ Un RER D : source d'insatisfaction (particulièrement en termes de fréquence et d'irrégularité) ▪ Des modes doux insuffisamment développés ▪ Une préférence marquée pour la voiture individuelle lors des déplacements ▪ Des déplacements infra-communaux essentiellement en voiture ▪ La saturation du réseau routier structurant (RD 191 et RD 153) ▪ Une offre de stationnement insuffisante autour de la gare et en centre-ville ▪ Le bruit et déviation de la circulation à proximité des zones résidentielles
Opportunités ▪ L'inscription de la commune dans un schéma directeur départemental de déplacements doux et dans celui porté par la CCVE ▪ La desserte du Val d'Essonne, plus connue sur le nom de « barreau Sud » (après 2020) ▪ Densification du secteur de la gare en termes de logements ▪ Doublement de l'offre publique de stationnement à proximité immédiate de la gare SNCF	Menaces ▪ Un territoire qui demeure trop favorable à la voiture ▪ Des modes de vie difficilement conciliables avec des transports en modes actifs

Enjeux

- L'association systématique des questions de transports et d'urbanisme dans les réflexions communales et intercommunales
- Le développement du covoiturage et des modes alternatifs à la voiture (dont les transports en commun)
- Le développement d'une intermodalité efficace (gare / transports en commun)
- Le développement d'équipements et d'infrastructures de transports en commun et de modes actifs (modes doux)
- La sensibilisation des Menneçois aux modes doux de transports

4- Habitat et logement

Constat

La ville comptabilise actuellement 5 401 logements sur son territoire pour 13 710 habitants (source INSEE). Avec une croissance positive et régulière de sa population, + 0,4 % par an sur la période 1999 à 2009, la thématique de l'habitat et du logement se pose de façon cruciale.

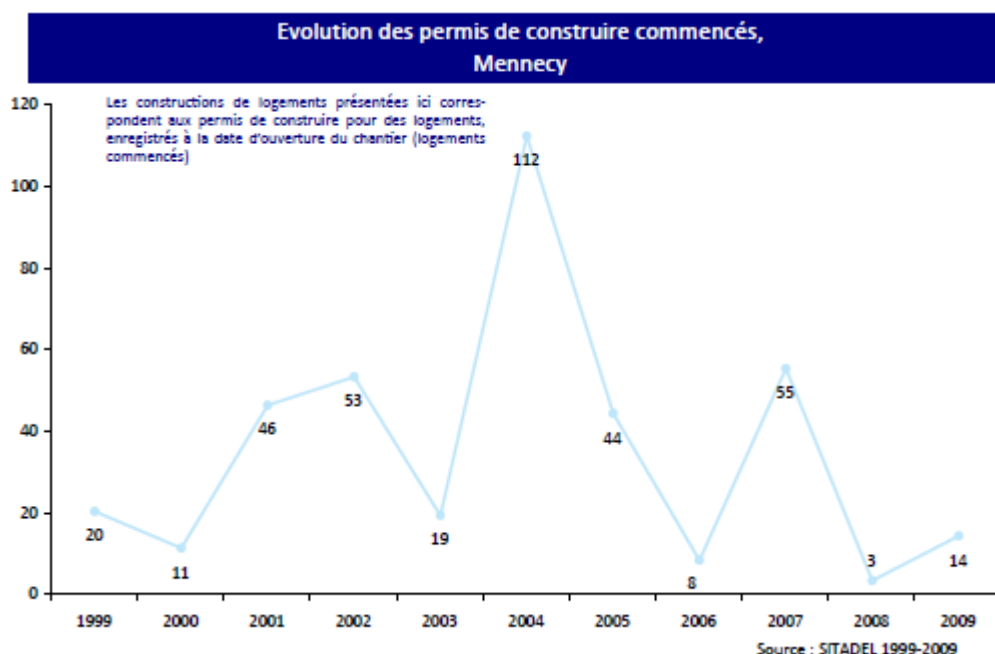
Parmi l'ensemble de logements dont disposent le territoire, **la très grande majorité 94,4% sont des résidences principales**. Néanmoins 4,5% sont des logements vacants. Sur la période 1998-2008, la ville de MenneCY a vu son parc de résidences principales augmenter de 9%. Cette évolution est moins importante que celle de la CCVE (+ 14,3%) et du département (+ 10,5%) (source ABS 2012).

En termes de statut d'occupation, on constate qu'à MenneCY **une forte majorité des ménages sont propriétaires de leur logement**. Ils sont en effet 68 % à l'être et 30 % sont locataires, dont 18 % en logement social. La part des locataires est supérieure à celle de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (25 %) mais inférieure à celle du département (37 %).

Aussi, l'urbanisation spécifique de MenneCY, prédominance de l'habitat individuel, rend nécessairement le nombre de maisons supérieur au nombre d'appartements. 2/3 des MenneCYois vivent dans une maison contre un tiers en appartement.

Le parc de logement est relativement ancien puisque 77,5% des logements ont été construits avant 1989 (dont 48,5% avant 1975).

Nombre de permis de construire commencés sur la période 1999 – 2009



Source : ABS 2012

La moitié des résidences principales est composée de logements de grande taille (5 pièces ou plus). Les logements de petite taille (1 ou 2 pièces) composent moins de 10% du parc de logements. Or, depuis 10 ans, la taille des ménages est davantage à la baisse, ce qui interroge dès lors l'adéquation entre le parc de logements de Mennecy et la structure de sa population.

En parallèle, l'évolution du logement social sur le territoire communal connaît une hausse plutôt soutenue sur la période 1999- 2008, puisqu'elle augmente de presque 30%. Mennecy compte 6 bailleurs : Essonne Habitat, Vivr'Essonne, France Habitation, Athégienne, Toit et Joie et I3F.

Avec 912 logements sociaux en 2008, soit 18,1% des résidences principales, la part de l'habitat social à Mennecy reste certes supérieure à celle de la CCVE (11,8%) et de la France métropolitaine (14,7%), mais inférieure à celle du département et de l'obligation légale en rigueur⁹.

En novembre 2012, 18,16% du parc de logement est du logement social contre 15,33% en août 2011 (source : Préfecture de l'Essonne).

Il convient également de relever qu'en 2012 :

- 1 000 demandes de logements sociaux en attente (dont 350 par des personnes habitant à Mennecy) ;
- une rotation annuelle des logements sociaux à la hauteur de 30 logements par an.

En complément de cette information, il est à préciser que seul un ménage sur 10 reçoit l'allocation logement distribué par la CAF.

52

La ville de Mennecy compte la présence de plusieurs établissements ayant pour vocation de loger les personnes âgées :

- en EHPAD : cet établissement propose 80 places en hébergement permanent et 10 en accueil temporaire
- le foyer logement « la Résidence Edouard Gauraz » : il est composé de 60 logements destinés aux personnes âgées de 60 ans et plus. Il comprend également 12 F2 permettant de recevoir des couples.

Enfin, le territoire accueille une aire d'accueil des gens du voyage¹⁰ en bordure de la ZAC Montvrain II d'une capacité de 20 places.

⁹ Mennecy est la seule commune de la CCVE concernée par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

¹⁰ La compétence « création, extension, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » relève de la CCVE.

Indicateurs de contexte

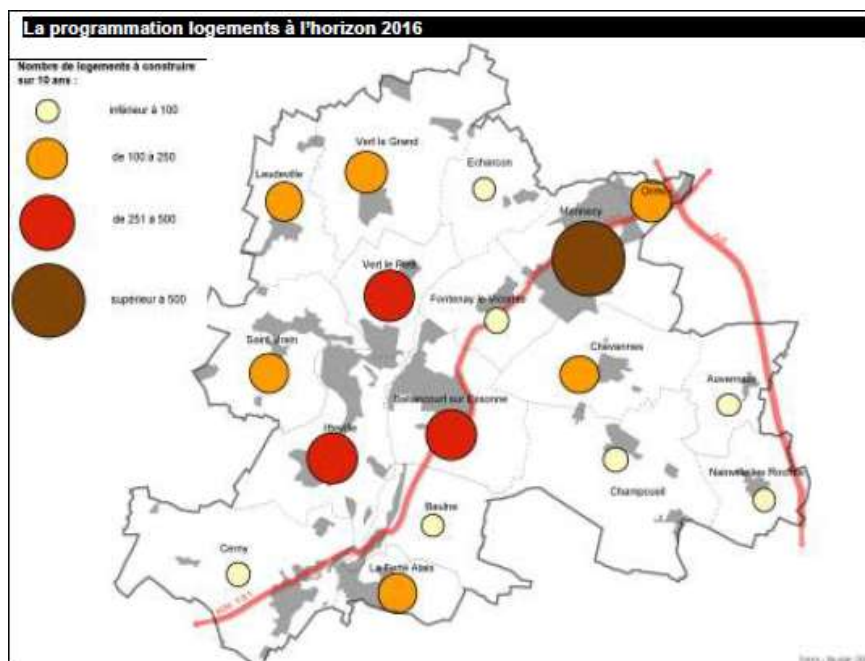
- Part des logements locatifs dans les résidences principales
- Part des résidences secondaires
- % de logement social sur la commune
- Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale et générationnelle
- Vétusté du parc
- Etat du parc de logement (ancien, récent)
- Répartition géographique du nombre de logements locatifs (y compris sociaux)
- Répartition géographique du parc locatif social
- % de logements collectifs

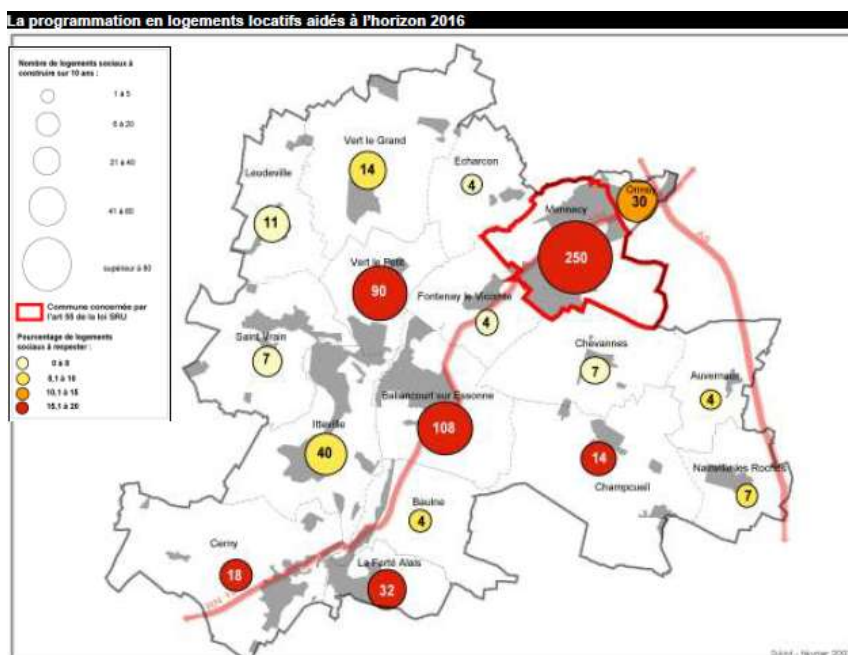
Ce que fait la collectivité

Le SCoT élaboré sur le territoire de la CCVE, établit un scénario de programmation de logements et de logements sociaux dans l'objectif de répondre à la demande de la population croissante.

53

Programmation des logements sur le territoire de la CCVE à l'horizon 2016





Pour répondre à la demande de logements sur le territoire, plusieurs grands projets sont en cours de réalisation :

- en 2012 : 36 logements privés
- courant 2013 : 309 logements sociaux et 60 logements privés
- fin 2013 – début 2014 : 50 logements sociaux et 230 logements privés
- courant 2014 : 26 logements sociaux et 76 logements privés

Ce qu'en pensent les habitants

23,4% des répondants à l'enquête à la population considèrent que la construction de logements sociaux et l'amélioration du parc de logements est une priorité à traiter dans le cadre du volet social du développement durable sur le territoire de Mennecy.

Matrice FFOM

Forces ▪ Un cadre de vie agréable faisant de MenneCY une ville demandée ▪ Un programme de constructions relativement récentes et de qualité ▪ La présence d'un Plan Local d'Urbanisme sur la Ville ▪ Une croissance positive de la population et des constructions sur le territoire communal	Faiblesses ▪ La configuration du parc de logements (majoritairement ancien) et sa performance d'un point de vue énergétique
Opportunités ▪ Une programmation importante de construction de logements sociaux à courte échéance ▪ Des programmes d'habitats collectifs à court terme ▪ Une adaptation des équipements publics notamment scolaires (groupes scolaires Myrtilles et Verville) à la croissance démographique	Menaces ▪ L'accentuation du besoin de construction dans un contexte foncier contraint ▪ La saturation des réseaux viaires structurants si la politique de transport n'est pas repensée ▪ Une difficulté à pouvoir répondre aux besoins de certains ménages (notamment des jeunes ménages souhaitant s'installer en location)

Enjeux

- La réponse à des besoins en évolution constante en termes de logement
- La reconstruction de la ville sur la ville plutôt que « la tentation du bitume » : la maîtrise de l'extension urbaine et de la consommation foncière due à la construction de nouveaux logements
- Le développement d'une offre sociale et l'atteinte de la réglementation
- La préférence pour une mixité urbaine et sociale dans le parc de logement

5- Energie et lutte contre le changement climatique

Constat

La ville de Mennechy, comme la plupart des territoires nationaux, est face à une situation de raréfaction annoncée des énergies fossiles, qui a pour principales causes deux changements majeurs. L'un concerne la démographie, l'autre la consommation énergétique individuelle. Il est fait état que nous sommes de plus en plus nombreux et de plus en plus gourmands en énergie.

La connaissance réelle de la situation énergétique du territoire et de la collectivité est aujourd'hui relativement faible. En effet, aucun bilan carbone, ni PCET n'ont été réalisés à ce jour. La CCVE vient récemment de lancer une étude visant à l'élaboration d'un Plan Climat ; la loi Grenelle 2 rendant obligatoire l'élaboration d'un PCET pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

On peut néanmoins supposer que la **consommation énergétique soit en constante augmentation** sur le territoire en raison de plusieurs facteurs :

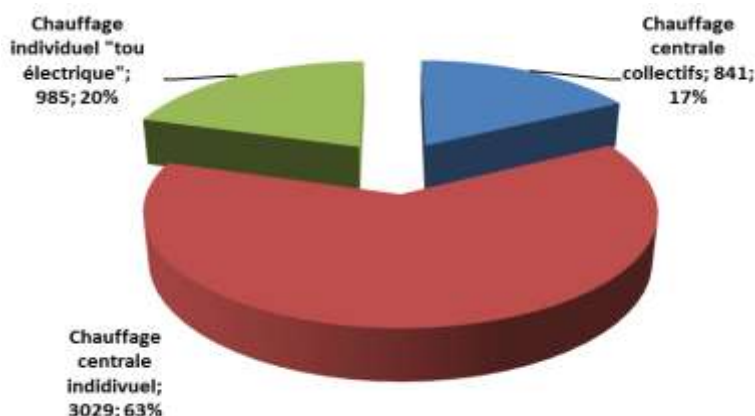
- le taux de motorisation des ménages est en hausse (et particulièrement celui des ménages bi-motorisés) ;
- un nombre d'actifs travaillant hors du territoire conséquent, engendrant de nombreux déplacements pendulaires ;
- le nombre moyen de pièces par résidence principale est en augmentation, induisant des dépenses énergétiques plus importantes par ménage ;
- les résidences principales chauffées au tout électrique sont de plus en plus nombreuses ;
- Etc...

A ceci s'ajoute l'importance du bâti sur le territoire et deux points majeurs à observer : l'ancienneté du parc et le mode de chauffage :

- L'ancienneté de construction est corrélée avec certaines problématiques dont celle de l'accessibilité du logement (ascenseur ou non), du nombre de pièces et également de l'isolation du bâti. Plus le logement est récent, et mieux il sera isolé. De ce fait, les habitants vivant dans des logements construits entre 1949 et 1974 risquent d'être nombreux à faire part de problèmes d'isolation : isolation thermique insuffisante, déperditions thermiques importantes (par les fenêtres en cas de simple vitrage ou par le toit), nécessité de surchauffer pour atteindre une température acceptable, etc. Cette mauvaise isolation entraîne une consommation énergétique élevée et de fait une facture de plus en plus élevée pour les ménages en raison du renchérissement du coût de l'énergie.

- Sur le point plus spécifique du chauffage, on remarque que 985 résidences principales sont encore chauffées au « tout électrique ». Fortement consommateur d'énergie, celui-ci s'accompagne de factures de chauffage élevées, pouvant contribuer à des situations de précarité énergétique. Par ailleurs, il est notable de mentionner que le nombre de résidences principales chauffées « tout électrique » est en croissance : on comptait 852 résidences principales avec ce mode de chauffage en 1999, soit une hausse de 130 logements.

Type de chauffage dans les résidences principales en 2009



Source : INSEE 2009

57

Indicateurs de contexte

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire
- Nombre de logements équipés en énergies renouvelables
- Puissance produite en énergie renouvelable sur le territoire
- Nombre d'installations d'énergies renouvelables, par type
- Evolution du nombre de bâtiments HQE
- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique
- Part modale des déplacements domicile-travail
- Emissions de gaz à effet de serre liées aux pratiques de la collectivité
- Consommation énergétique sur le domaine public et liée au patrimoine de la collectivité + éclairage public
- Coût global de l'éclairage public
- Consommation électrique liée à l'éclairage public
- Volume de GES évité par la construction ou la rénovation économe en énergie
- Nombre de bilans carbone mis en œuvre sur le territoire

Ce que fait la collectivité

Il convient tout d'abord de rappeler que dans le cadre du Conseil local de l'environnement, il fut instauré un groupe de travail autour de la question de l'énergie qui avait alors formulé des propositions d'actions sur le territoire communal : par exemple,

- l'élaboration d'une grille de contrôle et d'évaluation des consommations énergétiques ;
- la réalisation de championnat d'énergies renouvelables comme outils de communication et de sensibilisation ;
- l'élaboration d'un plan climat ;
- la rationalisation de l'éclairage des rues.

Certaines d'entre elles ont d'ailleurs été mises en œuvre par la collectivité. Cette dernière, consciente de l'enjeu autour de l'énergie et du changement climatique a mis en œuvre plusieurs actions sur son territoire et au sein de son propre fonctionnement :

- concernant l'**éclairage public** :
 - ✓ MenneCY compte 2 300 points lumineux.
 - ✓ Depuis 2011, un tiers des candélabres du secteur des Levitt sont munis d'un système permettant de réduire l'intensité de la lumière la nuit. Cette variation d'intensité lumineuse permet de réduire la consommation énergétique de 20 à 30%.
 - ✓ L'éclairage public est éteint de 00h45 à 5h00. En parallèle de cette action, une dizaine de candélabres solaires ont été installées au parking Jean-Jacques Robert.

Charges à caractères général concernant l'éclairage public :

Années	Charges à caractère général (en €)	Evolution par rapport à n-1	Evolution par rapport à 2001
2000	200 446,10	-	-
2001	329 136,49	64%	64%
2002	282 019,05	-14%	41%
2003	304 264,92	8%	52%
2004	304 469,06	0%	52%
2005	356 219,52	17%	78%
2006	349 515,22	-2%	74%
2007	353 488,91	1%	76%
2008	393 548,05	11%	96%
2009	392 174,93	0%	96%
2010	267 673,80	-32%	34%
2011	100 265,95	-62,5%	-50%
2012	190 276,13	89,8%	-5,1%

Source : Comptes administratifs 2000 à 2010.

■ concernant les **bâtiments publics** :

- ✓ la Ville dispose de 36 000 m² de surface utile pour ses bâtiments communaux.
- ✓ elle a réalisé en 2008 un diagnostic sur la performance énergétique de certains de ses bâtiments communaux.
- ✓ les nouveaux bâtiments construits sur le territoire font preuve de réels efforts pour s'inscrire dans une démarche de performance énergétique. Par exemple, certains ont recours aux énergies renouvelables, comme l'école des Myrtilles qui est équipée de panneaux solaires. Sur le bâti déjà existant, des mesures correctives sont également prises dans certains cas (pose de double vitrage à l'hôtel de Ville ou à l'école de l'Ormeteau, remplacement de chaudière à l'école de l'Ormeteau prévue en avril 2013).
- ✓ d'autres efforts sont également faits pour tendre vers une meilleure performance énergétique des bâtiments communaux. Les nouveaux bâtiments bénéficient de matériaux plus performants d'un point de vue énergétique. Par exemple, le futur groupe scolaire de la Verville est le premier bâtiment communal à respecter la réglementation thermique 2012.
- ✓ tous les travaux prévus dans le cadre du contrat départemental quinquennal signé en 2009 respecteront des normes Haute Qualité Environnementale (HQE) et devront être accessibles aux personnes handicapées. 45% des travaux réalisés dans le contrat quinquennal sont subventionnés par le Conseil Général de l'Essonne. A ce jour, 4 équipements réalisés et restant à réaliser dans le cadre du contrat quinquennal départemental respectent les 14 cibles HQE avec des niveaux performants et très performants.
- ✓ la ville de MenneCY souhaitant donner l'exemple en matière de réduction de ses consommations énergétiques, a attribué, en août 2012, un marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des installations communales. L'objectif étant par le biais de ce marché de réduire les consommations de gaz de la ville.

Enfin, il est constaté que les sites municipaux « administratifs » (mairie annexe, hôtel de ville et centre administratif) de la Ville de MenneCY sont répartis en trois lieux distincts du territoire communal. Les marges de manœuvre pour regrouper ces services sont limitées à ce jour compte tenu de leur configuration.

A l'échelle de la CCVE, plusieurs opérations en vue de réaliser des économies d'énergie et la transition vers l'adaptation au changement climatique sont en projet.

Parmi celles-ci, une campagne de promotion de l'éco-conduite est réalisée. Elle a pour objectif d'inciter les automobilistes à avoir une conduite plus responsable. L'idée étant, à la fois de réduire leur consommation de carburant et de limiter le rejet de gaz à effet de serre dans l'environnement. Plusieurs éco-gestes sont donc prescrits par la CCVE et consultables sur leur site internet dédié à l'environnement : <http://valdessonne-environnement.com>.

Outre ces éco-gestes la Communauté de Communes du Val d'Essonne, a pour projet la réalisation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) à l'échelle de son territoire. Pour cela, elle envisage de réaliser dans les prochains mois un bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Celui-ci a pour objectif d'opérer un diagnostic des émissions de GES des acteurs publics et privées du territoire, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. A terme, le PCET permettra à la CCVE d'agir concrètement, dans le cadre de ses compétences, sur la mobilité des personnes, les transports, les déchets ou encore la construction d'équipements communautaires moins consommateurs d'énergie.

Aussi, lors de l'étude pour l'aménagement de la ZAC Montvrain 2, des conditions ont été posées par la CCVE, en termes de qualité de construction des bâtiments, d'intégration de ceux-ci dans le paysage, de plantation paysagère de végétaux et le respect de l'environnement. De fait, le centre commercial, ouvert depuis peu, fait partie de ces constructions en accord avec les conditions de la CCVE. Il bénéficie en effet d'une isolation thermique renforcée, d'un éclairage moins consommateurs d'énergie, d'un projet paysager venant compléter celui de la CCVE, ainsi qu'un système de récupération de chaleur pour chauffer l'ensemble commercial.

Enfin, la future piscine intercommunale, qui sera réalisée à Mennecy, aura vocation, de la même façon que le centre commercial, à être un équipement moins consommateur en énergie.

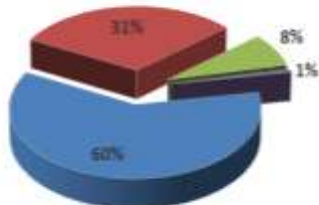
Ce qu'en pensent les habitants

L'économie d'énergie (éteindre les lumières et autres appareils électriques) figure visiblement parmi les éco-gestes très régulièrement pratiqués par les répondants.

Les répondants sont, dans une très grande majorité, très favorables au développement des énergies renouvelables.

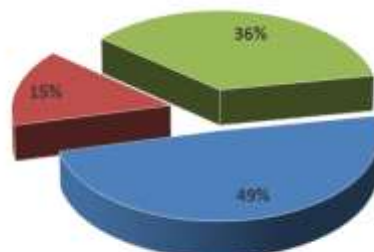
Faites-vous attention à éteindre les lumières et appareils électriques (ordinateurs, écrans, imprimantes ...) lorsque vous quittez une pièce ou un poste de travail ?

■ Toujours ■ Fréquemment ■ De temps en temps ■ Rarement à jamais



Quelles actions devraient être menées par la commune afin d'économiser l'énergie (chauffage, électricité)?

■ Promouvoir les énergies renouvelables dans les bâtiments publics
■ Promouvoir les énergies renouvelables pour les habitants
■ Sensibiliser et former les usagers pour faire évoluer les comportements individuels

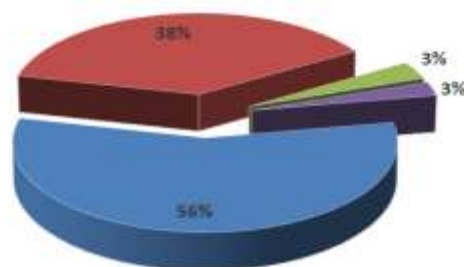


Pour les répondants, la Ville de Mennecy devrait d'abord (49% des réponses) « promouvoir les énergies renouvelables dans les bâtiments publics ».

Pour 1/3 des répondants, la collectivité devrait « sensibiliser et former les usagers pour faire évoluer les comportements individuels ».

Faut-il développer des énergies renouvelables ? (exemple : les panneaux solaires ...)

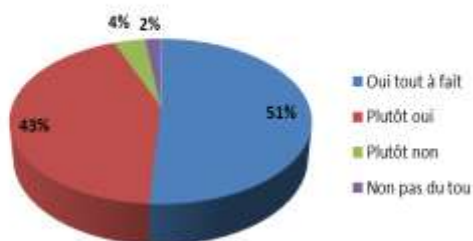
■ Oui tout à fait ■ Plutôt oui ■ Plutôt non ■ Non pas du tout



Ce qu'en pensent les agents

La quasi-totalité des agents qui ont répondu au questionnaire, soit 94%, pensent qu'il faut développer les énergies renouvelables.

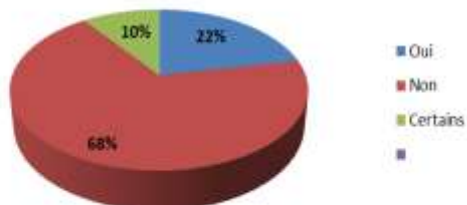
Faut-il développer les énergies renouvelables ?



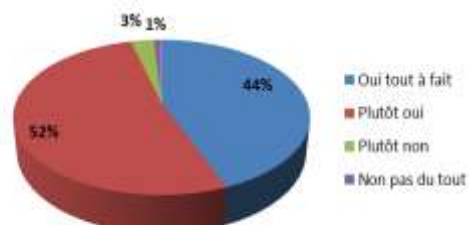
Une grande majorité des agents trouve que les bâtiments communaux ne sont pas surchauffés. 1/4 pensent le contraire.

96% des agents considèrent que la consommation d'énergie doit être améliorée.

Pensez-vous que les bâtiments communaux sont surchauffés ?



La consommation d'énergie des bâtiments publics doit-elle être améliorée ?



Matrice FFOM

Forces ▪ Les engagements que prend la collectivité pour lutter contre le changement climatique ▪ Des actions concrètes et visibles déjà mises en œuvre (éclairage public, bâtiments publics ...)	Faiblesses ▪ Un bâti plutôt ancien où les problématiques liées à l'énergie vont croître ▪ La performance énergétique de l'habitat ▪ L'absence d'une politique encourageant les propriétaires à une meilleure isolation de leur logement ▪ Peu de sensibilisation des habitants autour de la problématique de l'efficacité énergétique ▪ Des sites « administratifs » municipaux éclatés
Opportunités ▪ La future réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial à l'échelle de l'intercommunalité ▪ Des procédures et plans complémentaires des émissions de gaz à effet de serre (SCOT, PLU)	Menaces ▪ Le renchérissement du coût de l'énergie risque de multiplier les situations de précarité énergétique

Enjeux

- La lutte contre le changement climatique dans la construction, la rénovation et la gestion du bâti
- La limitation de l'utilisation de la voiture et la promotion de l'intermodalité.
- La sensibilisation des propriétaires et des bailleurs sociaux à l'importance de la construction ou de la rénovation écologique du bâti
- Le développement des énergies renouvelables sur le territoire et la sensibilisation auprès des habitants
- Le suivi et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

6- Santé et environnement

Constat

Deux types de risques se posent sur le territoire menneçois : des risques d'origine naturelle et ceux d'origine anthropique.

Les risques naturels :

- Des risques d'inondation : ils se localisent principalement dans la vallée de l'Essonne. Ce lieu est classé en aléa fort et est régulièrement inondé par ruissellement et coulée de boue. Depuis 1982, 7 inondations se sont produites.
- Des risques de sécheresse : la commune de MenneCY compte une forte concentration d'argile sur son territoire pouvant être à l'origine d'épisode de sécheresse.

Les risques d'origine anthropique :

- Les risques technologiques divers : ils peuvent être liés à la présence de certaines ICPE (Installations Classées pour le Protection de l'Environnement). Ces établissements présentent pour leur environnement des risques industriels et technologiques pouvant prendre la forme d'incendie, d'explosion, de nuages toxiques, de pollution accidentelle des eaux. La commune est concernée au niveau de la ZAC des Haies Blanches-Coudray-Montceaux (exploitation d'entrepôts)

Le transport de matières dangereuses représente un risque important pour la commune. On recense d'ailleurs des voies de TMD (Transport des Matières Dangereuses) :

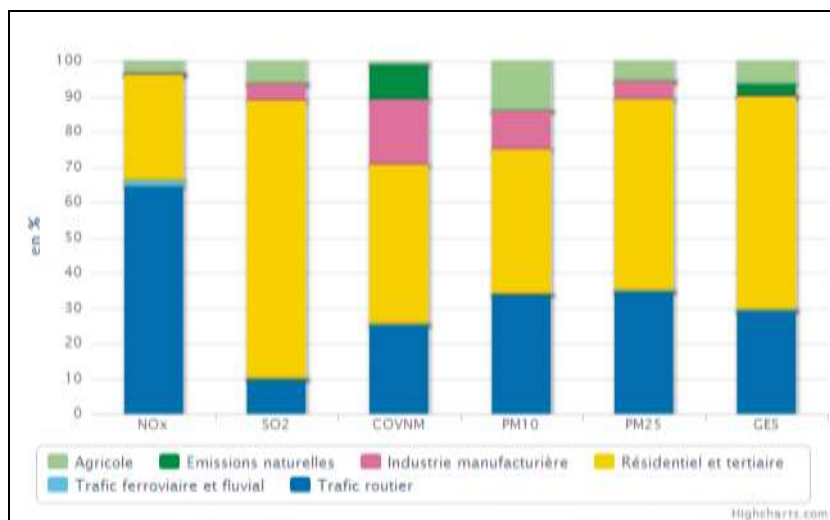
- ✓ sur la RD 191,
- ✓ sur la voie ferroviaire (Corbeil- La Ferte Alais – Malesherbes),
- ✓ par canalisation par l'oléoduc de Donges-Melun-Metz.

De plus, on note la présence d'un site de stockage de déchets nucléaires à Itteville.

- Les pollutions liées aux activités de transport : même si elles sont relativement contenues sur le territoire communal, elles sont pour le moins existantes.

Au-delà des risques identifiés ci-dessus, il est à considérer un certain nombre de nuisances sonores. Elles peuvent être liées à diverses activités et notamment au trafic routier et ferroviaire. Au-delà de la pollution sonore qu'ils engendrent, c'est également une pollution de l'air, comme le montre de tableau suivant.

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de MenneCY. (Estimations faites en 2010 pour l'année 2007)



Les **déchets** sont une compétence transférée à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

La collecte des déchets est gérée par un prestataire extérieur (OTUS – marché public).

Le traitement des déchets est assuré par le SIREDOM sur l'Ecosite de Vert-le-Grand.

L'incinération des déchets a lieu à Vert le Grand.

On note les données suivantes relatives à cette thématique :

- 3 607,30 tonnes d'ordures ménagères sont levées par an avec une baisse continue depuis 2006 ;
- en moyenne, 84,16% des déchets collectés sur la commune sont valorisables (83,03% à l'échelle de la CCVE et 80,83% à l'échelle du SIREDOM) ;
- la facturation s'effectue à la levée (REOMi).

64

Evolution par flux des tonnages de 2006 à 2010¹¹

	2006	2007	2008	2009	2010	Taux évolution 2006/2010
Ordures ménagères	4 058,8	4 050,67	3 867,671	3 833,557	3 750,54	- 7,59%
Emballages	426,7	369,94	270,256	-	-	-
Papier	253,7	310,52	227,742	-	-	-
Biflux	-	-	176,992	669,818	689,64	-
Verre	346,6	365,18	382,709	372,308	347,30	0,20%
Végétaux	1 296,7	1 382,42	1 358,29	1 390,9	1 222,09	-5,75%

Source : CCVE – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, année 2010

¹¹ Depuis 2009, le biflux regroupe les emballages et le papier, ce qui explique l'absence de statistiques chiffrées pour ces déchets « propres » dans le présent tableau.

Au-delà des risques identifiés ci-dessus, on peut observer plusieurs faits sur le **plan sanitaire**. La ville de Mennecey dispose d'un **niveau de service plutôt bon** : le ratio aidants/aidés est relativement élevé. En effet, il est de 9,5 aidants pour une personne aidée (7,2 pour le Département et 5,3 pour la France).

L'offre de santé sur le territoire se compose notamment (source : ARS 2006) :

Généralistes	✓ 11 généralistes (dont 7 ont plus de 55 ans)
	✓ au niveau du canton : 56 médecins (dont 16 ont plus de 55 ans)
	✓ Nombre d'actes par bénéficiaires : 4,2 (contre 4,3 à l'échelle régionale)
	✓ 9 dentistes à Mennecey et 19 sur le canton
Dentistes	✓ Densité pour 10000 habitants sur le canton de Mennecey : 5,5 (contre 6,1 au niveau régional)
	✓ Part des bénéficiaires de soins dentaires : 27,9 (contre 24,2 au niveau départemental et régional)
Infirmiers	✓ 5 infirmiers à Mennecey (23 au niveau du canton)
	✓ Part de bénéficiaires de soins infirmiers : 13,3 (contre 10,9 au niveau départemental et 5,5 au niveau régional)
Masseurs kinésithérapeutes	✓ 8 kinésithérapeutes à Mennecey (19 au niveau du canton)
	✓ Part de bénéficiaires de soins kiné : 13,6 (contre 14,1 au niveau départemental et 15,2 au niveau régional)

Indicateurs de contexte

Risques naturels et technologiques

- Part de la population ou des logements exposée aux risques
- Nombre d'aménagements dans des milieux à risque
- Nombre d'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)
- Nombre de crues ayant conduit à une inondation des zones submersibles
- Nombre de surfaces occupées par des sites et des sols pollués ou potentiellement pollués sur le territoire

Pollutions

- Evolution des teneurs dans l'atmosphère des différents polluants
- Nombre de jours de dépassement des seuils pour les différents polluants
- Evolution du trafic routier

Déchets

- Production moyenne de déchets ménagers et assimilés collectés par an/habitant
- Taux de tri
- Taux de refus du tri
- Part des déchets collectés valorisés (taux de détournement pour valorisation)
- Montant total du coût de collecte et de traitement des déchets
- Nombre de points d'apport volontaire de déchets
- Nombre de composteurs individuels fournis/vendus aux ménages

Bruit

- Mesures des niveaux sonores
- Nombre de plaintes annuelles
- Nombre de logements réhabilités en prenant en compte les nuisances sonores

Santé

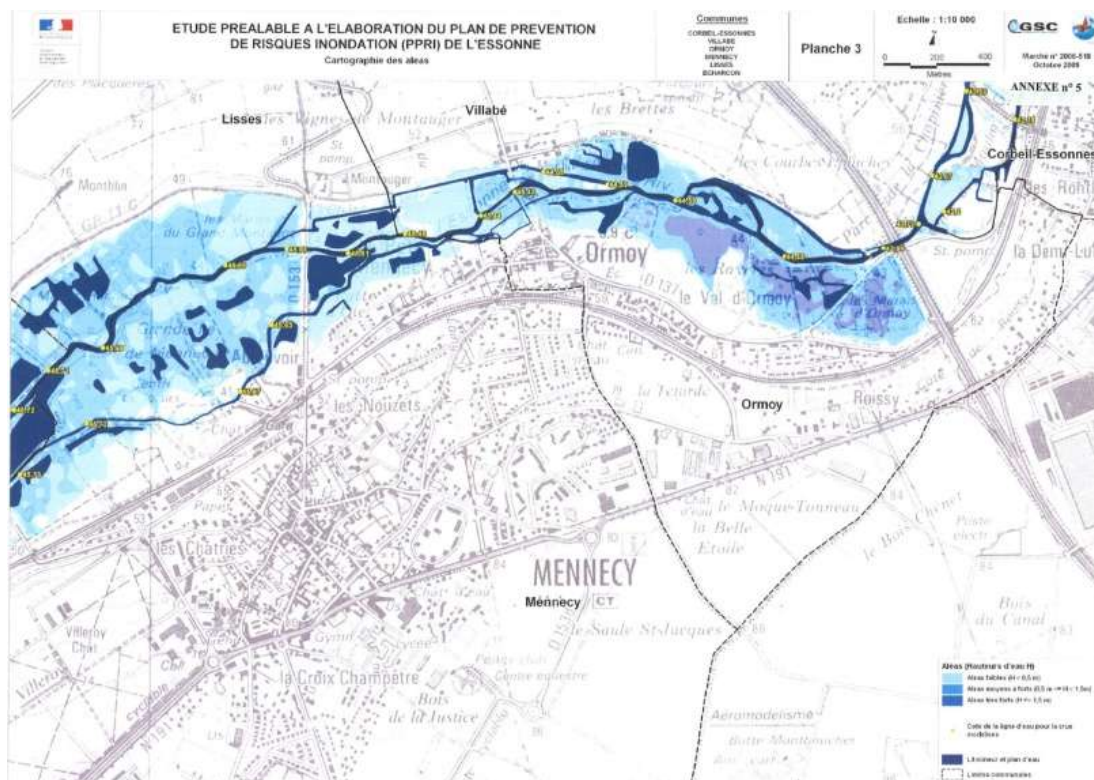
- Nombre d'établissements de santé
- Nombre de personnes âgées vivant seules
- Nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants
- Capacité d'accueil des établissements de santé
- Nombre de bénéficiaire de la CMU
- Nombre de personnes souffrant de pathologies liées à la qualité de l'air
- Temps d'accès moyen aux services d'urgence
- Part des approvisionnements des cantines scolaires provenant de sources bio
- Part des approvisionnements des cantines scolaires issues de productions locales
- Utilisation de phytosanitaires pour la gestion des espaces verts

Ce que fait la collectivité

En réponse aux pollutions et risques présents sur son territoire, la commune de Mennecy met progressivement en application la loi sur la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public (ERP).

66

Etude préalable à l'élaboration d'un plan de prévention de risques d'inondations de l'Essonne



En outre, le territoire Menneçois est inscrit dans :

- un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) relatif à la Vallée de l'Essonne ;
- un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PPPI) du bassin versant de l'Essonne (reconduit jusqu'à fin 2011).

La compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » est depuis le 22 juin 2005 une compétence intercommunale. Parmi les opérations conduites par la CCVE, citons :

- une campagne de communication pour une meilleure qualité, avec notamment la publication d'un guide du tri, des éco-gestes etc. ...
- l'instauration en 2012, après une année de test, d'un nouveau service de facturation (R.E.O.M.I) qui correspond à une redevance incitative.

Dans le domaine de la qualité de l'air, la collectivité agit par :

- l'application progressive de la loi sur la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public (ERP) ;
- un travail de prévention et de désinfection contre les risques d'infection à la légionnelle dans les bâtiments municipaux (foyer logement Gauraz, ALSH, crèches, bâtiments scolaires) ;
- pour lutter contre la pollution de l'air ambiant dans les bâtiments : les personnels municipaux ont recours à des produits d'entretien ayant un « éco label ».

Enfin, la collectivité va engager une réflexion sur la lutte contre le bruit en partenariat avec le Département et Bruitparif.

Ce qu'en pensent les habitants

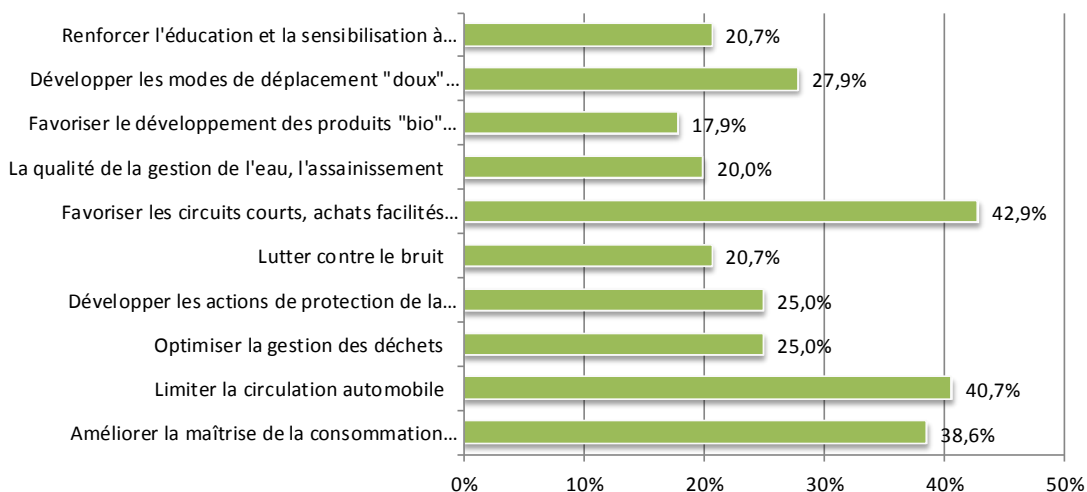
En matière d'environnement, les trois aspects prioritaires sont de :

- favoriser les circuits courts, achats facilités auprès d'exploitants agricoles,
- limiter la circulation automobile,
- améliorer la maîtrise de la consommation d'énergie.

Les aspects secondaires qui viennent ensuite, sont le fait de :

- développer les modes de déplacement "doux" (vélo, marche),
- optimiser la gestion des déchets,
- développer les actions de protection de la nature et de la biodiversité.

Environnement : quels aspects vous semblent prioritaires pour le territoire de MenneCY ? (trois réponses maximum)

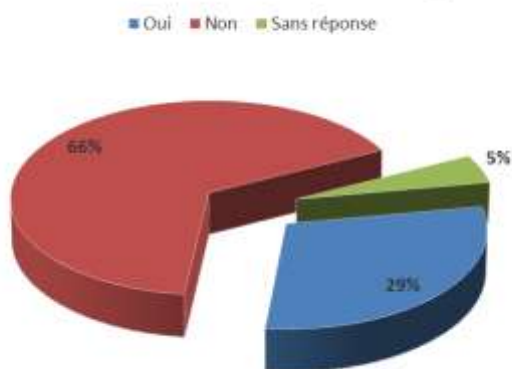


Les 2/3 des répondants considèrent que le bruit ne constitue pas une nuisance dans leur quotidien. Plus d'un répondant sur 4 pense le contraire.

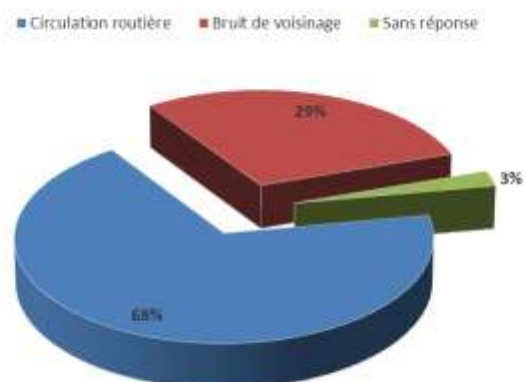
L'origine de ce bruit provient essentiellement de la circulation routière, et dans une moindre mesure des activités liées au voisinage.

68

Le bruit est-il une nuisance dans votre quotidien



L'origine en est :



Matrice FFOM

Forces - Le principe de redevance incitative pour les déchets ménagers - La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention au sein des services municipaux	Faiblesses - Des pollutions et nuisances liées au trafic routier - Des risques naturels et technologiques présents sur le territoire - L'absence d'un Plan Communal de Sauvegarde - L'offre médicale plurielle diminue - Une offre de médecins traitants « saturée »
Opportunités - Le développement d'étude pour lutter et prévenir dans certains domaines (air, bruit ...) - Signature par la commune d'un contrat de mobiliers urbains publicitaires réglementant l'affichage, et permettant de lutter contre l'affichage sauvage en participant à la suppression de ces publicités non autorisées ; les nouveaux mobiliers respectant la réglementation en vigueur	Menaces Une population âgée dépendante qui pourrait fortement augmenter d'ici 2020

Enjeux

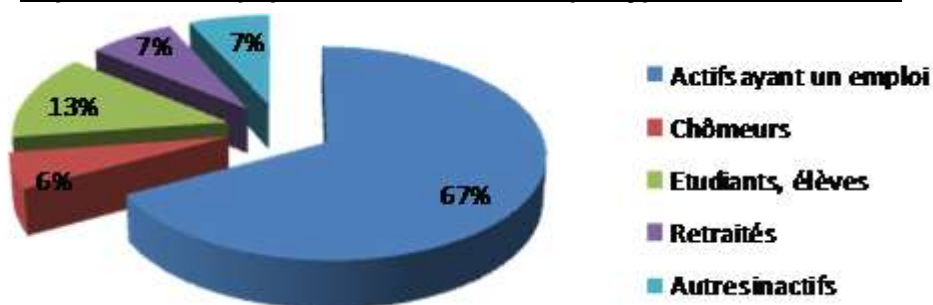
- La prise en compte du vieillissement de la population dans l'offre de soins
- Le maintien et le développement d'une offre médicale plurielle sur le territoire
- La prévention et la limitation des risques naturels identifiés
- La sécurisation des habitants vis-à-vis des risques, notamment d'inondations
- Le développement de la réflexion sur les impacts en termes de pollution sonore et de qualité de l'air

7- Economie durable

Constat

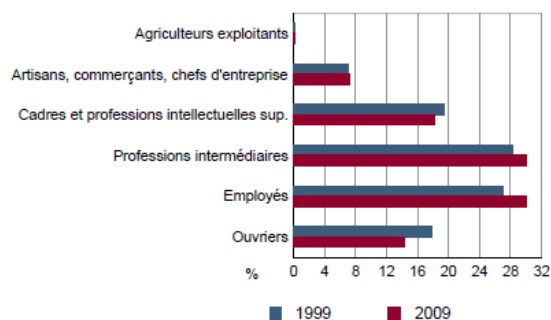
La ville de MenneCY compte une population âgée de 15 – 64 ans de 8 888 personnes (source INSEE 2009). Elle se répartit de la façon suivante :

Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009



Source INSEE 2009

Elle comptabilise donc **un taux d'emploi de 67,2%**. Parmi la population ayant un emploi, 86,3% est salarié, dont 15,9% à temps partiel contre 13,7% non-salariés (1,2% à temps partiel). En outre, ils sont 78,2% à être sous une forme conventionnelle d'emploi.



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

En 2009, ce sont 3021 emplois qui ont été dénombrés sur le territoire de MenneCY. 30,1% sont des postes de professions intermédiaires et 30% sont des postes d'employés.

Entre 1999 et 2009, le territoire a enregistré une hausse totale de 489 emplois :

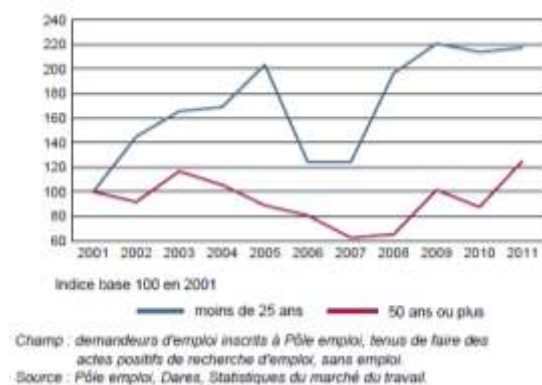
- 193 emplois perdus dans le domaine industriels,
- un gain de 187 emplois dans le commerce / transports,
- un gain de 451 emploi dans l'administration publique / enseignement / action sociale / santé.

Secteurs d'activités	Nombre	Part
Agriculture	8	0,3%
Industrie	224	7,4%
Construction	162	5,4%
Commerce, transports, services divers	1306	43,2%
Administration publique	1322	43,8%

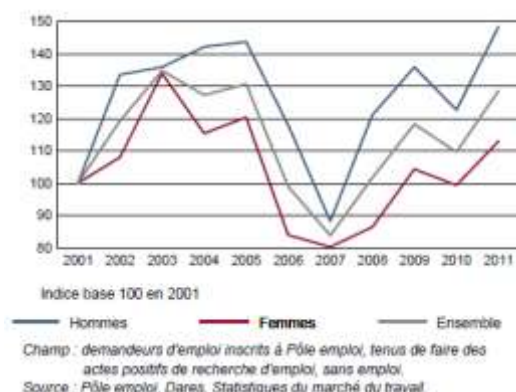
Au 31 décembre 2011, 547 demandeurs d'emploi sont comptabilisés, dont :

- 16,8% moins de 25 ans,
- 52,8% sont des femmes,
- 30% sont des chômeurs de longue durée.

DEFM G1 – Evolution des DEFMS de catégorie 1 selon l'âge



DEFM G1 – Evolution des DEFMS de catégorie 1 selon le sexe



Quant **au taux de chômage**, il **atteint les 5,5% pour l'année 2009** (6,7% pour le département). L'évolution du chômage, sur la période 2001-2011, est semblable quelque soit le sexe.

Il est à souligner que les jeunes hommes de 15 à 24 ans sont particulièrement touchés. On peut d'ailleurs noter les accompagnements menés auprès de ce public par la Mission Locale¹². En 2010, ils étaient près de 100 à bénéficier de cet accompagnement.

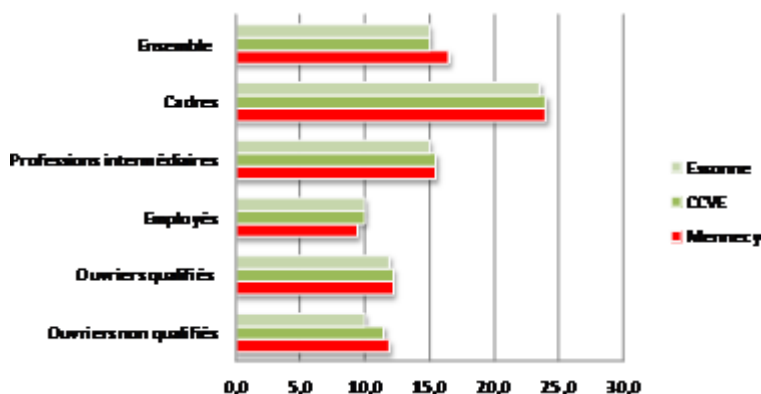
La thématique de l'emploi est donc un enjeu important à Mennecey, mais qui connaît une situation moins « difficile » que sur certains territoires.

Aussi, sur la **thématique de l'insertion**, il est possible d'évoquer les actions conduites par l'association SESAME (Sud Essonne Solidarité Aide à Multi Emploi). Cette association intermédiaire propose un accompagnement des personnes sans emploi et qui rencontrent des difficultés socioprofessionnelles vers un emploi durable. Sous la forme d'une ressource, elle propose donc un certain nombre d'emplois et souhaite élargir son offre d'insertion. De fait, elle a obtenu en septembre 2011 un agrément de l'Etat et du Conseil Général de l'Essonne pour la création d'un atelier-chantier d'insertion, pour le recrutement de 10 à 12 personnes.

Mennecey est également un territoire où les revenus des actifs est globalement supérieur à celui de la CCVE et au département, excepté celui des employés.

Comparaison du salaire net horaire moyen (en euros) des salariés à plein temps selon les échelons territoriaux et selon la CS en 2009

Source INSEE 2009



¹² Une Mission Locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. Assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Relativement à la **dynamique entrepreneuriale et au tissu d'activités**, on peut mettre en avant plusieurs points :

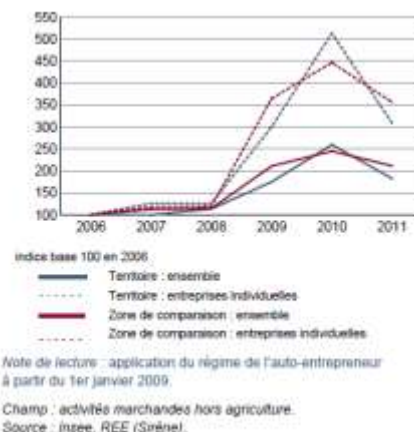
- Sont dénombrés 773 établissements fin 2010:

Secteurs d'activités	Nombre	Part
Agriculture	3	0,4%
Industrie	40	5,2%
Construction	66	8,5%
Commerce, transports, services divers	529	68,4%
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	139	18%
Administration publique	135	17,5%

Source : INSEE

- Le tissu économique se caractérise par **une majorité de petits et très petits établissements** : 7 entreprises sur 10 n'ont aucun salarié.

- Eu égard à la dynamique de créations d'entreprises, **le taux est plutôt bon**, malgré une baisse significative sur l'année 2010. En 2011, c'est plus de 70 entreprises qui ont vu le jour, et ce particulièrement dans le secteur du commerce, transport et services divers. De fait, Mennecey apparaît donc comme un territoire à dominante commerciale puisque que 7 établissements sur 10 appartiennent à ce secteur d'activité.



- Le tissu commercial se caractérise par :
 - ✓ un hyper centre-ville associant :
 - ✚ un commerce traditionnel en décroissance,
 - ✚ des banques (les réseaux sont pratiquement tous représentés) et agences immobilières en augmentation.
 - ✓ la tenue d'un marché les mercredis et samedis
 - ✓ des centres commerciaux de proximité : Verville, Paul Cézanne, Bel Air
 - ✓ la présence d'Intermarché
 - ✓ la présence de centres commerciaux : Evry, Villabé, Villiers ...
 - ✓ deux zones économiques : Montvrain I (23 sociétés sur 16 hectares, 600 emplois) et Montvrain II (27 hectares – en cours de réalisation).

Enfin, concernant l'activité touristique, elle est « inexistante » sur le territoire menneçois. De fait, on ne compte aucun hôtel, camping ou résidence de tourisme.

Indicateurs de contexte

Entreprises

- Nombre d'entreprises créées - ou évolution du nombre total d'entreprises et d'établissement
- Nombre d'entreprises disparues
- Nombre de zones d'activités économiques
- Part des surfaces utilisées par les zones d'activités économiques
- Part des entreprises engagées dans une démarche socialement responsable (type RSE, ISO 26000 ou labellisées)
- Part des entreprises ayant mis en place un système de management environnemental ISO 14 001
- Part des aides accordées par la collectivité, soumises à des critères de développement durable
- Part des marchés de la collectivité intégrant des critères de développement durable
- Part des surfaces dédiées aux espaces verts dans les zones d'activités économiques

Commerce - artisanat

- Nombre d'entreprises commerciales
- Nombre d'entreprises artisanales
- Nombre d'associations de commerçants et artisans
- Part des surfaces utilisées par la grande et moyenne distribution
- Taux de commerces pour 1 000 habitants

Agriculture

- Nombre d'exploitants agricoles professionnels implantés sur la commune

Tourisme

- Nombre et capacités des hôtels
- Nombre de manifestations culturelles festives organisées sur la ville
- Nombre de participants aux manifestations organisées
- Nombre de km de randonnées sur le territoire

Economie sociale et solidaire

- Nombre d'établissements ayant une activité relevant de l'économie sociale et solidaire
- Nombre d'emplois créés dans l'économie sociale et solidaire
- Nombre de chantiers d'insertion mis en œuvre sur le territoire
- Nombre de marchés publics intégrant la clause insertion sociale et
- Nombre d'association œuvrant pour l'économie sociale et solidaire

Emploi - insertion

- Nombre d'emploi (privé et public) selon les secteurs d'activités
- Nombre de demandeurs d'emploi
- Nombre de bénéficiaires du RSA
- Écart du niveau moyen des salaires au niveau moyen national
- Emplois créés dans les filières de production durables (tourisme, agriculture, éco-construction, filières courtes, ...)
- Nombre d'actifs ayant un contrat de travail à durée déterminée
- Nombre d'actifs ayant un travail à temps partiel
- Nombre de contrats aidés
- Part des actifs résidant sur le territoire communal et ayant un emploi sur le territoire communal
- Taux de chômage
- Part des personnes actives handicapées ayant un emploi
- Nombre de personnes ayant un contrat d'insertion

Ce que fait la collectivité

La ville de Mennecey, ne dispose pas de la compétence emploi (qui a été transférée à la CCVE depuis le 1^{er} janvier 2003). De fait, son rôle et ses moyens d'actions sont fortement limités sur cette thématique.

Néanmoins, elle réalise, par l'intermédiaire de son CCAS quelques actions, afin de favoriser l'accès à l'emploi des Menneçois :

- les lundis ; mercredis et jeudis, un accès à un ordinateur pour taper les CV et consulter les offres par internet,
- sur rendez-vous les vendredis et lundis matin : une aide personnalisée à la rédaction des CV,
- une aide à la recherche de documentation et à l'orientation sur des postes à pourvoir.

Au sein du CCAS, des permanences de la Mission locale ont également lieu tous les vendredis. Elles s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi.

Deux projets économique en faveur du développement durable sont inscrits dans le PLU :

- une pépinière d'entreprises dédiée au développement durable,
- un projet de développement du Tourisme durable.

Dans le domaine commercial, la ville poursuit deux projets :

- la dynamique de développement de la ZAC Montvrain II :
 - ✓ l'accueil d'entreprises de secteurs d'activité variés : commercial, tertiaire, artisanal et industriel,
 - ✓ un programme prévisionnel d'aménagement de 27 hectares,
 - ✓ une vingtaine d'implantations de commerces, d'industries et d'activités tertiaires.

- ✓ la Municipalité souhaite redynamiser le marché non sédentaire par la réalisation d'une halle de marchés à l'horizon 2015 / 2016.

Sur la thématique de l'insertion professionnelle de jeunes, la CCVE accompagnée de ses partenaires (dont la Mission Locale) organise également chaque année le forum des métiers. Sur cette journée, de nombreux artisans et entreprises sont présents (selon le thème) pour exposer leurs métiers et pour renseigner les jeunes dans leur orientation. Le Forum des Métiers de 2012, avait quant à lui pour thème celui des métiers « gourmands » réunissant près de 35 exposants.

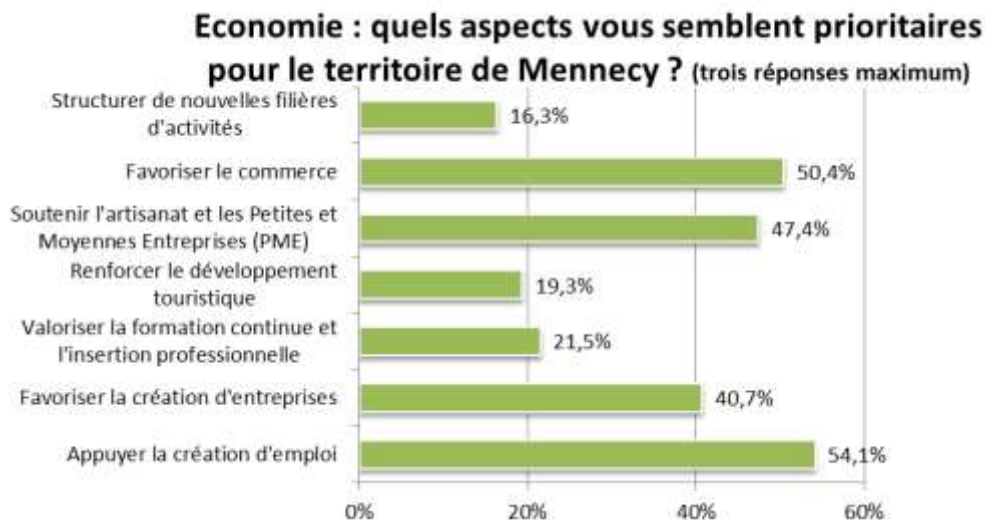
La CCVE, qui dispose de la compétence en termes de développement économique, organise chaque année en partenariat avec le Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, une journée rencontre pour les entreprises du Val d'Essonne. Par cette action, elle souhaite permettre aux entreprises du territoire de rencontrer les élus et agents de la CCVE, mais aussi et surtout les faire rencontrer entre elles pour « développer son réseau ». Ce type de journée débouche d'ailleurs assez régulièrement sur des échanges plus approfondis entre les chefs d'entreprises, qui se soldent parfois par des marchés entre confrères sur des achats qu'ils effectuaient auparavant hors du territoire.

Ce qu'en pensent les habitants

En matière de développement économique, les trois aspects prioritaires sont de :

- appuyer à la création d'emplois,
- favoriser le commerce,
- soutenir l'artisanat et les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

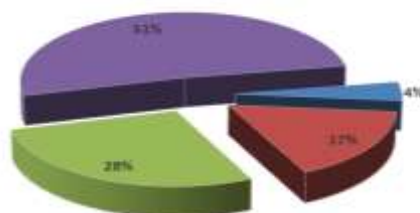
75



Concernant les commerces de MenneCY, les répondants déclarent s'y rendre à 51% plusieurs fois par semaine, et pour 28% d'entre eux une fois par semaine.

Fréquentez-vous les commerces de MenneCY ?

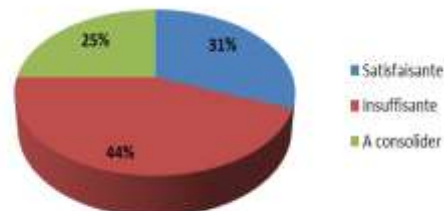
■ Jamais ■ Moins d'une fois par mois ■ 1 fois par semaine ■ Plusieurs fois par semaine



Ce qu'en pensent les agents

Le commerce est majoritairement perçu comme insatisfaisant sur MenneCY.

Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant aux commerces ?



Matrice FFOM

Forces - Un taux de chômage contenu - Les permanences de la Mission locale et les actions de partenaires pour l'emploi - La réalisation de la zone d'activité Montvrain II favorable à l'implantation de nouvelles entreprises	Faiblesses - Des actifs qui travaillent pour beaucoup sur une autre commune - La baisse de l'emploi industriel localement - Un nombre peu élevé d'entreprises relevant du champ de l'économie sociale et solidaire - La présence de zones d'activités « banales » aux entrées de la ville - Un réseau non structuré et non animé des acteurs économiques locaux - Un centre-ville qui souffre d'une image négative (manque de stationnement, offre commerciale traditionnelle se réduisant ...)
Opportunités - La proximité avec la région Parisienne et de nombreux pôles structurants - Le développement durable comme sujet à débat et échanges avec les chefs d'entreprises - L'entrain nouveau pour le développement des circuits courts agricoles et des AMAP - Le projet de halle de marché pour redynamiser le commerce non sédentaire	Menaces - Un contexte économique global difficile - La disparition d'une offre commerciale traditionnelle dans l'hyper centre

Enjeux

- Limiter l'étalement urbain sur le territoire agricole et soutenir le redéveloppement d'une agriculture de proximité sur le territoire
- Favoriser l'accès à l'emploi via les partenaires ayant la compétence
- Diversifier les formes d'activité, en encourageant les initiatives en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'économie résidentielle (avec les services à la personne notamment)
- Soutenir le développement d'une offre de services et de commerce de proximité

8-Accès à la formation et à la culture

Constat

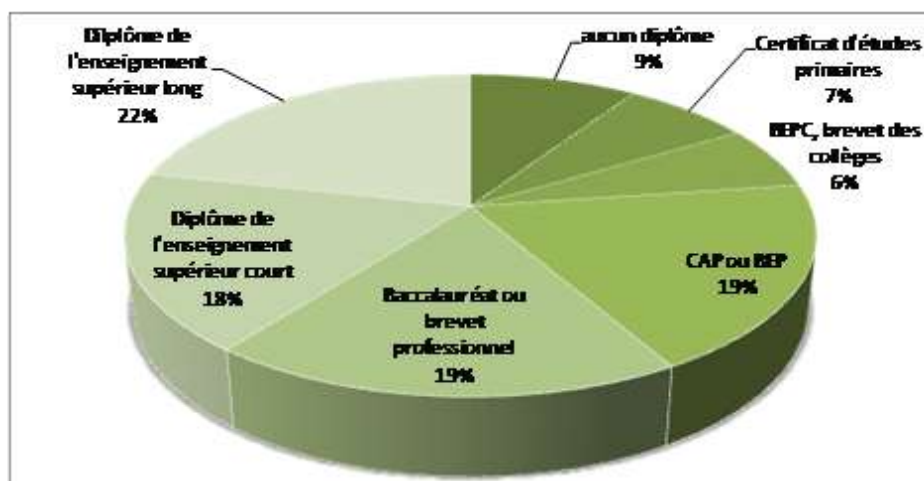
Au préalable de cette thématique, il est important de rappeler que le territoire menneçois connaît une croissance démographique soutenue. Ce constat n'étant pas sans incidence sur l'offre de formation et l'accès à la culture.

Le territoire est touché depuis quelques années par **une hausse du nombre de personnes ayant un haut niveau de formation**. En 2008, 2 094 personnes de 15 ans et plus non scolarisées de bas niveau de formation sont recensées sur la ville de Mennecey, soit 23,2% des personnes de 15 ans et plus non scolarisées (contre 29,6% en 1999). A l'inverse, les hauts niveaux de formation sont passés de 33,9% en 1999 à 38,9% en 2008, soit 3 509 personnes de 15 ans et plus non scolarisées. Lorsque l'on compare cette situation à celle de la CCVE ou encore du département, Mennecey fait état d'un nombre supérieur de diplômés de haut niveau de formation et un nombre inférieur de diplômés de bas niveau de formation.

Cette hausse du niveau de qualification des Menneceois est le résultat d'une tendance qui s'accroît ces dernières années : celle d'une baisse des sorties sans qualification du système scolaire. En 1975, ils étaient près de 25% à sortir de l'école sans qualification contre environ 5% aujourd'hui.

78

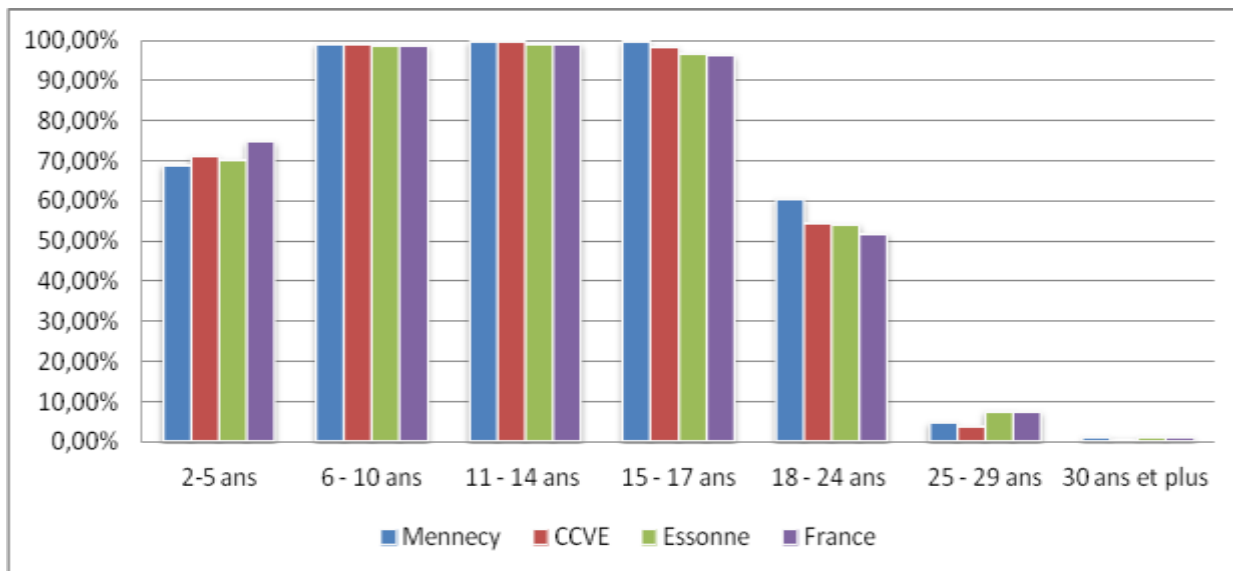
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2007



Source : INSEE 2009

Sur la commune de Mennecey, 27% des jeunes de 15 à 24 ans ne sont pas scolarisés. Ce taux est inférieur à ceux observés sur la CCVE et le département.

Comparaison des taux de scolarisation aux différentes échelles supranationales



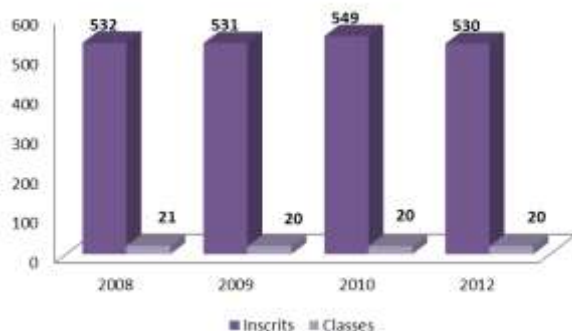
Source INSEE 2009

En matière d'équipements scolaires, on recense :

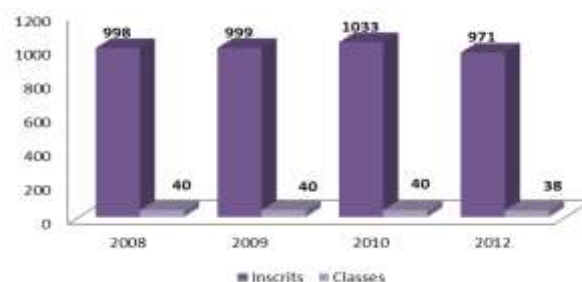
- 5 écoles maternelles : La Verville, Les Myrtilles, La Jeannotte, Le Clos Renault et La Sablière :

- 5 écoles élémentaires: La Verville, Les Myrtilles, La Jeannotte, L'Ormeteau et La Sablière

Evolution des inscriptions et des classes en maternelle



Evolution des inscriptions et des classes en élémentaire



A ces effectifs, s'ajoutent 12 élèves dans une classe CLIS.

- le Collège du Parc (930 élèves)
- le lycée polyvalent Marie Laurencin (1270 élèves environ)

Egalement, on remarque que la ville de Mennecy dispose d'un **certain nombre de lieux culturels**. En effet, elle compte un patrimoine culturel historique au cœur du Château de Villeroy composé de :

- l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert
 - ✓ le théâtre,
 - ✓ le cinéma « Atmosphère »
- les deux salles Michel Ange et la Cheminée,
- la médiathèque « Madeleine de l'Aubespine » environ 1300 personnes inscrites en 2011
 - ✓ la médiathèque se situe dans l'espace culturel du parc de Villeroy depuis 2006
 - ✓ un équipement qui manque de lisibilité au sein du territoire (très peu de panneaux d'information indiquent son emplacement dans la ville)
- un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique qui compte 714 élèves inscrits en 2010 :
 - ✓ la grande majorité des élèves inscrits habitent Mennecy (86,4%),
 - ✓ 80,11% des élèves ont moins de 18 ans.

Du château de Villeroy ne subsiste que deux corps de bâtiments, dépendances de l'ancienne demeure seigneuriale. Ces deux bâtiments sont placés symétriquement de chaque côté d'une cour centrale. Historiquement, celui de gauche était affecté pour le rez-de-chaussée aux réceptions et les étages servaient de logements pour le personnel. Celui de droite servait de communs : garage, cellier, atelier de réparation...

Aujourd'hui le bâtiment de droite, totalement rénové, abrite : l'espace culturel. Il est constitué du « théâtre Jean-Jacques Robert », de deux salles « Michel Ange » et « de la Cheminée » et de la médiathèque « Madeleine de l'Aubespine ».

Le bâtiment de gauche abrite quant à lui un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique.

A ces équipements, il convient également de citer les salles associatives que sont les deux salles Marianne et la salle du Saule Saint-Jacques.

Les sites inscrits et classés du patrimoine bâti de Mennecy sont :

- l'Eglise par un arrêté du 6 mars 1926,
- l'ancienne Porte de Paris par un arrêté du 10 février 1948.

En 2011, la collection communale de porcelaine de Mennecy a été classée à l'inventaire des Monuments Historiques.

En 2009, une étude préalable visant à la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été conduite. Une réflexion quant à l'opportunité d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est en cours¹³.

86 associations ont des activités dans les champs culturels et/ou patrimoniaux.

¹³ Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des ZPPAUP ;

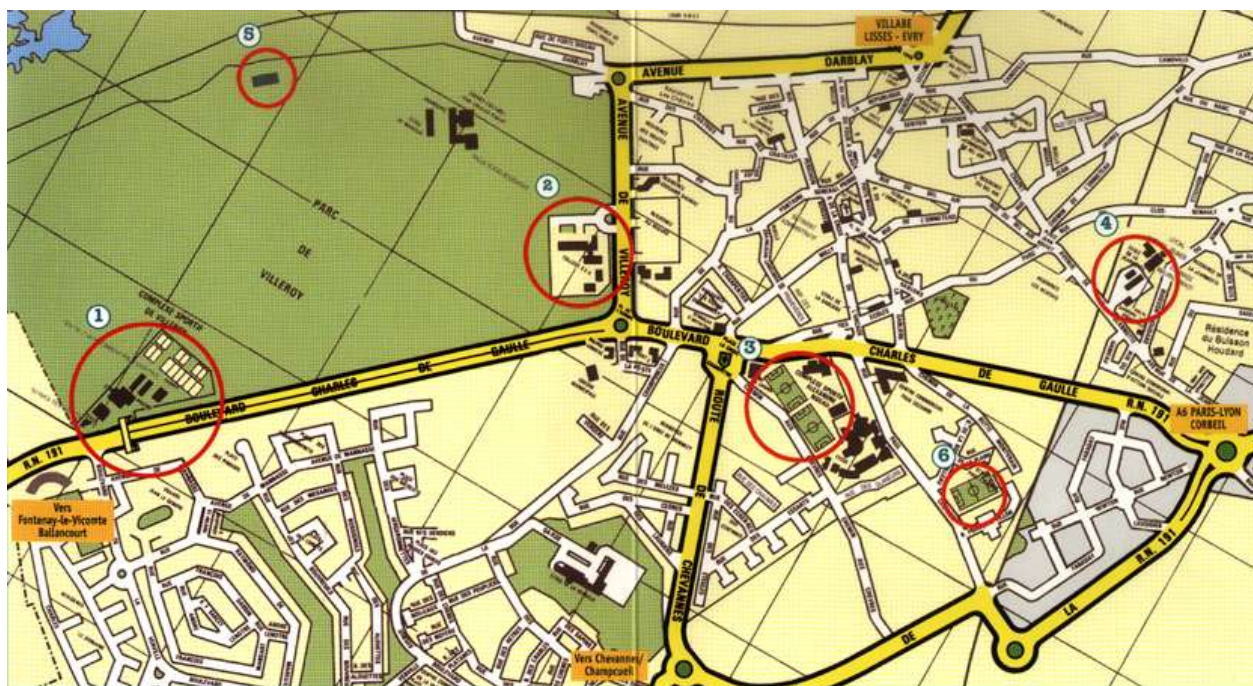
En termes d'équipements sportifs, les infrastructures du territoire sont également nombreuses :

- complexe sportif Parc de Villeroy (Dojo, Gymnase, tennis, 5 tennis couverts et 8 extérieurs, etc....) ;
- complexe sportif Alexandre RIDEAU (deux gymnases Rideau 1 et 2, gymnase Violette, une piste d'athlétisme, deux terrains de football synthétiques) ;
- gymnase NIVOT (gymnase et terrain de plein air) ;
- stade J-J ROBERT: deux terrains d'honneurs pour le football et les clubs de rugby XV et XIII et un terrain d'entraînement pour le rugby.

A ceci s'ajoute le projet de réouverture de la piscine à l'horizon 2015 (projet d'intérêt communautaire).

31 associations sportives sont dénombrées.

Localisation des équipements sportifs



- ① • Service des Sports • Gymnase du parc de Villeroy
• Dojo Municipal • Salle polyvalente • Tennis
• Stade Nautique Départemental Maurice HERZOG

- ② • Gymnase du collège de Villeroy • MJ1

- ③ • Complexe Sportif Alexandre RIDEAU • Gymnase Alexandre RIDEAU I
• Gymnase Alexandre RIDEAU II • Gymnase VIOLETTE
• Stades de Foot Ball • Centre de Loisirs

- ④ • Gymnase Maurice NIVOT • Maison des Jeunes

- ⑤ • Jardin d'Arc

- ⑥ • Stade Jean-Jacques ROBERT (ex Paul Cezanne)

Indicateurs de contexte

Education – formation

- Nombre d'établissement d'éducation, par niveau
- Nombre d'enfants scolarisés, par niveau
- Nombre d'enfants par classe
- Taux de scolarisation, par tranche d'âge
- Nombre d'enfants scolarisés handicapés
- Part de la population de 15 ans ou plus non titulaire d'un diplôme qualifiant
- Taux d'activité des 15 – 24 ans
- Part des enfants en situation de décrochage scolaire
- Part des jeunes suivis par la Mission locale
- Nombre de Centres de formation
- Taux d'alphabétisation

Culture – sport

- Nombre d'adhérents à la vie associative locale
- Nombre d'associations, par catégorie d'activité
- Nombre d'équipements culturels et sportifs
- Nombre d'inscrits dans les espaces culturels
- Nombre d'espaces de loisirs
- Nombre de licenciés sportifs
- Part des habitants ayant accès aux activités sportives et de loisirs grâce à un soutien de la part de la collectivité
- Répartition géographique des équipements culturels, sportifs et de loisirs

Ce que fait la collectivité

MenneCY est une commune engagée dans la réussite scolaire de ses jeunes citoyens. Pour les accompagner dans cette démarche, elle met en œuvre plusieurs actions :

- l'aide aux devoirs et les stages de soutien scolaire pendant les vacances à la maison des jeunes,
- les actions d'accompagnement à la lecture de l'association « lire et faire lire »
- etc....

La Ville soutien également le développement d'activités théâtrales au sein des établissements scolaires :

- les ateliers théâtre pour les CM2 ;

- la compagnie en résidence LA TANGENTE intervient auprès des collégiens sur le temps hors-scolaire ;
- la classe théâtre de 6^{ème} (avec la compagnie en résidence STRAPATHELLA).

Aussi, elle est particulièrement attentive à l'accès aux loisirs et à la culture de ses habitants. Elle organise et soutient pour cette raison de nombreuses manifestations sportives comme le Handball en Fête, gala de gymnastique, tournoi de football, National d'Escrime, les compétitions nationales et internationales de boxe et de full contact...

La collectivité met également à disposition des équipements sportifs de la Ville aux établissements scolaires et associations.

Elle propose aussi chaque année une programmation culturelle riche et variée. Avec pas moins de 26 spectacles, elle soutient des représentations basées sur différentes esthétiques : la musique, la danse, le théâtre, des artistes de renommée internationale et de jeunes talents locaux.

De nombreuses festivités sont donc organisées chaque année par les associations et la Ville :

- comédie musicale
- festival du livre
- concert de l'an neuf
- gala de catch (700 personnes)
- tirage feu d'artifice du 14 juillet : estimation 5000 personnes
- 2 braderies par an : 350 exposants et 3/4000 visiteurs par braderie
- exposition 14/18 : 1700 visiteurs avec le public scolaire
- les actions de la médiathèque : Printemps des contes, expositions, projet intergénérationnel (compagnie Strapathella/Collège/EHPAD les étangs) etc.
- cinéma (données 2011) : tout public et écoles : 6051 spectateurs
- théâtre (données 2011) : taux de remplissage moyen de 71% ; 12 000 spectateurs /an

Ce qu'en pensent les habitants

A la question de savoir comment les habitants qualifient la performance de la ville dans un certain nombre de domaines, ils qualifient cette dernière de « satisfaisante » en matière de

- sport : pour 91% des répondants,
- patrimoine architectural et historique : pour 74% des répondants,
- loisirs culturels : pour 71% des répondants.

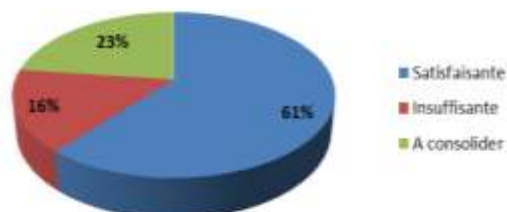
Le Parc de Villeroy est cité par 52% des répondants comme étant le lieu de loisirs fréquenté.



Ce qu'en pensent les agents

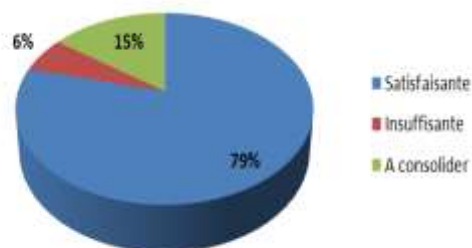
L'éducation semble satisfaire une majorité d'agents.

Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant à l'éducation ?



La culture et le sport sont les domaines qui apportent le plus de satisfaction aux agents ayant répondu au questionnaire.

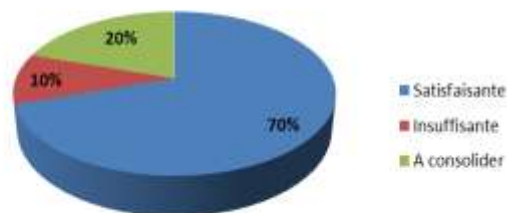
Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant à la culture et le sport ?



84

Près des trois quarts des agents sont satisfaits du patrimoine architectural et historique de la ville.

Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant à son patrimoine architectural et historique ?



Matrice FFOM

Forces ▪ L'engagement de la commune pour la réussite scolaire ▪ Un niveau de diplôme des habitants relativement bon ▪ Les équipements culturels et sportifs en nombre important ▪ La volonté de MenneCY d'être une ville animée	Faiblesses ▪ L'absence d'un tableau de bord partagé de la fréquentation des lieux culturels de la commune (a minima des données sur les usagers : tranches d'âges, lieu d'habitation, catégories socioprofessionnelles ...)
Opportunités ▪ Le potentiel d'accueil d'événements culturels ▪ La réouverture de la piscine ▪ Le développement d'activités culturelles en direction des jeunes et des scolaires	Menaces ▪ L'avenir du cinéma municipal

Enjeux

- Le maintien d'une offre culturelle et sportive de qualité et accessible au plus grand nombre
- Le développement d'actions et d'événements culturels décentralisés dans tous les quartiers de la ville

9-Solidarités

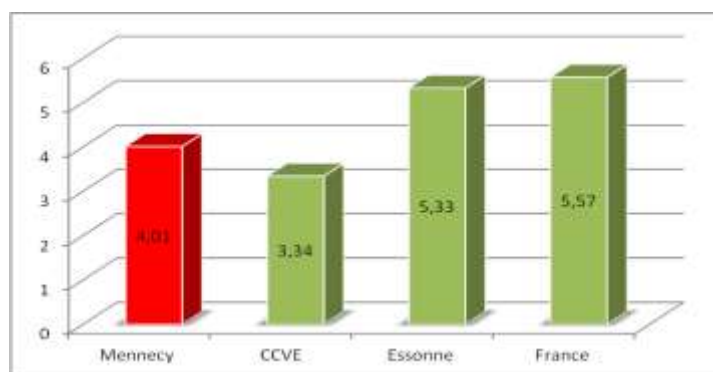
Constat

La population de Mennecey est dans une situation plus « favorable » du point de vue des inégalités que plusieurs territoires de comparaison. En effet, on remarque plusieurs points :

- La **pauvreté, localement, est plus relative en proportion** qu'au niveau départemental ou régional. En effet, les ménages les plus pauvres de la commune sont dans une situation plus favorable, c'est-à-dire que leur revenu est plus élevé. Ils sont d'ailleurs 73,5% des foyers fiscaux à être imposable (contre 66% pour le département et 54% environ en France Métropolitaine).
- Les **inégalités sont aussi plus atténuées**, c'est-à-dire que les différences entre les ménages les plus pauvres et les plus riches sont plus ténues que sur d'autres territoires. A ce titre, le revenu médian (50% de ménages au-dessus et 50% de ménages en dessous du seuil) donne une information plus pertinente que le revenu moyen (qui a tendance à lisser les inégalités).
Or, le revenu mensuel médian en euros par unité de consommation en 2009 s'élevait à 2 164 € environ à Mennecey contre 1 509 € pour la moyenne des communes de 10 à 20 000 habitants.

86

Rapport interdécile

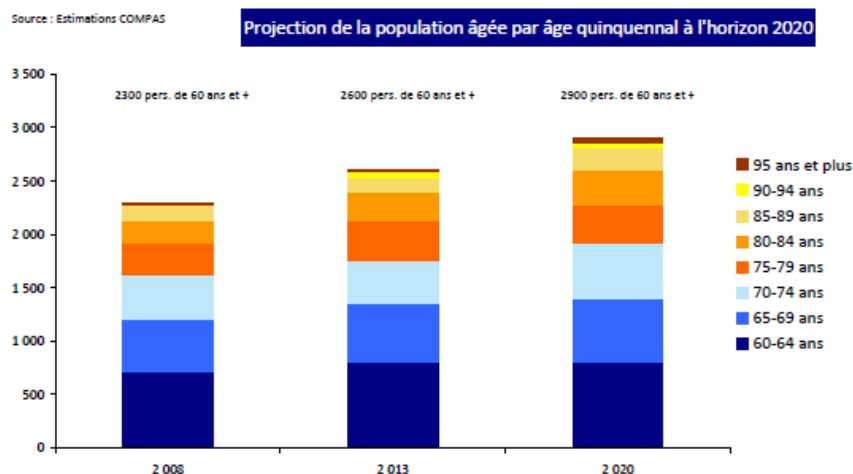


Source INSEE 2009

- Egalement, le **nombre d'allocataires CAF couverts par les minima sociaux est relativement faible** : ils sont 4% à être couverts par ces minima contre 9,8% pour la France métropolitaine (ABS 2012 / Observatoire des inégalités).

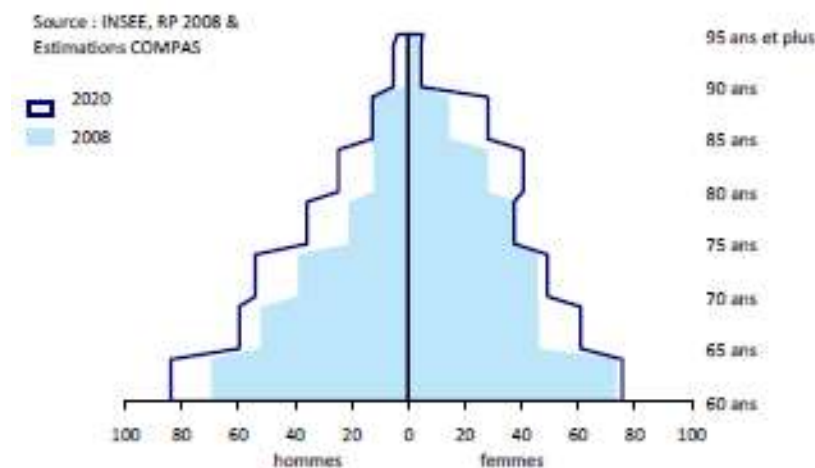
On chiffre à 2 298, le nombre de Menneçois âgés de 60 ans et plus, soit 17,4% de la population en 2008 (source ABS 2012). Les projections amènent à constater que ce chiffre est estimé à la hausse à échéance 2013 et 2020. L'indice de vieillissement s'élève à 2,43 en 2008. Il est estimé à 2,07 en 2013.

Ainsi, en 2020, les seniors seraient environ 2 900 sur le territoire de Mennecey.



Source : ABS 2012

Pyramide des âges des Menneçois de 60 ans et plus en 2008 et projections en 2020



Source ABS 2012

Face à ce constat, on remarque l'existence sur le territoire de plusieurs structures ayant pour objectif de répondre aux besoins des seniors. On recense :

- un EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : cette maison de famille est d'une capacité de 80 hébergements permanents et de 10 en accueil temporaire ;
- un foyer logement communal : la résidence Edouard Gauraz de 60 places et de 12 logements F2 pour les couples âgés de 60 ans et plus non dépendants.

Outre ces deux lieux de vie, il est nécessaire de préciser que **de nombreuses mesures existent** sur le territoire communal afin de **faciliter le maintien à domicile des personnes âgées**. 350 Menneçois âgés de 80 ans et plus vivent à domicile (dont 168 vivent seuls).

Parmi ces mesures, on peut citer : un service de portage de repas à domicile, un système de téléassistance, un réseau d'aide à domicile conséquent (15 aides à domicile régulières, des services de navette gratuite – 5 fois par semaine).

Mais les personnes âgées ne sont pas les seules à être l'objet d'une attention particulière, c'est également le cas pour les enfants.

■ **La petite-enfance :**

73,1% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille où les parents sont actifs (60% pour la moyenne nationale).

MenneCY compte **plusieurs structures destinées à la garde d'enfants :**

- ✓ 128 assistantes maternelles pour 360 places disponibles ;
- ✓ une crèche collective et deux espaces multi-accueil pour un nombre de places disponibles de 104 en garde régulière et 21 en garde occasionnelle (soit 28% des enfants de moins de 3 ans) ;
- ✓ 5 accueils périscolaires.

L'enjeu derrière les modes de garde est d'autant plus important sur le territoire, lorsque l'on considère que près de $\frac{3}{4}$ des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille où les parents sont actifs.

■ **L'enfance et la jeunesse :**

D'autres équipements existent à MenneCY à destination des enfants et des adolescents :

- ✓ un accueil de loisirs Joseph Judith pour les 3 – 12 ans d'une capacité d'accueil de 135 enfants ;
- ✓ la Maison des jeunes destinée aux 13–17 ans : elle organise entre autre « les chantiers citoyens » avec 25 jeunes en 2012. Un objectif de 50 jeunes est fixé pour 2013.

■ **Le handicap :**

La question de l'accessibilité au sein des collectivités est d'abord et avant tout encadrée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle recouvre un champ relativement vaste de sujets qui font le quotidien des personnes porteuses d'un handicap et concerne tous les handicaps qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

En la matière, la Ville de MenneCY a mis en œuvre toute une série d'opérations :

- ✓ comme le prévoit la loi, la réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public en 2011 ;
- ✓ l'emploi de 15 agents reconnus travailleurs handicapés dans la collectivité (taux d'emploi de 4,5% en deçà du taux légal de 6%) ;
- ✓ les services de la commune travaillent en lien avec l'ESAT les Jardins de l'Aqueduc présent sur la commune, à qui elle confie ponctuellement certains travaux.

Sur le territoire, il convient également de signaler :

- ✓ l'existence d'un Foyer de vie (Fondation Serge Dassault) et de la Maison d'accueil spécialisée de l'Alter ego (suivi d'adultes et d'adolescents autistes) ;
- ✓ la prise en charge des personnes en situation de handicap par le CCAS ou le Département : séjours vacances (y compris les personnes à mobilité réduite), prestation de compensation du handicap, mutuelle, auxiliaire de vie ...

■ La solidarité internationale :

MenneCY œuvre également pour la solidarité internationale sur son territoire. A ce titre, plusieurs actions de coopération décentralisée sont menées avec la ville de Boni (au Mali) depuis 1999. Ces actions sont conduites par l'association MenneCY Echange Boni et prennent la forme d'ateliers de sensibilisation et de manifestations publiques, notamment des concerts, des soirées dansantes, des ventes d'objets artisanaux, des relations entre les écoles, une aide au développement scolaire et médicale ...

L'association « Dominicaine, Développement et Progrès » a pour activité l'aide humanitaire et les échanges avec la République Dominicaine.

■ La prévention – la sécurité

En ce domaine, les principaux constats sont les suivants :

- ✓ la présence d'une police municipale et d'une brigade de Gendarmerie sur le territoire ;
- ✓ le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :
 - ✚ prévention routière et prévention des conduites à risques auprès des élèves des établissements scolaires de la Ville et du collège,
 - ✚ sécurité des personnes et des biens (patrouilles pédestres, contrôle de vitesse et des stationnements etc...),
 - ✚ dispositif voisins vigilants,
 - ✚ le déploiement d'une vidéoprotection urbaine (2013)

Il est fait le constat que le nombre de cambriolages de jour enregistre actuellement une progression, favorisé en cela par le mode d'habitat présent sur le territoire.

Indicateurs de contexte

Services - équipements

- Part des habitants situés à moins de ... km d'une liste de services publics essentiels
- Indice de développement humain
- Valeur médiane des revenus fiscaux des ménages
- % de la population âgée de 0 à 3 ans
- % de la population âgée de moins de 6 ans
- Nombre de places d'accueil dans les services pour l'enfance et la petite enfance
- Nombre de places chez les assistantes maternelles agréées
- % de la population âgée de plus de 65 ans
- % de la population âgée de plus de 75 ans
- Part des personnes âgées bénéficiant d'un service de portage de repas à domicile
- Part des personnes âgées en structure d'accueil
- Part de la population en dessous du seuil de pauvreté
- Part de la population bénéficiant de minima sociaux

- Nombre de bénéficiaires de l'APA
- Nombre d'établissements proposant des services à la personne (dont associations)

Sécurité publique

- Nombre d'accidents de la route selon leur degré de gravité
- Nombre d'accidents impliquant un vélo, selon la catégorie de voie
- Nombre d'accidents impliquant un piéton, selon la catégorie de voie
- Temps d'accès moyen aux services d'urgence
- Nombre de délits et d'infractions, par catégorie
- Part des délits et infractions impliquant des mineurs
- Nombre d'agents de police (nationale, municipale)
- Nombre de travailleurs sociaux

Handicap

- Nombre de personnes allocataires de la CAF bénéficiant d'une Allocation Adultes Handicapées
- Taux d'accessibilité des bâtiments et infrastructures de la ville
- Nombre de structures d'accueil de personnes (enfants et adultes) porteuses d'un handicap (CLIS, IME ...)
- Part des personnes porteuses d'un handicap dans l'effectif de la collectivité

Solidarité internationale

- Nombre d'actions menées dans le cadre de la solidarité internationale
- Nombre d'actions menées dans le cadre de la coopération internationale
- Part du budget de la collectivité consacré à la solidarité internationale et au développement
- Nombre d'associations soutenues œuvrant pour la solidarité internationale

Ce que fait la collectivité

Sur cette thématique, la commune de MenneCY s'avère être particulièrement active et ce notamment à travers les actions de son CCAS. Cette structure œuvre en faveur des personnes ayant besoin d'aide, d'un soutien, d'un accompagnement, d'un logement. Elle développe également, une politique en faveur des Menneçois âgés de plus de 60 ans. Au-delà de son programme d'animations particulièrement riche et varié, se sont également de nombreuses prestations qui sont proposées par le CCAS venant soutenir le lien social sur son territoire d'intervention :

- le service logement apporte son soutien aux demandeurs de logement social dans la composition de leur dossier ;
- le service emploi en lien avec la Mission locale propose une aide aux demandeurs d'emploi ;
- le service d'aide à domicile œuvrant pour le maintien des personnes âgées en perte d'autonomie à leur domicile à travers le travail de 16 aides à domicile, le service de portage de plateaux repas à domicile pour les personnes de plus de 60 ans ou malades, la téléassistance ou encore le service de navette gratuite .

A ceci s'ajoute également les permanences juridiques gratuites (organisées par la Ville en partenariat avec le barreau des avocats de l'Essonne). La commune prend en charge la consultation. Les permanences ont lieu deux fois par mois.

On remarque également que certains projets intergénérationnels sont à l'œuvre à Mennecey. On peut noter celui établi entre la Compagnie Strapathella/ collège / EHPAD les Etangs), ou encore les visites à domicile des personnes âgées assurées par un groupe de bénévoles.

Ce qu'en pensent les habitants

Les sujets liés à l'action sociale, à la solidarité, aux services à la personne sont particulièrement sensibles, dans le sens où la crise produit justement une hausse des besoins de la population. Un sentiment partagé se dégage d'une action politique volontariste de la Ville pour accompagner au mieux les personnes en difficulté sociale. Ce volontarisme est particulièrement marqué à destination des personnes âgées du territoire.

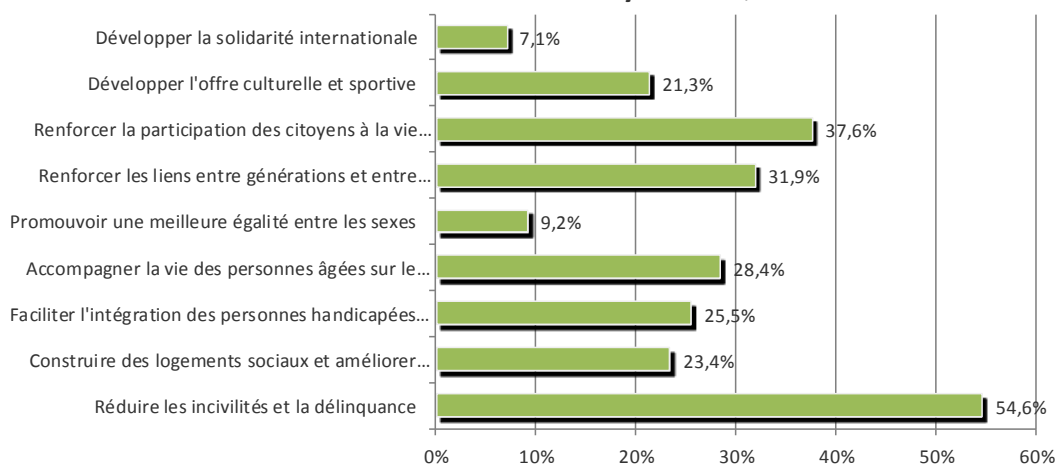
En matière de développement social, les trois aspects prioritaires sont :

- la réduction des incivilités et de la délinquance,
- le renforcement de la participation des citoyens à la vie démocratique locale,
- le renforcement des liens entre générations et entre quartiers.

Les aspects secondaires qui viennent ensuite, sont le fait de :

- accompagner la vie des personnes âgées sur le territoire,
- faciliter l'intégration des personnes handicapées sur le territoire,
- construire des logements sociaux et améliorer l'habitat.

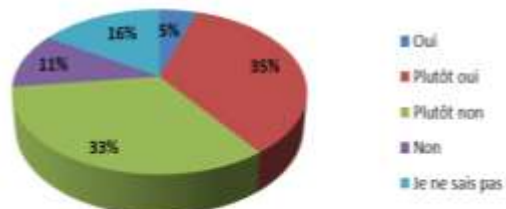
Social : quels aspects vous semblent prioritaires pour le territoire de Mennecey ? (trois réponses maximum)



Ce qu'en pensent les agents

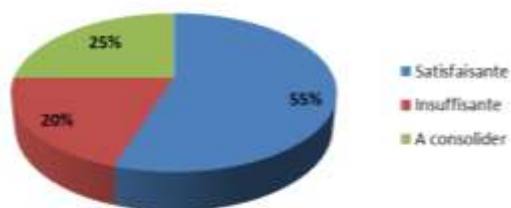
Les avis des agents sont partagés sur la question de l'accessibilité puisque 40% des agents penche pour le oui, et 44% penchent pour le non.

Pensez-vous que MenneCY soit une ville accessible (aux personnes porteuses d'un handicap) ?



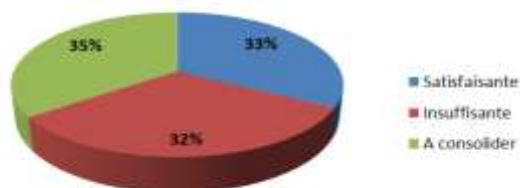
Plus de la moitié des agents estiment que l'action sociale est satisfaisante.

Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant à l'action sociale ?



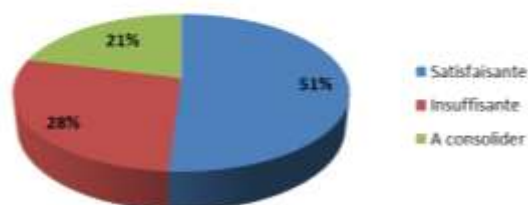
Les avis sur la tranquillité et la sécurité sont très partagés puisque les réponses se découpent par tiers !

Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant à la tranquillité et la sécurité ?



La moitié des agents qui ont répondu au questionnaire estime que les services publics sont satisfaisants sur MenneCY.

Comment jugez-vous l'attractivité de MenneCY quant aux services publics ?



Matrice FFOM

Forces ▪ Un territoire où les inégalités sont plus atténuées qu'ailleurs ▪ Une offre de service d'accueil d'enfants satisfaisante ▪ Le rôle du CCAS et ses actions pour la population menneçoise ▪ De nombreuses associations œuvrant pour les solidarités, l'entraide et l'action sociale ▪ Le développement des actions Voisins Vigilants ▪ L'ouverture d'un second accueil de loisirs pour augmenter l'offre d'accueil périscolaire	Faiblesses ▪ Le vieillissement de la population menneçoise : besoin en services, en logement adapté ... ▪ La sécurité sur l'espace public (vitesse des véhicules ...) ▪ Les difficultés de circulation pour les personnes porteuse d'un handicap, et plus globalement les piétons ... (constat pour tous les quartiers de la ville) ▪ La place des personnes porteuses d'un handicap sur le territoire ▪ Un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public réalisé en 2011 peu suivi d'effets
Opportunités ▪ Une population « moins fragile » financièrement	Menaces ▪ Le vieillissement de la population généralisé, nécessitant une adaptation des services aux besoins ▪ Une frange d'habitat « ancien » qui doit être adapté au vieillissement de la population ▪ La baisse des subventions du Département en faveur de l'accueil Petite Enfance qui pourrait fragiliser cette politique municipale

Enjeux

- L'anticipation du vieillissement et notamment l'adaptation de l'habitat aux personnes âgées
- Le développement du logement social et des formes d'habitat solidaires (intergénérationnel par exemple)

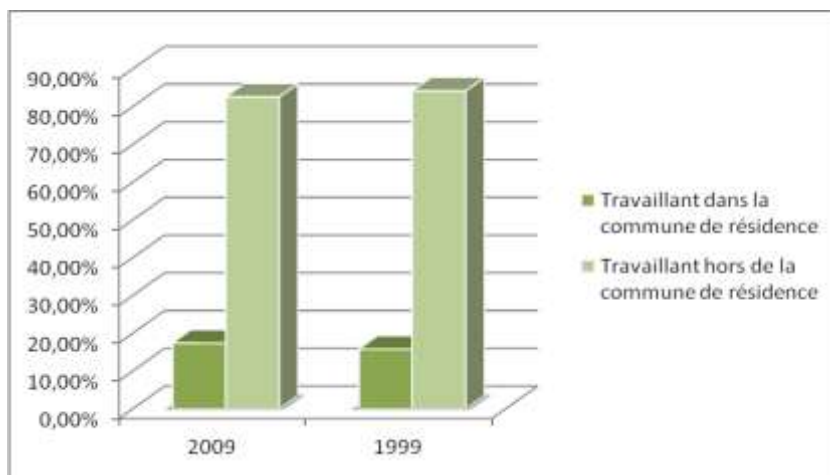
10-Gestion des temps

Constat

Les rythmes de la vie personnelle, familiale et professionnelle ont beaucoup évolué ces dernières années. Ceux de l'économie industrielle sont révolus et les femmes sont rentrées durablement sur le marché du travail, même lorsqu'elles ont plusieurs enfants. S'y ajoutent l'éclatement des formes d'emplois, la multiplication des formes de travail atypiques (CDD, intérim, auto-entrepreneariat, stages/apprentissage) la flexibilité des horaires, la réduction du temps de travail mais aussi sa densification, la volonté de profiter pleinement du temps libéré, de se former tout au long de sa vie. Ces changements sont aussi accentués par des distances effectuées chaque année par habitant plus longues en distance et en temps.

Ce problème se pose avec une acuité particulière sur le territoire de MenneCY. Bien que la localisation du lieu de travail évolue négativement, puisque tendanciuellement moins nombreux sont les actifs travaillant hors de leur commune de résidence, la part des actifs travaillant hors du territoire reste très importante. Sur le territoire de MenneCY, moins d'un habitant actif sur cinq travaille dans la commune. Cette **déconnexion entre la localisation des lieux de vie et des zones d'emploi** est nette. Cela induit des transformations sur de nombreuses problématiques liées : mode de déplacement ; mode de garde des enfants, etc.

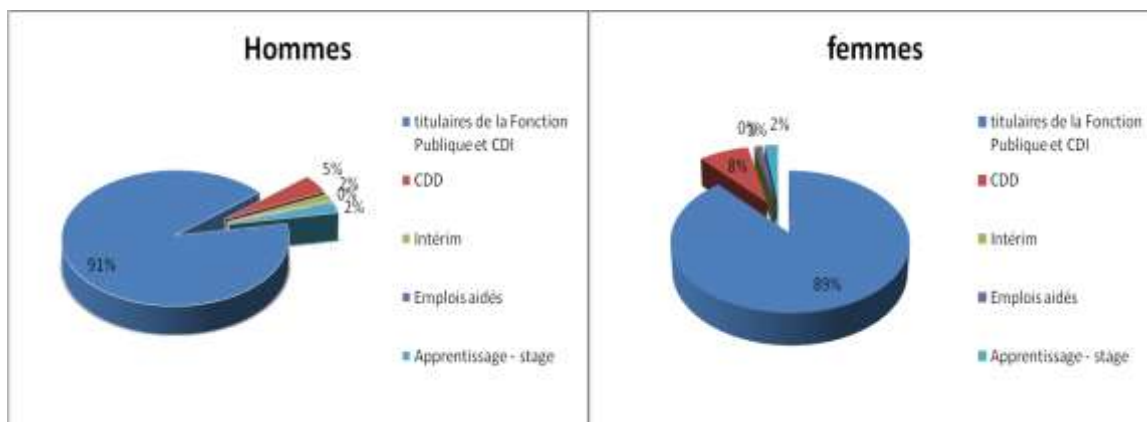
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone



Source : INSEE 2009

Par ailleurs, au niveau de l'emploi, on observe, sur le territoire de MenneCY, que parmi les salariés, près de 8,63% des hommes et 11,3% des femmes sont concernés par des formes atypiques d'emploi (chiffres INSEE 2009). Par ailleurs, le temps partiel est relativement rependu, il concerne environ 16% des effectifs salariés contre 12,9% pour le département et la région.

Conditions d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2009



Source INSEE 2009

La question de l'**articulation des différents temps de vie conditionne la qualité de vie** au sein des territoires. Elle repose aujourd'hui sur la construction de nouveaux équilibres prenant en compte l'organisation des temps collectifs et individuels à l'échelle du territoire, notamment au regard des activités de travail, d'éducation et de consommation. Il s'agit pour cela :

- d'agir sur les horaires, élargir, décaler, moduler, réserver des créneaux horaires,
- de faciliter l'information, l'aide aux démarches avec des regroupements de services au sein de maisons des services publics, partager des locaux avec des administrations, simplifier, favoriser l'e-administration,
- mutualiser les services et les moyens : polyvalence des locaux, optimisation des déplacements, alternance des usages de l'espace public.

95

L'aménagement, le développement économique, les transports, l'action sociale, culturelle, sportive et les loisirs peuvent devenir le support de nouvelles politiques temporelles pour une meilleure concordance des temps :

- dans le domaine des modes de garde, en offrant plus de souplesse dans les horaires de dépôt et de reprise des enfants,
- pour l'accès aux services publics par le développement de services de proximité, la mise en place d'un guichet unique, l'utilisation des nouvelles technologies pour les démarches administrations,
- l'organisation d'une mobilité diffuse, par exemple grâce à la mise en œuvre de transports en commun lors d'événements, des navettes organisées pour transporter des personnes âgées les jours de marché,
- l'aménagement urbain des espaces publics doit pouvoir associer les rythmes lents de personnes âgées à des modes de déplacements « actifs ».

Indicateurs

- Nombre de salariés titulaires de formes atypiques d'emploi
- Part des salariés de 25 – 54 ans femmes et hommes à temps partiel
- Nombre d'actifs de 15 ans ou plus travaillant hors de leur commune de résidence
- Nombre de services publics ayant des horaires « décalés »

Ce que fait la collectivité

Dans les champs de compétences qui lui reviennent, la commune a mis en œuvre plusieurs actions ou plusieurs services allant dans le sens d'une meilleure « gestion des temps ». On peut notamment citer :

- l'aménagement des horaires d'ouverture des services aux publics,
- l'organisation d'une continuité du service tout au long de l'année pour certains équipements comme les crèches,
- la mise en place d'activités périscolaires pour les plus jeunes.

Aussi, les inscriptions à certains services, comme la crèche ou le centre de loisirs sont rendus plus accessibles par une procédure en ligne. Cette initiative est conduite afin de permettre aux parents une souplesse plus importante.

Matrice FFOM

Forces ▪ La possibilité d'accéder à certains services en ligne, comme l'inscription à l'accueil de loisirs par exemple	Faiblesses ▪ Des horaires de transports en communs ne correspondant pas toujours aux besoins des actifs et des jeunes
Opportunités ▪ Le développement de nombreux services en ligne (inscriptions, déclaration d'impôts, etc...) ▪ Une offre en matière de transport en commun avec des horaires élargis	Menaces ▪ L'accentuation du nombre de contrats et d'horaires de travail atypique, demandant une adaptation perpétuelle ▪ Un risque d'accroissement des déséquilibres sociaux dans l'accès aux services sans adaptation

Enjeux

- Une meilleure connaissance des besoins des habitants en matière de temporalité et d'emplois d temps
- L'expérimentation d'actions innovantes en matière de gestion des temps : crèches à horaires atypiques ; micro-crèches ; plus grande amplitude horaire des services publics, etc

11-Citoyenneté et éducation au développement durable

Constat

Sur le plan de la citoyenneté, on constate que les niveaux de participation aux élections dans la commune sont assez proches des niveaux nationaux. Les constats sont les suivants :

- un taux de participation aux élections présidentielles de 2012 identique au niveau national :
 - ✓ 1^{er} tour : 76,91% de votants exprimés sur la commune contre 77,96% pour la France métropolitaine,
 - ✓ 2^{ème} tour : 77,42% de votants exprimés sur la commune contre 75,69% pour la France métropolitaine.
- Un taux de participation plus faible pour les élections municipales :
 - ✓ 1^{er} tour : 60,79% de votants exprimés sur la commune, 66,54% au niveau national,
 - ✓ 2^{ème} tour : 61,7% de votants exprimés sur la commune contre 65,20 à l'échelle nationale.

La déprise électorale qui caractérise certaines communes et se traduit par de faibles taux de participation ne semble pas toucher la ville de MenneCY.

L'apprentissage et la pratique de la citoyenneté s'appuie au niveau de la ville de MenneCY sur un tissu associatif riche, diversifié et dynamique. De nombreuses associations œuvrent à destination de la population qu'elles soient à vocation culturelle, sportive, sociale, environnementale, patrimoniale ou citoyenne.

Elle comptabilise en effet près de 120 associations sur son territoire, réparties comme suit :

- 31 associations sportives,
- 86 associations culturelles et diverses,
- dont une dizaine ayant signé un contrat d'objectif avec la ville de MenneCY

Et ce pour un total de 15 600 adhérents. De fait, le tissu associatif de la commune peut être jugé satisfaisant : il existe une association pour 127 habitants (contre une association pour 3 301 habitants sur la commune d'Evry).

D'autres structures permettent aisément l'exercice de la citoyenneté comme par exemple :

- le Conseil Municipal des Enfants, regroupant des élèves de CM1 et de CM2,
- un tissu associatif riche et diversifié.

Par le passé, la ville de MenneCY avait mis en place un Conseil local de l'environnement qui avait vocation à accompagner la collectivité sur cette thématique. Il était constitué de plusieurs groupes de travail intervenant sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques de sensibilisation, d'information et de développement durable,
- Bâtiments et patrimoine communaux,
- Bâti / patrimoine de la ville,
- Aménagement du territoire, Transports, Circulation,
- Protection des espaces naturels/ paysages/biodiversité,
- Amélioration du paysage et de la qualité de vie,
- Réseaux / eau,
- Energie,
- Circulations Douces.

Ce Conseil local de l'environnement n'est plus actif à ce jour.

Par ailleurs, outre l'existence des diverses structures citoyennes, les partenaires institutionnels et associatifs se mobilisent en faveur de l'éducation au développement durable et notamment auprès du jeune public et sur des aspects de biodiversité. On compte en effet, plusieurs actions de sensibilisation au développement durable au sein des écoles maternelles et élémentaires, notamment à travers les interventions d'une animatrice de la Ville.

Le collège du Parc de Villeroy et le Lycée font tous deux l'objet d'initiative en faveur du développement durable, par le biais notamment de club développement durable pour l'un, et Ecoclub pour l'autre.

Enfin, diverses associations et notamment l'ASEC organisent des ateliers « nature et jardinage » avec les enfants des écoles primaires.

Indicateurs de contexte

Démocratie

- Taux de participation aux élections locales et nationales
- Profils des élus dans le Conseil municipal (âge, CSP, femme/homme)
- Nombre d'instances de participation citoyennes
- Degré de participation moyenne des habitants aux démarches proposées par la collectivité : projet imposé, information, consultation, concertation, participation - co-construction
- Nombre de politiques revisitées ou de projets structurants ayant fait l'objet d'un débat participatif
- Nombre mensuel de connexions uniques sur le site internet de la Ville
- Diversité/nombre d'outils de communication externe
- Nombre de visiteurs et pétitionnaires lors des enquêtes publiques
- Nombre d'associations subventionnées par la Ville
- Montant des subventions versées aux associations par la Ville

Education à l'environnement et au développement durable

- Nombre d'actions de développement durable au sein de chaque établissement scolaire
- Part des écoles participant à des projets éducatifs en lien avec le développement durable

- Part des enfants scolarisés ayant participé à des actions de développement durable
- Nombre de personnes participant à des opérations de sensibilisation à l'environnement
- Nombre de téléchargements de documents ressources du site internet de la Ville liés au développement durable
- Nombre annuel de jours de formation pour les agents de la ville liés au développement durable
- Nombre d'organismes/structures professionnelles et/ou associatives auxquelles a été présentée la démarche de développement durable

Ce que fait la collectivité

La commune de Mennechy, à travers les actions de son Centre Communal d' Action Sociale, joue un rôle d'animateur du lien social sur son territoire. En effet, elle organise régulièrement des actions à destinations des personnes âgées ou en difficulté comme le repas de Noël, des spectacles cabarets, des thés dansants, et diverses animations à la résidence E. Gauraz.

Aussi et depuis 2008, la municipalité honore chaque année les Mennechois qui s'impliquent avec passion et dévouement dans la vie locale ou associative.

Chaque année, la collectivité accorde des subventions aux associations (226 620 € en 2012) et conventionne avec des associatives sportives (7) dans le cadre de contrats d'objectifs.

Elle organise également annuellement, le forum des associations qui a vocation à présenter aux habitants l'ensemble des associations et leurs rôles, existantes et œuvrant sur le territoire communal. Une animation qui connaît un succès particulier puisqu'elle comptabilise près de 1 500 entrées durant la journée.

Aussi, pour que les droits et les devoirs des citoyens mennechois soient connus par tous, la municipalité met en place de nouvelles opportunités pour responsabiliser les jeunes :

- « les chantiers citoyens » pour les jeunes de 16 à 22 ans (25 jeunes en 2012 ; objectif de 50 en 2013) ;
- l'organisation annuelle de la journée du citoyen destinée aux jeunes venant d'atteindre l'âge adulte.

La collectivité met en œuvre plusieurs actions en matière d'éducation au développement durable. On peut notamment citer :

- des animations de sensibilisation à la nature à destination des établissements scolaires de la ville ;
- des animations de sensibilisation à la nature à destination du grand public :
 - ✓ la Fête de la Nature,
 - ✓ Essonne Verte Essonne Propre,
 - ✓ Jardins secrets Secrets de jardins,
 - ✓ le jour de la nuit.

Ce qu'en pensent les habitants

Dans le cadre de l'enquête auprès de la population, il ressort que **le renforcement de la participation des citoyens à la vie démocratique locale** constitue une des priorités à devoir être abordé dans le cadre du volet social de l'Agenda 21. Ils sont 37,6% à s'exprimer dans ce sens.

Les éco-gestes qui sont d'ores et déjà une réalité dans les pratiques des répondants sont :

- la réduction de la consommation d'électricité,
- la réduction de la consommation d'eau,
- la réduction de la consommation de chauffage.

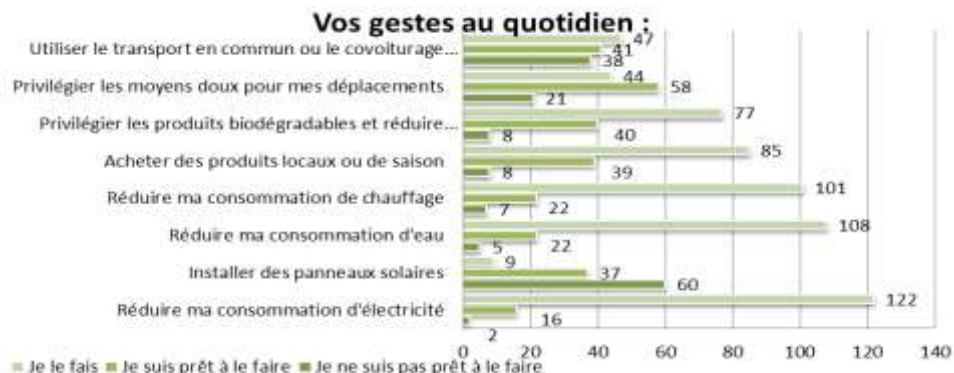
Dans une moindre proportion, on peut citer :

- l'achat de produits locaux ou de saison,
- le fait de privilégier les produits biodégradables et de réduire l'utilisation des produits chimiques (désherbant, engrais...).

Deux pratiques liées aux déplacements appellent de la part des répondants un pas à franchir, ce à quoi ils disent être prêts à le faire :

- privilégier les moyens doux pour leurs déplacements,
- utiliser les transports en commun ou le covoiturage pour leurs déplacements.

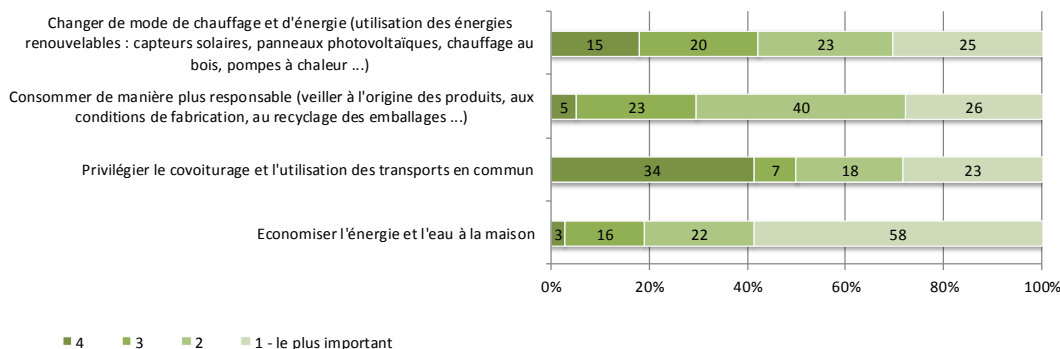
Enfin, l'installation de panneaux solaires ne requiert pas le consentement de nombreux répondants.



Le principal geste auquel les répondants sont prêts à effectuer porte sur les économies d'eau et d'énergie chez eux. Le deuxième vise à consommer de manière plus responsable (veiller à l'origine des produits, aux conditions de fabrication, au recyclage des emballages...).

Vous êtes prêt à adopter de nouveau(x) geste(s) durable(s) mais vous attendez une aide. De quel(s) geste(s) s'agit-il ?

(par ordre d'importance de 1 à 4, 1 = le plus important)



Matrice FFOM

Forces - Un tissu associatif dynamique générateur de lien social très soutenu par la Municipalité - Le Conseil municipal des Enfants - Des initiatives pour sensibiliser les citoyens et les plus jeunes aux enjeux environnementaux et au développement durable	Faiblesses - La faible mobilisation des habitants lors des ateliers 21 citoyens - Peu de démarches participatives et de concertation - Insuffisance de lieux de rencontre, de convivialité - Absence d'un projet global d'éducation et de sensibilisation au développement durable et à l'environnement (et pas uniquement biodiversité) - Le besoin de responsabiliser davantage chacun par rapport à ses actes
Opportunités - L'intérêt porté aux enjeux du développement durable comme opportunité pour attirer les différentes tranches de la population vers des pratiques citoyennes et des initiatives locales - Le projet de création d'une ferme pédagogique communale - Le développement des actions pour la protection de la biodiversité	Menaces - Une dynamique en faveur de la concertation locale qui pourrait décevoir si elle n'était pas suivie d'effets - La nécessité de maintenir une sensibilisation permanente pour ne pas faire décrocher les habitants des problématiques du développement durable - La difficulté à transformer des intentions en changement réel dans les pratiques

Enjeux

- Le soutien à la dynamique de la vie associative pour permettre le maintien de l'offre plurielle existante
- La mise en place d'instance(s) de concertation et/ou de démarches participatives pérennes et structurées
- Le développement des démarches d'éducation au développement durable à destination de publics élargis

12-Gestion de la collectivité

Constat

A travers la construction de son Agenda 21, la ville de Mennecey souhaite traiter de plusieurs enjeux parmi lesquels figurent le fait de :

- Instaurer au sein de la commune une culture du Développement Durable, sensibiliser et former les acteurs communaux, tant les élus que les agents ;
- Intégrer les principes du Développement Durable dans tous les secteurs de la vie communale et dans le fonctionnement des services ;
- Faire participer activement les élus et les agents à la démarche ;
- Associer étroitement la population, le monde associatif, le monde socio-économique, les partenaires institutionnels, ..., à l'élaboration du diagnostic territorial, à la stratégie et au programme d'actions que sera l'Agenda 21 ;
- Elaborer pour les années à venir un plan d'action adapté à la réalité et au potentiel local, que la collectivité soit porteuse ou non de ces actions ;
- Définir les critères de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21.

103

Ainsi, avant même d'engager les habitants, les acteurs locaux et les partenaires à s'interroger sur leurs pratiques et à engager un changement de ces dernières vers une plus grande intégration du développement durable, la ville de Mennecey se doit de montrer l'exemple, et à ce à deux niveaux :

- sur les pratiques internes, liées au fonctionnement des services et équipements de la Ville ;
- sur l'action territoriale de la collectivité.

Un certain nombre de constats ont pu d'ores et déjà être présentés dans les chapitres précédents. Nous nous intéresserons donc ici aux domaines suivants :

Les achats

La ville de Mennecey souhaite s'engager dans une politique globale en matière d'achats et de commandes publiques responsables. Cette démarche vise à donner à terme une cohérence à l'ensemble des pratiques repérées, de les généraliser et de se donner des objectifs de progression.

Pour l'heure, des principes du Développement Durable sont inscrits dans la politique d'achats à travers des critères ou encore la recherche de labels.

Le management du personnel

Depuis quelques années (environ 3 ans), les services municipaux ont fait l'objet d'un travail de réorganisation, visant notamment (mais pas exclusivement) à une meilleure structuration hiérarchique des services en interne (ce qui a notamment conduit au recrutement de quelques cadres).

Sans revenir dans le détail des résultats du questionnaire aux agents (cf. ci-après « ce qu'en pensent les agents »), et suite à des échanges, il ressort quelques sujets de réflexions majeurs, qui sont soit liés à des problèmes conjoncturels (comme la situation financière actuelle) et structurels (le mode de fonctionnement choisi de la collectivité) :

- ✓ le rôle de l'élu au sein d'une collectivité et de la responsabilité fonctionnelle d'une administration, de services municipaux,
- ✓ la motivation des agents à s'investir dans une démarche plus collective, pouvant renvoyer à des interrogations sur le « bien-être » des agents dans leur travail, sur l'environnement global dans lequel ils exercent leurs missions et tâches, sur l'esprit « positif » qui est véhiculé ...

La participation citoyenne

La volonté de la Ville de MenneCY pour associer les habitants à la vie de la cité, pour favoriser une implication citoyenne dans la gestion de la collectivité autour de projets, s'est notamment traduite dans un passé récent par la mise en place d'un Conseil local de l'environnement (CLE). Ce dernier n'a pas trouvé un mode de fonctionnement lui permettant de légitimer son rôle et de concrétiser certaines de ses préconisations et certains de ses projets dans les faits.

Il n'existe pas réellement aujourd'hui de structuration d'ensemble de la démarche de concertation portée par la ville (hormis quelques initiatives ponctuelles ou répondant davantage à la réglementation en vigueur).

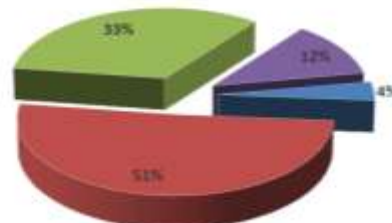
La mise en place d'un Comité Partenarial dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 constitue une avancée qui devra pouvoir s'inscrire dans la durée et dans l'efficacité, afin de ne pas renouveler une expérience passée qui a laissé quelques déceptions au sein d'acteurs locaux.

Ce qu'en pensent les habitants

A la question de savoir comment les répondants positionnent l'action de la ville de MenneCY en matière de développement durable, ils sont 51% à la qualifier de « moyenne » et 33% à considérer que la collectivité est plutôt en retard.

Par rapport à la prise en compte du développement durable, la ville vous semble-t-elle :

■ Plutôt en avance ■ Dans la moyenne ■ Plutôt en retard ■ Ne sais pas

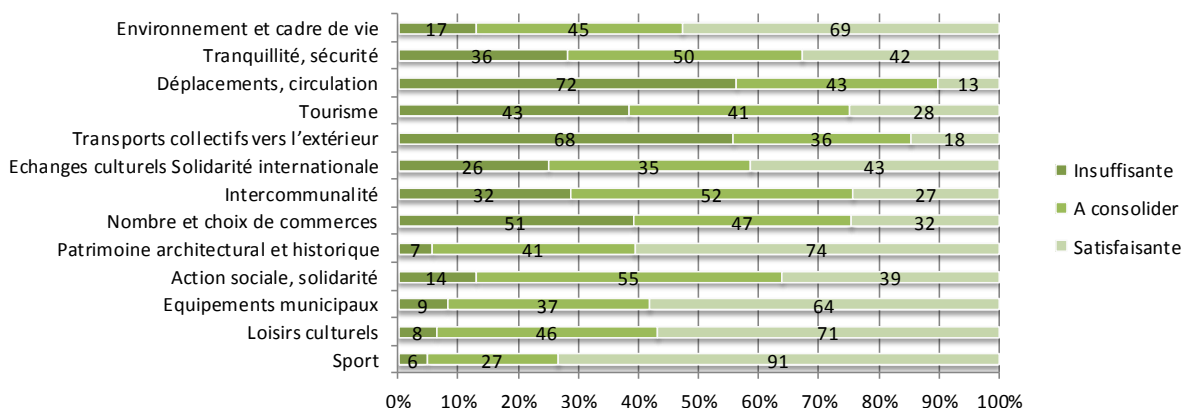


Les répondants considèrent comme :

- « satisfaisante » l'action de la Ville en matière de :
 - ✓ sport,
 - ✓ loisirs culturels,
 - ✓ patrimoine architectural et historique,
 - ✓ équipements municipaux,
 - ✓ environnement et cadre de vie.
- « à consolider » l'action de la Ville en matière :
 - ✓ d'action sociale et de solidarité,
 - ✓ d'intercommunalité,
 - ✓ d'échanges culturels et de solidarité internationale,
 - ✓ de tranquillité, sécurité.
- « insuffisante » l'action de la Ville en matière :
 - ✓ nombre et choix de commerces,
 - ✓ déplacements, circulation,
 - ✓ transports collectifs vers l'extérieur,
 - ✓ tourisme.

105

Comment jugez-vous la performance de la ville dans les domaines suivants ?



De façon très nette, les répondants estiment que le développement durable à MenneCY doit avant tout commencer par des opérations pour œuvrer en faveur d'une protection de l'environnement, d'une valorisation et d'une préservation des espaces naturels et ruraux.

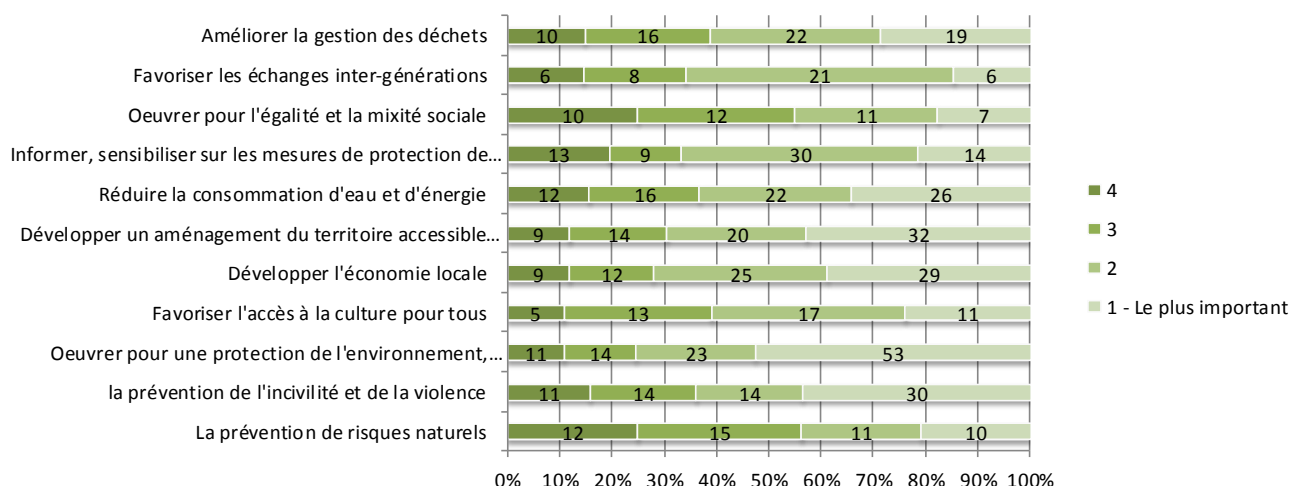
Viennent ensuite :

- le développement d'un aménagement du territoire accessible pour tous (transports, logements, rues...),
- la prévention de l'incivilité et de la violence,
- le développement d'une économie locale,
- la réduction de la consommation d'eau et d'énergie.

Et enfin :

- l'information, la sensibilisation sur les mesures de protection de l'environnement,
- l'amélioration de la gestion des déchets.

Pour vous, le développement durable appliqué à MenneCY serait :
(classer par ordre d'importance de 1 à 4, 1 = le plus important)



Ce qu'en pensent les agents

70% des agents estiment que leur connaissance du Développement Durable est insuffisante dans leur travail. Ce sont les agents les plus âgés qui estiment que leur connaissance est suffisante en matière de développement durable.

Les agents, qui travaillent depuis plus de 10 ans au sein de la collectivité, semblent avoir la meilleure connaissance du développement durable dans le cadre de leur travail. La totalité des agents travaillant depuis 5 à 10 ans estiment leur connaissance insuffisante.

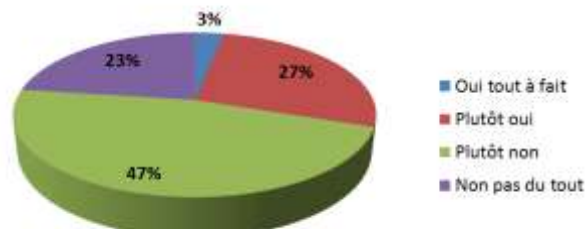
Les premiers vecteurs d'informations concernant le Développement Durable sont les médias (les journaux ou la télévision).



63% des agents ne reçoivent que rarement ou jamais des informations sur le développement durable. Seulement 12% disent recevoir régulièrement des informations sur le développement durable. 22% en reçoivent quelque fois.

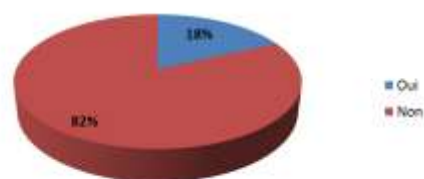


A votre avis, dans votre travail, votre connaissance du DD est-elle suffisante ?



Plus du ¾ des agents municipaux n'ont reçu aucune formation sur le développement durable dans le cadre de leur travail. Les formations ne sont donc pas un vecteur d'information à ce sujet.

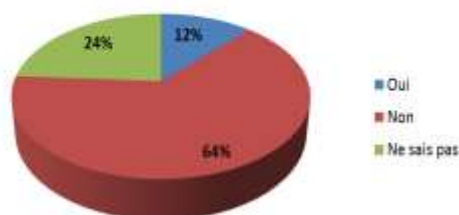
Dans le cadre de votre travail, avez-vous reçu une information sur le DD ?



107

64% des agents disent ne disposer d'aucun document interne faisant référence au développement durable. Ce pourcentage correspond à celui du pourcentage d'agents qui disent ne recevoir rarement ou jamais d'informations sur le développement durable. ¼ des agents ne savent pas s'ils disposent de documents internes faisant référence au développement durable.

Disposez-vous de documents internes faisant référence au DD ?

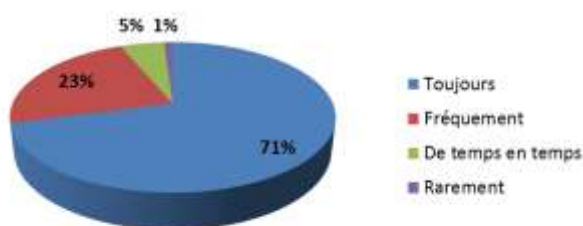


Les éco-gestes

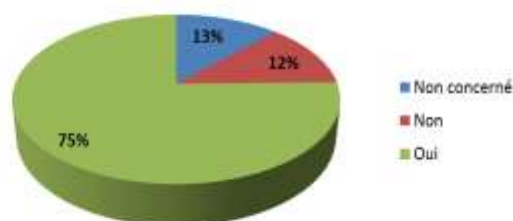
Les $\frac{3}{4}$ des personnes interrogées éteignent toujours les appareils électriques en quittant leur poste de travail.

Malgré le fait que 92% des agents municipaux se sentent sensibles au Développement Durable, seulement 75% d'entre eux font attention à leur consommation de papiers.

Eteignez-vous les lumières et les appareils électriques en quittant votre poste de travail ?

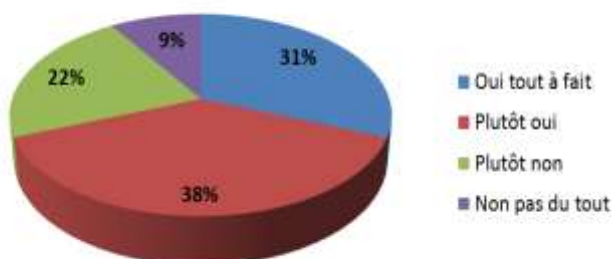


Faites-vous attention à la consommation de papiers ?



Malgré une forte sensibilité des agents au Développement Durable, seulement 69% d'entre eux trient leurs déchets sur leur lieu de travail.

Triez-vous les déchets au travail ?

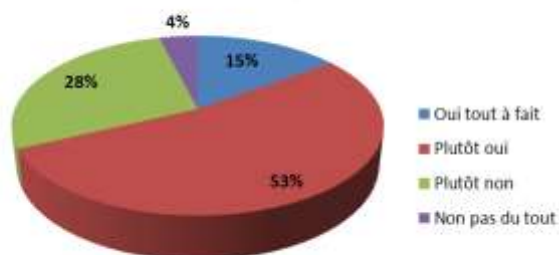


108

Les conditions de travail ressenties par les agents

68% des agents sont satisfaits de leurs conditions de travail, contre 32% qui estiment qu'elles ne sont pas bonnes à la ville de Mennecey.

Les conditions de travail sont-elles bonnes à Mennecey ?



Les nuisances régulières que les agents subissent sont :

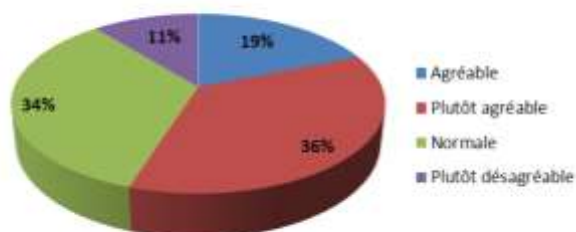
- le bruit,
- la dispersion des bâtiments municipaux,
- la circulation, le stationnement,
- la chaleur l'été, et le froid l'hiver,
- le froid et l'humidité,
- le manque de moyens,
- la vétusté des équipements.

Le ressenti sur l'ambiance au travail est assez partagé.

Un peu plus de la moitié des agents (55%) jugent l'ambiance agréable ou plutôt agréable au travail.

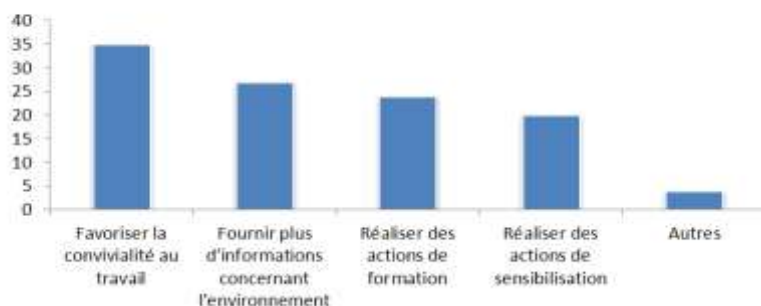
Un tiers des agents la trouve « normale » contre une minorité qui la trouve désagréable.

Comment jugez-vous l'ambiance au travail ?



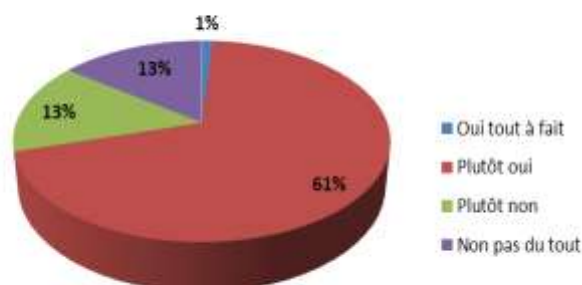
Malgré une ambiance de travail jugée « plutôt agréable », la majorité des agents souhaite que la Mairie favorise la convivialité au travail.

La mairie devrait :



Les agents sont plutôt confiants en ce qui concerne l'Agenda 21 puisque 74% d'entre eux pensent qu'il va améliorer leurs conditions de travail.

Pensez-vous que l'Agenda 21 puisse améliorer vos conditions de travail ?



Matrice FFOM

Forces ▪ L'engagement de la Ville dans un Agenda 21 ▪ La désignation d'un référent politique et la mobilisation de moyens humains et financiers ▪ Un intérêt des agents pour la question du développement durable ▪ Des actions de sensibilisation des élus et des agents au démarrage du processus Agenda 21 ▪ Quelques pratiques internes en cours de développement (ex : la mutualisation ...) ▪ Quelques réalisations et projets intégrant des principes du développement durable	Faiblesses ▪ La nécessité de convaincre le plus grand nombre ▪ L'amélioration de la visibilité des actions de la collectivité et des agents (le développement durable est parfois déjà une réalité) ▪ L'absence d'une stratégie globale de participation des agents à la construction de l'Agenda 21 ▪ Une politique à formaliser et à affirmer en matière d'éco-gestes et de bonnes pratiques au sein des services ▪ Une expérience passée (le Conseil local de l'environnement) qui n'a pas laissé que des souvenirs positifs ▪ Une visibilité externe de l'action de la Ville compliquée (site internet officiel, blogs ...)
Opportunités ▪ L'Agenda 21 : sa finalité, sa démarche de co-construction comme support de marges de progrès ▪ Favoriser davantage de partage et de lisibilité interne et externe de l'action de la Ville en matière de Développement Durable	Menaces ▪ Une traduction dans les faits trop lointaine ▪ Une démotivation des agents ▪ Que le plan d'actions ne soit porté uniquement que par la Ville ▪ De limiter le seul portage des actions de l'Agenda 21 à quelques personnes => besoin d'un portage collectif

Enjeux

Energie et lutte contre le changement climatique

- La question de l'énergie comme support d'une action communale transversale
- La formalisation d'une vision et d'une stratégie globale en matière de consommation d'énergie

Education au développement durable

- Un travail de sensibilisation en profondeur des acteurs (élus et agents) de la Ville
- La mise en œuvre d'une politique globale en faveur des écogestes

Management interne

- La formalisation d'une démarche interne (association des agents et des élus) de co-construction de l'Agenda 21
- Le développement du suivi et de la transversalité dans la gestion des projets
- Une meilleure valorisation de l'humain dans une administration en « bon état de marche »
- L'amélioration de la visibilité des actions de la collectivité et des agents en matière de DD (achats publics, dématérialisation ...)

Conclusion

Enjeu A : le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Transports et déplacements

- L'association systématique des questions des transports et d'urbanisme dans les réflexions communales et intercommunales
- Le développement d'une intermodalité efficace (gare / transports en commun/vélo)
- Le développement d'équipements et d'infrastructures de transports en commun et de modes actifs (modes doux)

Energie et lutte contre le changement climatique

- Le développement de modes de transports comme levier d'actions pour le climat

Santé et environnement

- Le développement de la réflexion sur les impacts en termes de pollution sonore et de qualité de l'air

112

Contribution aux finalités du développement durable



X



X



X



X



X

Enjeu B : une conception urbaine à même d'offrir un habitat de qualité, accessible et prenant en compte les enjeux environnementaux et économe en foncier

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Gestion et aménagement de l'espace

- La densification du bâti pour tendre vers une meilleure utilisation du foncier
- Le renforcement des interconnexions entre l'habitat, l'emploi, les services et les transports à travers le spectre de l'urbanisme

Biodiversité et ressources naturelles

- La formalisation de trames verte et bleue au sein du territoire
- La protection et la sanctuarisation des lieux potentiellement menacés identifiés comme prioritaires pour la biodiversité

Habitat et logement

- La réponse à des besoins en évolution constante en terme de logement
- La maîtrise de l'extension urbaine et de la consommation foncière due à la construction de nouveaux logements et de zones d'activité économique
- Le développement de nouvelles formes d'habitat pour apporter une partie des réponses aux problèmes de logements (jeunes couples, personnes âgées ...)

113

Contribution aux finalités du développement durable



X



X



X



X



Enjeu C : le maintien et le renforcement de la cohésion sociale et des solidarités, notamment à l'égard des plus fragiles et des jeunes

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Solidarités

- L'anticipation du vieillissement de la population, et notamment l'adaptation de l'habitat aux personnes âgées
- Le développement du logement social et des formes d'habitat solidaires

Economie durable

- Le développement des services à la personne (économie sociale et solidaire)

Gestion des temps

- L'expérimentation d'actions innovantes en matière de gestion des temps
- Une meilleure connaissance des besoins des habitants en matière de temporalité et d'emplois du temps

114

Habitat et logement

- Le développement de nouvelles formes d'habitat pour apporter une partie des réponses aux problèmes de logements

Energie et changement climatique

- Le suivi et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

Contribution aux finalités du développement durable



X

X

Enjeu D : la préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Santé et environnement

- La prévention et la limitation des risques naturels identifiés
- Le développement de la réflexion sur les impacts en termes de pollution sonore et de qualité de l'air
- Le maintien et le développement d'une offre médicale plurielle sur le territoire

Biodiversité et ressources naturelles

- La protection et la sanctuarisation des lieux potentiellement menacés identifiés comme prioritaires pour la biodiversité
- Le développement des pratiques écoresponsables (notamment au sein des services municipaux) pour protéger la biodiversité urbaine

115

Contribution aux finalités du développement durable



X

X

Enjeu E : la lutte contre le changement climatique et la réduction des impacts

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Gestion et aménagement de l'espace

- La densification du bâti pour tendre vers une meilleure utilisation du foncier
- La réduction des distances entre l'habitat, l'emploi et les services

Transports et déplacements

- La limitation de l'utilisation de la voiture et la promotion de l'intermodalité

Energie et changement climatique

- La sensibilisation des propriétaires et des bailleurs à l'importance de la construction, la gestion et la rénovation écologique du bâti
- Le développement des énergies renouvelables et la sensibilisation auprès des habitants
- Le suivi et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

116

Contribution aux finalités du développement durable



X



X



X



X



X

Enjeu F : le développement d'une activité économique de proximité, facteur de lien social

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Transports et déplacements

- La poursuite du développement d'équipements et d'infrastructures de transports en commun et de modes doux

Economie durable

- La limitation de l'étalement urbain sur le territoire agricole et soutenir le redéveloppement d'une agriculture de proximité sur le territoire
- Favoriser l'accès à l'emploi, via les partenaires ayant la compétence
- La diversification des formes d'activité, en encourageant les initiatives en faveur de l'économie sociale et solidaire
- Le soutien au développement d'une offre de services et de commerces de proximité

117

Contribution aux finalités du développement durable



X



X



X



X



X

Enjeu G : la prise en compte des espaces naturels dans l'organisation territoriale, générateurs de biodiversité et de qualité de vie

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Gestion et aménagement de l'espace

- La densification du bâti pour tendre vers une meilleure utilisation du foncier
- Le développement de projets permettant le maintien des paysages, notamment des espaces naturels protégés (ENS et EBC)

Biodiversité et ressources naturelles

- La protection et la sanctuarisation des lieux potentiellement menacés identifiés comme prioritaires pour la biodiversité

Habitat et logement

- La reconstruction de la ville sur la ville plutôt que la « tentation du bitume »

118

Contribution aux finalités du développement durable



X

X

Enjeu H : l'animation de la vie locale et le développement d'une citoyenneté active et responsable

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Accès à la culture et au sport

- Le maintien d'une offre culturelle et sportive de qualité et accessible au plus grand nombre
- Le développement d'actions et d'événements culturels décentralisés dans tous les quartiers de la ville

Education à l'environnement et au développement durable

- Le développement des démarches d'éducation au développement durable à destination de publics élargis

Citoyenneté

- Le soutien à la dynamique de la vie associative pour permettre le maintien de l'offre plurielle existante
- La mise en place d'instance(s) de concertation et/ou de démarches participatives pérennes et structurées

119

Contribution aux finalités du développement durable



X

X

X

X

X

Enjeu I : l'affirmation d'une collectivité éco-exemplaire

Enjeux thématiques concourant à cet enjeu transversal

Energie et lutte contre le changement climatique

- La question de l'énergie comme support d'une action communale transversale
- La formalisation d'une vision et d'une stratégie globale en matière de consommation d'énergie

Education au développement durable

- Un travail de sensibilisation en profondeur des acteurs de la Ville
- La mise en œuvre d'une politique globale en faveur des écogestes

Management interne

- La formalisation d'une démarche interne (association des agents et des élus) co-constructive de l'Agenda 21
- Le développement du suivi et de la transversalité dans la gestion des projets
- Une meilleure valorisation de l'humain dans une administration en « bon état de marche »
- L'amélioration de la visibilité des actions de la collectivité et des agents en matière de développement durable (achats publics, dématérialisation ...)

120

Contribution aux finalités du développement durable



X



X



X



X



X